



BANQUE DU CANADA
BANK OF CANADA

RAPPORT ANNUUEL 2011

Le rapport annuel de la Banque du Canada peut être consulté dans le site Web de la Banque, à l'adresse banqueducanada.ca.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le :

Service d'information publique
Département des Communications
Banque du Canada
234, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0G9
Téléphone : **613 782-8111; 1 800 303-1282** (sans frais en Amérique du Nord)
Courriel : info@banqueducanada.ca
Site Web : banqueducanada.ca

ISSN 1914-5691 (version papier)
ISSN 1487-0460 (Internet)
© Banque du Canada 2012



BANQUE DU CANADA
BANK OF CANADA

Mark Carney
Governor – Gouverneur

Le 29 février 2012

L'honorable James M. Flaherty, C.P., député
Ministre des Finances
21^e étage
140, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la Banque du Canada*, j'ai l'honneur de vous remettre le rapport de l'institution pour l'année 2011 ainsi que ses états financiers audités pour l'exercice terminé le 31 décembre dernier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Carney', with a long horizontal flourish underneath.



Boussole de la Banque

En tant qu'institution publique et milieu de travail, nous sommes guidés par notre engagement à l'égard des Canadiens et de l'excellence, ainsi que par notre engagement mutuel.

Notre engagement envers les Canadiens

Afin de promouvoir le bien-être économique et financier du Canada, nous :

- mettons en œuvre la politique monétaire de façon à préserver la confiance dans la valeur de la monnaie;
- contribuons à la fiabilité et à l'efficacité du système financier canadien;
- émettons des billets de banque de qualité aisément acceptés et dotés de caractéristiques anticontrefaçon;
- fournissons des services efficaces et efficaces en matière de gestion financière;
- communiquons ouvertement et efficacement nos objectifs et rendons compte de nos actes.

Notre engagement à l'égard de l'excellence

Forts de notre savoir-faire, nous visons à respecter notre engagement envers les Canadiens en obtenant les meilleurs résultats parmi les banques centrales du monde.

Nous recherchons l'excellence au moyen de recherches et d'analyses de pointe, de

partenariats à l'intérieur de la Banque et avec des organismes de l'extérieur, ainsi qu'en nous appuyant sur :

- l'innovation dans tous les aspects de notre travail;
- le leadership qui nous permet de réaliser de nouveaux succès;
- l'intégrité dont nous faisons preuve dans nos activités et nos actions;
- la diversité de notre personnel et de ses idées.

Notre engagement mutuel

Nous visons à fournir le meilleur de nous-mêmes dans un milieu de travail où nous :

- communiquons clairement et ouvertement;
- mettons en commun nos connaissances et notre expérience;
- développons nos talents et faisons progresser notre carrière;
- témoignons notre reconnaissance aux personnes qui nous aident à réaliser nos engagements;
- nous respectons les uns les autres et respectons nos vies personnelles.

Table des matières

Message du gouverneur	1
L'année en bref	5
La Banque en 2011	6
Mandat de la Banque du Canada	6
Plan à moyen terme	6
Principales réalisations	7
Politique monétaire	7
Système financier	10
Monnaie	12
Gestion financière	15
Les employés et le milieu de travail	16
Faits saillants financiers	20
Le Conseil d'administration et la direction de la Banque	22
Le rôle du Conseil	23
Direction de la Banque	26
Gestion des risques — Points saillants	26
Rapport de gestion	29
Cadre opérationnel	29
Capacité de produire des résultats	33
Risques	36
Résultats par rapport au Plan	39
Analyse des résultats financiers	41
États financiers	47
Cadres supérieurs	94

Message du gouverneur



L'année 2011 a été éprouvante pour l'économie mondiale, ayant marqué la fin d'un processus d'accroissement constant des leviers d'endettement dans les pays avancés qui aura duré des décennies. La volatilité sur les marchés, l'aversion pour le risque, l'austérité budgétaire et le recul de la confiance qui en ont résulté ont incité les banques centrales des grandes économies avancées à repousser les frontières des politiques monétaires non traditionnelles.

Dans ce contexte de turbulence à l'échelle du globe, le cadre de politique macroéconomique du Canada nous a permis de faire face. Nous avons regagné à la fois toute la production et tous les emplois perdus au cours de la dernière récession, et la demande intérieure privée est maintenant supérieure au sommet qu'elle avait atteint avant la crise. Afin de soutenir la croissance de l'économie canadienne face aux forts vents contraires extérieurs, la Banque du Canada a maintenu en place une détente monétaire considérable en 2011, en gardant son taux directeur au niveau exceptionnellement bas de 1 % tout au long de l'année.

La Banque établit la politique monétaire de façon à réaliser la cible d'inflation de 2 % à moyen terme. Même si, en raison de facteurs ponctuels, l'inflation mesurée par l'IPC global a dépassé temporairement la limite supérieure de la fourchette de maîtrise de l'inflation de 1 à 3 % visée par la Banque, les pressions inflationnistes sous-jacentes sont demeurées bien contenues au cours de 2011, et les attentes d'inflation, bien ancrées.

Les périodes d'incertitude économique font ressortir l'importance de maintenir la crédibilité de la Banque et d'assurer des communications claires quant à ses priorités, ses outils et ses stratégies en matière de politique. La politique monétaire fonctionne de façon optimale lorsque les Canadiens comprennent la nature et le motif des interventions de la Banque. L'année 2011 nous a fourni de nombreuses occasions de sensibiliser les Canadiens à nos objectifs et à nos mesures de politique monétaire. Le Conseil de direction de la Banque a mis sur pied un programme intensif de liaison externe, de discours et d'activités médiatiques.

L'une des décisions les plus notables prises en 2011 a été le renouvellement, jusqu'à la fin de 2016, de l'entente relative à la cible d'inflation conclue avec le gouvernement du Canada. Ainsi, la Banque continuera de s'employer à maintenir le taux d'accroissement de l'IPC global à 2 %, soit le point médian d'une fourchette de maîtrise de l'inflation qui va de 1 à 3 %. Une cible d'inflation claire et crédible constitue la pierre angulaire d'un cadre de conduite

de la politique monétaire qui a exceptionnellement bien servi le Canada. L'inflation s'est située en moyenne très près de 2 % ces vingt dernières années, et l'écart-type de l'inflation a diminué des deux tiers environ. En d'autres termes, l'inflation est devenue basse, stable et prévisible.

Les Canadiens en ont bénéficié de maintes façons. Ainsi, les progrès accomplis à l'égard de l'inflation ont permis aux consommateurs et aux entreprises de gérer leur situation financière en sachant mieux ce que sera le pouvoir d'achat futur de leur épargne et de leurs revenus. Les taux d'intérêt, tant nominaux que réels, ont été plus faibles pour toute une gamme d'échéances. De façon générale, le niveau bas, stable et prévisible de l'inflation a favorisé une croissance économique plus stable au pays, ainsi qu'un taux de chômage moins élevé et moins variable.

Les résultats enregistrés depuis le dernier renouvellement de l'entente en matière de maîtrise de l'inflation, en 2006, ont mis en lumière ces avantages, en particulier la stabilité relative de l'économie canadienne au cours de la récente crise économique et financière mondiale, la plus importante à survenir en 75 ans.

Le régime de ciblage de l'inflation demeure flexible : l'horizon le plus approprié pour le retour de l'inflation à la cible dépend de la nature et de la persistance des chocs auxquels est soumise l'économie. Correctement utilisée, cette flexibilité réduit la volatilité de la production et l'accumulation possible de déséquilibres financiers. Elle est tributaire de la crédibilité dont jouit la Banque et des résultats probants que celle-ci a obtenus dans le maintien de l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible.

Au cours de 2011, la Banque a pris une plus grande part aux efforts menés au pays et à l'étranger afin de consolider le système financier mondial. Sur la scène internationale, en collaboration avec les ministères et organismes partenaires fédéraux, elle a contribué à faire progresser la réforme de la réglementation à l'échelle du globe, surtout en ce qui a trait aux exigences de fonds propres et de liquidité applicables aux banques qui sont prévues dans l'accord de Bâle III. Parmi les autres domaines qui ont retenu l'attention, mentionnons la liquidité mondiale, le financement de marché et la mise sur pied de contreparties centrales pour le marché des dérivés de gré à gré.

Au pays, le personnel de la Banque a travaillé de concert avec nos partenaires fédéraux et provinciaux et les participants aux marchés à la mise au point d'une infrastructure de marché plus robuste pour les opérations de pension, les titres à revenu fixe et les produits dérivés de gré à gré. L'institution a accompli des progrès appréciables dans l'amélioration des processus et des systèmes à l'appui des adjudications des titres du gouvernement canadien et d'autres opérations sur les marchés intérieurs. Nous pensons que ces initiatives contribueront à accroître de façon marquée la résilience du système financier canadien à moyen terme.

Dans un contexte en rapide évolution, la Banque a continué à perfectionner sa façon d'évaluer les risques entourant la stabilité du système financier canadien, ainsi que les communications connexes. Selon nos estimations, les risques étaient élevés et se sont accrus au second semestre de 2011, sous l'effet de l'aggravation de la crise de la dette souveraine en Europe et de l'assombrissement des perspectives économiques mondiales. À l'échelle nationale, l'endettement élevé des ménages canadiens qui n'a cessé d'augmenter est demeuré une source de vulnérabilité considérable.

L'une des grandes fonctions de la Banque du Canada est de faire office d'agent financier de l'État canadien. À ce titre, la Banque a mis en œuvre en 2011 la nouvelle stratégie d'emprunt à moyen terme du gouvernement et aidé à l'élaboration et à la mise en place d'un plan de liquidité prudentielle qui permettra au gouvernement de maintenir sa capacité d'honorer ses paiements, même en période de tensions sur les marchés.

Les Canadiens tiennent chaque jour dans leurs mains le produit le plus tangible du travail de la Banque, à savoir nos billets de banque. En 2011, j'ai eu l'honneur, en compagnie du ministre des Finances et du commissaire de la Gendarmerie royale du Canada, de dévoiler la nouvelle génération de billets de banque du pays. Il s'agit de la première série canadienne imprimée sur un matériau polymère. Les éléments de sécurité intégrés aux nouveaux billets constituent une avancée de taille dans les efforts constants déployés par la Banque pour prévenir la contrefaçon. Ces billets sont plus économiques : ils dureront au moins deux fois et demie plus longtemps que ceux à base de coton. À la fin de leur durée de vie, ils seront recyclés au Canada, ce qui les rend aussi plus écologiques. Le billet de 100 dollars a été mis en circulation en novembre 2011. Le billet de 50 dollars le sera au printemps prochain, et celui de 20 dollars, à la fin de 2012. Les coupures de 10 et de 5 dollars seront émises vers la fin de 2013.

Au cours de 2011, la Banque a entrepris plusieurs initiatives pour s'assurer d'être en mesure de s'acquitter de son mandat dans les prochaines années. Elle a notamment poursuivi le fractionnement des opérations liées à des fonctions essentielles et la préparation d'un plan détaillé visant le renouvellement de l'infrastructure vieillissante du siège de l'institution. La Banque a aussi mis en œuvre son nouveau programme de rémunération globale, qui l'aide à recruter et à retenir les employés talentueux dont elle a besoin.

Il est impératif d'améliorer constamment l'efficacité et l'efficacités de nos opérations. En 2011, nous avons mené à bien un programme d'efficacité institutionnelle afin de pouvoir continuer à investir dans nos employés, notre infrastructure et nos recherches et remplir ainsi nos objectifs, tout en respectant la directive du gouvernement fédéral de plafonner les dépenses d'exploitation aux niveaux de 2010 pour les exercices 2011 et 2012. Dans le cadre de ce programme, des décisions difficiles ont été prises, qui se sont traduites par une réduction de quelque 7 % de l'effectif de la Banque. Dans la mesure du possible, les suppressions ont été réalisées par des départs à la retraite, l'élimination de postes vacants et l'attrition normale. Je félicite mes collègues pour le professionnalisme avec lequel ils ont géré ce processus, et je suis reconnaissant au personnel dévoué de la Banque pour l'engagement qu'il n'a cessé de démontrer durant cette période difficile.

L'année 2011 a été marquée par une remise en question des politiques économiques et financières dans le monde entier. La conjoncture défavorable et la perturbation des marchés ont suscité de vifs débats sur le rôle des gouvernements et des banques centrales. Dans des périodes semblables, il est facile de perdre de vue ses objectifs, mais nous avons gardé le cap.

La Banque continuera à mener la politique monétaire de façon à maintenir l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible afin que les entreprises et les ménages canadiens puissent investir et faire des projets d'avenir avec confiance. Elle poursuivra sa collaboration avec le gouvernement fédéral et d'autres organismes de réglementation pour que le système financier du pays demeure résilient et efficient dans les périodes tant favorables que difficiles. Elle continuera à émettre des billets de banque dont les Canadiens peuvent se servir en toute confiance. Enfin, elle gèrera avec prudence la dette ainsi que les avoirs en monnaies étrangères du gouvernement du Canada de même que ses propres opérations.

Le présent rapport annuel atteste du travail accompli par la Banque en 2011 pour s'acquitter de son mandat consistant à promouvoir le bien-être économique et financier des Canadiens. Nous sommes persuadés que les mesures de politique énergiques et les décisions de gestion éclairées que nous avons prises en 2011 nous permettront de relever les défis et de saisir les occasions que nous réserve l'avenir.

Le gouverneur,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Carney', with a large, stylized flourish extending to the right.

Mark Carney

L'année en bref

- L'économie canadienne a progressé à un rythme modéré et les attentes d'inflation sont demeurées bien ancrées en 2011, malgré la conjoncture économique difficile et incertaine à l'échelle du globe.
- La Banque a renouvelé, pour une nouvelle période de cinq ans, l'entente relative à la maîtrise de l'inflation conclue avec le gouvernement du Canada, en maintenant la cible d'inflation à 2 %.
- Elle a apporté une contribution appréciable à la réforme de la réglementation internationale en 2011, notamment en ce qui a trait à l'élaboration des exigences de fonds propres et de liquidité des banques dans le cadre de Bâle III.
- La Banque a réalisé des progrès au chapitre de l'accroissement de la résilience de l'infrastructure des marchés financiers, au Canada et ailleurs dans le monde.
- La confiance à l'égard des billets de banque est demeurée élevée en 2011, et le niveau de contrefaçon est resté bien en deçà de la cible de 50 faux billets par million de billets authentiques en circulation visée par la Banque.
- L'émission de la coupure de 100 dollars en novembre a marqué le lancement, en 2011, d'une nouvelle série de billets de banque plus sûrs et plus durables, imprimés sur un matériau en polymère.
- La Banque a participé, conjointement avec le gouvernement fédéral, à l'élaboration et à la mise en place d'un plan de liquidité prudentielle qui permettra au gouvernement de remplir ses obligations financières même en période de tensions sur les marchés.
- La Banque a terminé la mise en œuvre de son nouveau programme de rémunération globale afin d'accroître sa capacité d'attirer et de retenir les employés talentueux dont elle a besoin.
- La résilience opérationnelle a été renforcée grâce aux améliorations apportées aux centres de données et au site de relève de l'institution.

La Banque en 2011

Mandat de la Banque du Canada

La *Loi sur la Banque du Canada* constitue le cadre législatif qui s'applique à l'institution et établit sa structure de gouvernance ainsi que son mandat : « favoriser la prospérité économique et financière du Canada ».

La Banque s'emploie à remplir ce mandat grâce au travail qu'elle accomplit dans le cadre de ses quatre grandes fonctions :

Politique monétaire. La Banque contribue à la bonne tenue de l'économie et à l'amélioration constante du niveau de vie des Canadiens en maintenant l'inflation à un taux bas, stable et prévisible. Depuis 1991, les mesures de politique monétaire qu'elle prend pour atteindre cet objectif sont fondées sur la poursuite d'une cible d'inflation clairement définie.

Système financier. La Banque favorise la stabilité et l'efficacité du système financier au Canada et dans le monde. À cette fin, elle assure la surveillance générale des grands systèmes de paiement, de compensation et de règlement au pays, agit à titre de prêteur de dernier ressort, évalue les risques entourant la stabilité financière et contribue à l'élaboration de politiques relatives au système financier.

Monnaie. La Banque conçoit, produit et distribue les billets de banque canadiens, et elle remplace les coupures usées. Elle décourage la contrefaçon en créant des billets à la fine pointe de la technologie, en informant le public et en collaborant avec les organismes d'application de la loi.

Gestion financière. La Banque assure des services de gestion financière efficaces et efficaces pour le compte du gouvernement du Canada, de même que pour son propre compte et celui d'autres clients. Elle offre au gouvernement des services de gestion de la trésorerie ainsi que des services administratifs et des conseils à l'égard de la dette publique et des réserves de change. La Banque fournit également des services bancaires destinés à d'autres banques centrales ainsi qu'aux systèmes essentiels de paiement, de compensation et de règlement.

Plan à moyen terme

Pour s'acquitter de son mandat dans un contexte en évolution, la Banque élabore tous les trois ans un plan à moyen terme. Le plan actuel, *Atteignons l'excellence ensemble*, établit les priorités pour la période allant de 2010 à 2012; il est consultable dans le site Web de la Banque ([Au sujet de la Banque > Direction et gouvernance](#)).

Le plan énonce les principales priorités de la Banque pour chacune de ses quatre grandes fonctions (à savoir Politique monétaire, Système financier, Monnaie et Gestion financière). Il définit également trois priorités institutionnelles majeures pour 2010-2012 :

1) **Mener des travaux de pointe en matière de recherche et d'analyse des politiques.** Afin d'accroître sa capacité de relever des défis de plus en plus complexes touchant l'économie et le système financier, la Banque réalise des travaux de recherche et d'analyse propres à renforcer ses cadres de politique et sa contribution aux discussions internationales sur des enjeux liés aux politiques économiques et financières. Les grands objectifs de 2011 consistaient à mener à terme le programme de recherche interne sur le cadre de conduite de la politique monétaire, ainsi qu'à poursuivre les activités de recherche et d'analyse portant sur la stabilité financière globale.

2) **Renforcer la résilience des systèmes et l'infrastructure.** La Banque doit être en mesure d'effectuer ses opérations de première importance, même quand surviennent des perturbations comme une panne d'électricité ou une alerte à la pandémie. C'est pourquoi elle entend continuer de rehausser la résilience et la solidité de ses mécanismes de continuité des opérations, notamment en fractionnant ses opérations et en poursuivant son projet d'établir des centres de données principal et secondaire. La Banque est également en train de moderniser son infrastructure en remplaçant certains éléments fondamentaux du complexe qui abrite son siège et en affinant sa stratégie en matière de technologies de l'information.

3) **Attirer, retenir et motiver des employés talentueux.** Compte tenu des tendances démographiques, du besoin accru de compétences spécialisées et de l'évolution des marchés du travail, la Banque a à cœur d'attirer, de retenir et de motiver les employés. L'institution a renouvelé sa stratégie de rémunération globale et elle renforce actuellement ses programmes d'acquisition du talent et de perfectionnement professionnel, en favorisant l'efficacité du leadership et en améliorant la gestion de l'information et sa stratégie de planification de la relève.

En 2010, la Banque a lancé son Programme d'efficacité institutionnelle afin de pouvoir réaliser ces priorités tout en respectant les directives du gouvernement fédéral de comprimer les dépenses et de plafonner le budget d'exploitation aux niveaux de 2010 pour les exercices 2011 et 2012. Les sections « Les employés et le milieu de travail » (page 16) et « Rapport de gestion » (page 29) décrivent les principaux résultats obtenus en 2011 dans le cadre de ce programme.

Principales réalisations

Politique monétaire

L'expérience révèle que la contribution la plus importante que la politique monétaire puisse apporter à la prospérité économique des Canadiens est de maintenir l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible. Depuis 1991, les mesures de politique monétaire de la Banque axées sur cet objectif sont guidées par une cible de maîtrise de l'inflation clairement définie. En 2011, la Banque et le gouvernement canadien ont reconduit cette cible pour une nouvelle période de cinq ans.

Les décisions de politique monétaire doivent être orientées vers l'avenir. Elles reposent de façon importante sur les analyses conjoncturelles, les prévisions et les recherches effectuées par les économistes de la Banque ainsi que sur des sources d'information externes. Étant donné la structure de l'économie canadienne, l'analyse de la conjoncture extérieure joue un rôle majeur dans la prise de décisions en matière de politique monétaire. En 2011, la faiblesse de la reprise aux États-Unis et la crise de la dette souveraine en Europe ont présenté des défis de taille pour notre économie. Dans ce contexte, la Banque a maintenu son taux directeur à 1 % tout au long de l'année, laissant en place un degré de détente monétaire considérable. Une

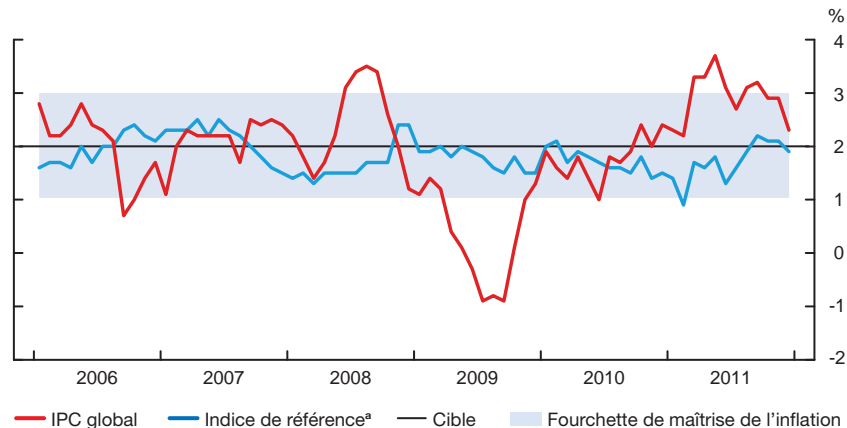
analyse économique détaillée et des explications concernant la politique monétaire de la Banque sont publiées tous les trois mois dans le *Rapport sur la politique monétaire*.

Principales réalisations de 2011

- L'économie canadienne a continué à croître à une cadence modérée et les attentes d'inflation sont demeurées bien arrimées, malgré le climat économique difficile et incertain à l'échelle du globe.
- L'inflation mesurée par l'IPC global, alimentée par la hausse des prix de l'énergie et des aliments ainsi que par les effets de glissement annuel liés à l'introduction de la taxe de vente harmonisée en Ontario et en Colombie-Britannique en juillet 2010, a dépassé de façon temporaire la limite supérieure de la fourchette de maîtrise de l'inflation qui va de 1 à 3 % (Graphique 1). Toutefois, l'inflation mesurée par l'indice de référence est demeurée près de 2 % pendant toute l'année.

Graphique 1 : L'inflation mesurée par l'IPC global a dépassé de façon temporaire la limite supérieure de la fourchette; toutefois, l'inflation mesurée par l'indice de référence est demeurée toute l'année près de 2 %

Taux de variation en glissement annuel, données mensuelles



a. Indice excluant huit des composantes les plus volatiles de l'IPC ainsi que l'effet des modifications des impôts indirects sur les autres composantes

Source : Statistique Canada

Dernière observation : décembre 2011

- L'entente en matière de maîtrise de l'inflation conclue entre la Banque et le gouvernement du Canada a été renouvelée pour une période de cinq ans prenant fin le 31 décembre 2016. La cible d'inflation demeure fixée à 2 %, soit le point médian de la fourchette de 1 à 3 %, l'inflation correspondant en l'occurrence au taux de variation sur douze mois de l'IPC global (Encadré 1).
- En vue du renouvellement de l'entente en matière de maîtrise de l'inflation, la Banque a mené à terme un ambitieux programme de recherche pluriannuel dont le but était d'examiner les possibilités d'amélioration du cadre de conduite de la politique monétaire.
- Elle a perfectionné les outils d'analyse à l'appui de cette politique, en cherchant tout particulièrement à approfondir l'analyse des liens qui existent entre le secteur financier et l'économie réelle.
- La Banque a continué à jouer un rôle notable au sein de forums internationaux en 2011, en faisant progresser le Cadre du G20 pour une croissance forte, durable et équilibrée, en menant des discussions sur la réforme du système monétaire international et en effectuant des recherches sur la détermination des prix des produits de base.

Encadré 1

Renouvellement de l'entente en matière de maîtrise de l'inflation

En novembre 2011, la Banque a renouvelé l'entente en matière de maîtrise de l'inflation qu'elle avait conclue avec le gouvernement fédéral pour une nouvelle période de cinq ans se terminant le 31 décembre 2016. La cible d'inflation demeure fixée à 2 %, le point médian d'une fourchette qui va de 1 à 3 %, et continue d'être définie en fonction du taux d'augmentation sur douze mois de l'IPC global.

L'efficacité du régime canadien de ciblage de l'inflation est bien établie. Depuis 1995, année où le Canada a adopté une cible d'inflation de 2 %, l'inflation s'est située en moyenne près de 2 %, et sa variabilité a diminué des deux tiers environ par rapport aux deux décennies précédentes. Les Canadiens ont tiré nombre d'avantages importants d'un taux d'inflation bas, stable et prévisible :

- les consommateurs et les entreprises ont joui d'une plus grande certitude quant au pouvoir d'achat futur de leur épargne et de leurs revenus;
- les taux d'intérêt nominaux et réels ont été plus faibles;
- le Canada a connu une croissance économique plus stable ainsi qu'un taux de chômage moins élevé et moins variable.

La stabilité relative de l'économie canadienne au cours de la récente crise économique et financière mondiale a fait ressortir les avantages d'un régime flexible de ciblage de l'inflation. La crise de 2008-2009 représente le choc le plus important auquel l'économie canadienne a été confrontée depuis qu'une cible d'inflation est en vigueur; de fait, elle a soumis le régime à un test sans précédent. La valeur du régime et sa flexibilité inhérente ont été clairement établies durant cette période.

Un programme de recherche pluriannuel a guidé la reconduction de la cible. Ces travaux ont porté sur trois questions :

- **Le niveau optimal de la cible d'inflation.** Même si les avantages potentiels d'une cible d'inflation plus basse peuvent être supérieurs à ce qu'on estimait précédemment, l'expérience récente met en évidence des risques notables liés à la borne du zéro pour les taux d'intérêt.
- **Les mérites relatifs d'une cible fondée sur le niveau des prix.** Il n'est pas évident que les avantages théoriques d'un régime de ciblage du niveau des prix — une certitude accrue à l'égard du niveau des prix à long terme et une meilleure stabilité macroéconomique à court terme — l'emportent sur les coûts et les risques associés à l'abandon du régime actuel.
- **La mesure dans laquelle la Banque devrait tenir compte de considérations liées à la stabilité financière dans la formulation de la politique monétaire.** Même si elle ne constitue pas la première ni même la deuxième ligne de défense, la politique monétaire peut, dans des circonstances exceptionnelles, se révéler un instrument approprié pour soutenir la stabilité financière. Un régime arrimé à une cible d'inflation solide et crédible procure la flexibilité nécessaire pour que la politique monétaire joue ce rôle.

D'ici à ce que l'entente vienne à échéance, la Banque poursuivra ses recherches en vue d'examiner les possibilités d'amélioration du cadre de conduite de la politique monétaire.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le ciblage de l'inflation et la reconduction de la cible de maîtrise de l'inflation, on peut consulter le site Web de la Banque ([Politique monétaire > Inflation](#)).

Programme de bourses de recherche de la Banque du Canada

Le Programme de bourses de recherche a pour objet de favoriser l'excellence dans la recherche et l'analyse et d'établir des partenariats avec des experts de l'extérieur dans les domaines qui sont au cœur du mandat de l'institution. Deux bourses sont offertes dans le cadre du Programme; dans chaque cas, les lauréats doivent être des chercheurs employés par une université canadienne.

La **Bourse de recherche**, accordée pour une période de cinq ans, vise à honorer des chercheurs reconnus au Canada. En 2011, cette bourse a été décernée à Randall K. Morck, professeur à l'Université de l'Alberta, et à Gregor W. Smith, professeur à l'Université Queen's. Les recherches menées actuellement par M. Morck sont axées sur le comportement des institutions financières, les liens connexes entre le secteur financier et la macroéconomie et l'incidence de ceux-ci sur la politique monétaire. Pour sa part, M. Smith consacre ses travaux actuels aux analyses économétriques relatives aux décisions de participation au marché du travail, aux modèles de portefeuille et aux prévisions de comportement associées aux décisions financières.

La **Bourse du gouverneur**, versée pour une durée de deux ans, a été créée dans le but d'appuyer des universitaires de haut niveau qui sont en début de carrière. Le lauréat de cette bourse pour 2011 est Thorsten V. Koepl, professeur à l'Université Queen's. Ses recherches courantes portent sur divers aspects de la stabilité des marchés financiers qui fonctionnent sans mécanismes officiels de négociation et de compensation, comme les marchés de gré à gré.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de bourses de recherche ainsi que la liste des lauréats actuels et anciens, on peut consulter le site Web de la Banque ([Publications et recherches > Recherches > Programme de bourses de recherche](#)).

Système financier

La Banque du Canada s'emploie à favoriser la stabilité et l'efficacité du système financier canadien en fournissant des liquidités; en exerçant une surveillance générale des principaux systèmes de paiement, de compensation et de règlement au pays; en participant à la formulation des politiques qui régissent le système financier tant au Canada qu'à l'échelle internationale; en évaluant les risques qui entourent la stabilité globale du système financier et en informant sur ces risques. La stabilité du système financier est une responsabilité que la Banque partage avec d'autres organismes fédéraux de réglementation financière, mais, en définitive, c'est le ministre des Finances qui est chargé d'assurer la saine gestion de ce système.

En 2011, les quatre grands défis à relever étaient : 1) à l'international, faire avancer le vaste programme de réformes du G20 destiné à renforcer la résilience du système financier mondial; 2) implanter ces réformes au Canada, notamment en ce qui a trait à l'infrastructure du système financier; 3) analyser l'évolution des risques pesant sur la stabilité du système financier dans un contexte économique et financier en pleine mutation; 4) rester prêt à réagir de façon appropriée si des risques se matérialisaient.

Principales réalisations de 2011

- La Banque a contribué de façon significative à faire progresser la réforme mondiale de la réglementation, en ce qui concerne particulièrement les exigences de fonds propres et de liquidité auxquelles les banques seront assujetties dans le cadre du dispositif de Bâle III. Elle a participé activement aux travaux de grandes instances internationales comme le Conseil

de stabilité financière, le Comité sur le système financier mondial, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement. La Banque a également pris part à de nombreux groupes de travail et comités internationaux et collaboré de près à la préparation de rapports sur la liquidité mondiale, le financement de marché (le système bancaire « parallèle ») et les modalités d'accès aux contreparties centrales pour les produits dérivés de gré à gré, de même que sur les retombées systémiques de la réglementation en matière de liquidité et un cadre de désignation des banques d'importance systémique à l'échelle du globe.

- Avec ses partenaires, la Banque a œuvré au renforcement de l'infrastructure des marchés financiers au Canada comme à l'étranger. Pour concrétiser l'engagement du G20 envers une réforme des marchés des dérivés de gré à gré, le personnel de la Banque a aidé à concevoir les mécanismes par lesquels s'effectuera la compensation centralisée de ces produits au niveau mondial, et il a aussi examiné les options envisageables pour le Canada afin de fournir des éléments d'appréciation en vue d'une décision en 2012. La Banque a travaillé avec la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés et les acteurs du marché à l'élaboration de services de contrepartie centrale pour les marchés canadiens des pensions et des titres à revenu fixe de façon à garantir la conformité des nouveaux services aux normes internationales applicables.
- Dans un contexte difficile, la Banque a renforcé sa surveillance des risques planant sur la stabilité du système financier canadien de même que la communication d'informations à leur sujet. Le niveau de risque global lui est apparu élevé et elle a estimé qu'il avait considérablement augmenté au cours du second semestre de 2011, surtout en raison d'une aggravation de la crise de la dette souveraine dans la zone euro et d'un assombrissement des perspectives de croissance de l'économie mondiale. Le principal risque d'origine interne est, d'après la Banque, le haut niveau de l'endettement des ménages canadiens, qui rend ceux-ci vulnérables aux chocs négatifs. Ces évaluations des risques ont été communiquées dans les livraisons de la *Revue du système financier* et les nombreux discours prononcés par les membres du Conseil de direction.
- La Banque a amélioré ses outils ainsi que le cadre d'analyse dont elle se sert pour évaluer les risques et vulnérabilités dans l'ensemble du système financier. En 2011, les avancées notables ont concerné la mise au point et l'emploi d'un cadre pour l'évaluation de l'effet systémique des chocs éventuels, ainsi que l'affinement de l'analyse des vulnérabilités des ménages.
- La Banque a réalisé des progrès substantiels dans l'amélioration des processus et systèmes sur lesquels reposent l'adjudication des titres d'État et les autres opérations effectuées sur le marché intérieur.

Le Conseil de stabilité financière

Le Conseil de stabilité financière est un organisme international qui s'emploie à bâtir un système financier mondial plus résilient et plus efficient¹. Le Conseil coordonne les travaux des autorités financières nationales et des instances de normalisation internationales, formule des politiques efficaces touchant le secteur financier, notamment en matière de réglementation et de surveillance, et en favorise la mise en œuvre.

Le 4 novembre 2011, le gouverneur de la Banque du Canada, Mark Carney, a été nommé président du Conseil de stabilité financière. La nomination, pour une période de trois ans, a été entérinée par les dirigeants du G20 au sommet qu'ils ont tenu à Cannes, en France. M. Carney restera à la tête de la Banque durant sa présidence du Conseil.

À ce poste, M. Carney s'est engagé à renforcer les capacités institutionnelles et la gouvernance du Conseil de stabilité financière, comme l'en ont mandaté les dirigeants du G20, et à travailler en étroite collaboration avec les autorités nationales et les organismes internationaux à la coordination et au suivi de l'exécution du vaste programme de réformes financières adopté par le G20. Le Conseil apporte une vision d'ensemble sur ce programme.

De plus amples renseignements sur le Conseil de stabilité financière, y compris la liste de ses membres, sont fournis dans le site financialstabilityboard.org (en anglais seulement).

¹ En 2009, le Conseil de stabilité financière a succédé au Forum sur la stabilité financière (FSF), qui rassemblait les ministres des finances, les gouverneurs de banque centrale et les autorités prudentielles du G7. C'est en avril de cette année-là, au sommet du G20 de Londres, qu'on a annoncé que le FSF serait élargi et doté d'un mandat plus étendu pour favoriser la stabilité financière, et qu'il porterait désormais le nom de Conseil de stabilité financière.

Monnaie

La Banque du Canada est chargée de fournir aux Canadiens des billets de banque qu'ils peuvent utiliser en toute confiance. Afin d'entretenir cette confiance, l'institution dispose d'une stratégie en quatre volets. Le premier consiste à élaborer des billets difficiles à contrefaire mais faciles à vérifier; le deuxième, à accroître la vérification systématique des billets par les détaillants; le troisième, à promouvoir la répression de la contrefaçon par les organismes d'application de la loi et les procureurs; et le quatrième, à privilégier la qualité tout au long du cycle de vie des billets — de la production à la distribution efficiente des billets, et jusqu'au retrait de la circulation des billets usés et périmés en vue de leur destruction et de leur remplacement.

En 2011, l'une des grandes priorités de la fonction Monnaie avait trait au lancement de la prochaine génération de billets, la toute première au pays à être imprimée sur un matériau polymère. Les éléments de sécurité dont sont dotés les nouveaux billets représentent un progrès important dans le cadre des efforts que la Banque déploie sans relâche afin de décourager la contrefaçon.

La demande de billets a continué de progresser en 2011, à peu près au même rythme que l'économie. À la fin de l'année, il y avait 1,95 milliard de billets en circulation, soit sensiblement le même nombre qu'un an plus tôt. Toutefois, la valeur totale de ces billets s'établissait à 61 milliards de dollars, en hausse de 3,2 milliards de dollars par rapport à 2010.

Pour la période visée par le Plan à moyen terme, soit 2010-2012, la Banque s'est fixé une cible annuelle de 50 faux billets détectés pour chaque million de billets authentiques en circulation. En 2011, le niveau de contrefaçon s'est situé bien en deçà de cette cible et la confiance dans les billets de banque canadiens, mesurée par des enquêtes auprès des détaillants et du public, est restée forte.

Principales réalisations de 2011

- Toutes les étapes relatives au lancement de la prochaine génération de billets ont été franchies. La Banque a procédé au dévoilement des éléments graphiques des deux premières coupures de la série en polymère au mois de juin, puis à l'émission du nouveau billet de 100 dollars en novembre. Le travail d'élaboration des nouvelles coupures de 50 et de 20 dollars a été mené à bien et les préparatifs ont commencé en vue de leur émission, prévue pour 2012. À l'appui de la nouvelle série, de vastes campagnes de communication, d'information et de sensibilisation du public ont été organisées partout au pays (**Encadré 2**).
- Le niveau de contrefaçon est demeuré bas en 2011. Le nombre de faux billets écoulés par million de billets en circulation s'est établi à 34 en 2011 (contre 35 en 2010), soit un niveau nettement inférieur à la cible (**Graphique 2**). La valeur nominale des billets contrefaits retirés de la circulation en 2011 a peu changé comparativement à 2010 et s'est chiffrée à 2,6 millions de dollars (**Graphique 3**).
- La Banque a joué un rôle de premier plan au sein de plusieurs organisations internationales, dont le Groupe de dissuasion de la contrefaçon des banques centrales (composé de 32 banques centrales), le Groupe des quatre nations (qui réunit des représentants des banques centrales de l'Angleterre, de l'Australie, du Canada et du Mexique) et le Reproduction Research Centre (un laboratoire anticontrefaçon exploité par les banques centrales de différents pays).

Encadré 2

La nouvelle série en polymère

Une célébration des réalisations canadiennes aux frontières de l'innovation

La nouvelle série de billets de banque en polymère de la Banque du Canada est plus sûre, plus économique et meilleure pour l'environnement que celle de *L'épopée canadienne*, qu'elle remplace.

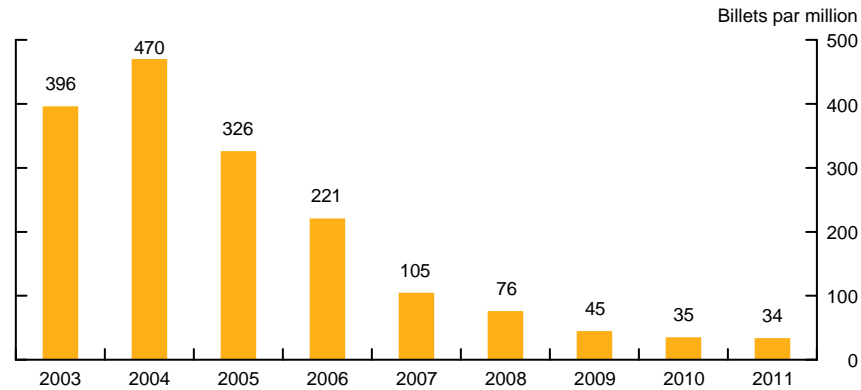
Les coupures de cette nouvelle série, qui célèbrent les réalisations canadiennes en matière d'innovation, constituent une avancée technologique considérable au chapitre de la conception et de la sûreté des billets de banque. Les nouveaux billets en polymère sont pourvus d'éléments de sécurité d'avant-garde qui les rendent difficiles à contrefaire mais faciles à vérifier. Par exemple, la grande bande transparente qui traverse la coupure de haut en bas renferme des images holographiques complexes visibles au recto et au verso. En outre, ces billets dureront au moins deux fois et demie plus longtemps que ceux en papier de coton et seront recyclés après leur retrait de la circulation.

La toute première coupure, celle de 100 dollars, a été émise en novembre 2011; celle de 50 dollars le sera en mars 2012, puis celle de 20 dollars plus tard au cours de l'année. Les coupures de 10 et de 5 dollars suivront d'ici la fin de 2013.

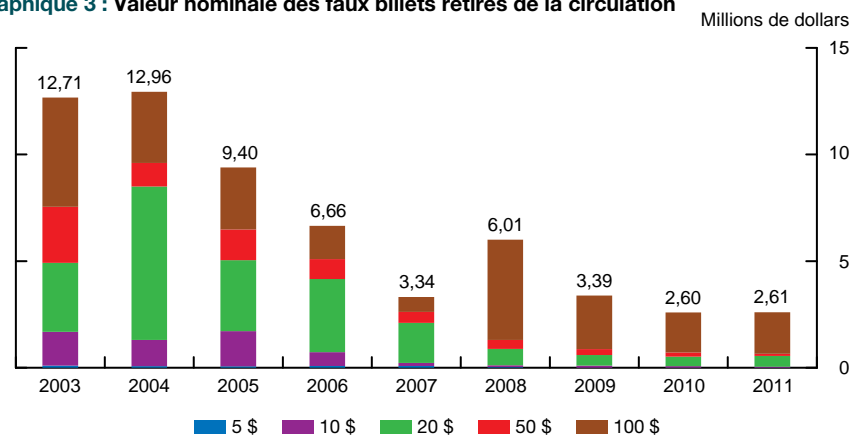
En prévision du lancement, la Banque a collaboré étroitement avec les institutions financières et les fabricants d'appareils recevant des billets pour que le passage au polymère se fasse en douceur. Tout le système de traitement des espèces devait être prêt pour l'arrivée des billets en polymère. Chaque fois qu'une nouvelle série est mise en circulation, les appareils qui acceptent, traitent ou distribuent les différentes coupures doivent être adaptés par les institutions financières, les organisations spécialisées dans le traitement des espèces, les commerces de détail ainsi que les autres entreprises qui acceptent les billets de banque. Qui plus est, depuis le dévoilement de la série en polymère en juin 2011, le personnel de la Banque partout au pays a formé des caissiers et des policiers à la vérification des éléments de sécurité des nouveaux billets de banque.

La Banque a reçu de l'International Association of Currency Affairs le prix du meilleur programme de sensibilisation du public à la monnaie en 2011 pour ses campagnes de sensibilisation, et plus particulièrement pour sa [vidéo d'information](#) mettant en vedette la nouvelle coupure de 100 dollars.



Graphique 2 : Nombre de faux billets écoulés par million de billets en circulation^a

a. Cible visée dans le Plan à moyen terme pour 2010-2012 : 50 faux billets par million

Graphique 3 : Valeur nominale des faux billets retirés de la circulation

Gestion financière

En qualité d'agent financier et de banquier du gouvernement fédéral, la Banque administre la dette et les réserves de liquidités internationales de ce dernier et lui donne des conseils à ce sujet. Elle collabore également avec le ministère des Finances à l'élaboration des principes, des politiques et des programmes sur lesquels s'appuie la gestion des programmes d'emprunt et de placement de l'État. La Banque a pour objectif de fournir ses services d'agent financier et les services bancaires connexes de manière efficace et efficiente, en se conformant à un solide cadre de gestion des risques.

En 2011, les soldes de trésorerie du gouvernement canadien détenus à la Banque du Canada et dans d'autres institutions financières se sont établis en moyenne à 8,1 milliards de dollars, comparativement à 13,5 milliards de dollars en 2010; leur baisse s'explique surtout par les effets résiduels du retrait des dispositifs spéciaux de soutien à la liquidité. Les réserves officielles de liquidités internationales du gouvernement canadien se sont chiffrées à 66 milliards de dollars américains en 2011, contre 57 milliards en 2010. La Banque gère ces réserves pour le compte de l'État.

La Banque gère aussi les risques liés à son propre bilan et administre les actifs détenus dans le fonds de pension de son personnel. En outre, elle mène des activités bancaires au nom d'autres banques centrales et d'organisations internationales, et elle offre des services bancaires à l'appui des institutions financières et des systèmes de paiement, de compensation et de règlement désignés.

Principales réalisations de 2011

- La Banque a participé, conjointement avec le gouvernement fédéral, à l'élaboration et à l'amorce de la mise en place d'un plan de liquidité prudentielle qui contribuera à faire en sorte que le gouvernement soit en mesure de remplir ses obligations financières même en période de tensions sur les marchés.
- En collaboration avec le gouvernement fédéral, la Banque a continué à accroître l'efficacité du programme des Obligations d'épargne du Canada et a dégagé de nouvelles pistes de réduction des coûts.
- La Banque a mis en œuvre la nouvelle stratégie d'emprunt à moyen terme du gouvernement canadien, laquelle permettra d'améliorer le profil coût-risque de la dette et de diminuer le risque de refinancement pour l'État.
- Le cadre de gestion du risque de crédit lié aux réserves officielles de liquidités internationales du Canada a été renforcé et des progrès notables ont été réalisés dans la construction d'un modèle de répartition des actifs qui aidera à mieux gérer ces réserves.
- Les études produites par les chercheurs de l'institution et les deux colloques qui s'y sont tenus ont jeté une lumière nouvelle sur les incidences des politiques en matière de liquidité et des réformes de la réglementation sur l'infrastructure des systèmes de paiement, de compensation et de règlement.
- Les opérations essentielles de paiement et de règlement de la Banque se sont bien déroulées, sans connaître d'interruption majeure.

Soldes non réclamés

Lorsqu'un compte bancaire tenu au pays est inactif depuis dix ans et que l'institution financière concernée n'a pu joindre le titulaire, le solde est transféré à la Banque du Canada.

Si vous (ou une personne que vous connaissez, vivante ou décédée) croyez être titulaire d'un compte dont vous avez oublié l'existence, vous pouvez accéder au [site Web de la Banque du Canada](#), taper « soldes non réclamés » dans le champ « recherches », puis vous servir de l'outil mis à votre disposition pour vérifier si ce compte existe bel et bien. La Banque assure la garde des soldes non réclamés de plus d'un million de ces comptes, dont la valeur totale s'élève à 466,6 millions de dollars.

Les propriétaires des fonds peuvent récupérer leur argent sur présentation de documents attestant leur droit. En 2011, la Banque a reçu 26 463 demandes de renseignements visant des soldes non réclamés et a versé plus de 15,5 millions de dollars aux propriétaires légitimes des sommes en sa possession.

Les employés et le milieu de travail

La Banque compte sur un personnel très talentueux pour s'acquitter de ses responsabilités. La majorité des 1 228 personnes qu'elle emploie travaillent au siège, à Ottawa; les autres, qui représentent environ 10 % de l'effectif, se trouvent dans les centres des opérations de Montréal et de Toronto, dans les bureaux régionaux de Vancouver, Calgary, Toronto, Montréal et Halifax, ainsi qu'au bureau de New York.

Le personnel de la Banque réunit des employés provenant d'horizons professionnels et opérationnels très variés, recrutés partout au Canada et ailleurs dans le monde (**Graphique 4**). La Banque s'est dotée d'un solide

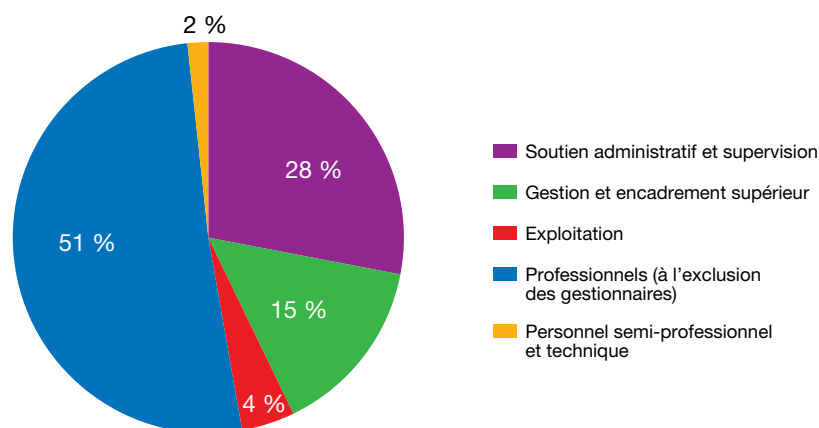
programme de recrutement universitaire pour les économistes et les spécialistes du secteur financier. En 2011, ce programme lui a permis de recruter 37 nouveaux diplômés.

En 2011, la Banque a achevé la mise en œuvre de son nouveau programme de rémunération globale. Priorité de l'actuel Plan à moyen terme, il aidera l'institution à recruter et à retenir les employés talentueux dont elle a besoin. La rémunération globale est ancrée à la médiane des marchés de référence pertinents. Les principaux changements apportés comprennent l'introduction de fourchettes salariales élargies, qui visent à souligner des compétences particulières et à réagir plus rapidement à l'évolution des conditions du marché, et d'une échelle salariale distincte pour les économistes et les spécialistes du secteur financier, destinée à répondre plus directement aux difficultés de recrutement propres à ces groupes.

L'apprentissage et le perfectionnement demeurent des priorités de la Banque. En 2011, 2,7 millions de dollars ont été consacrés à l'amélioration continue des compétences et connaissances des employés.

Il est possible d'obtenir des renseignements sur les carrières offertes à la Banque ainsi que la liste des postes à pourvoir en consultant le site Web de l'institution, à la rubrique [Carrières](#).

Graphique 4 : Composition du personnel de la Banque, par catégorie



Le personnel de la Banque en 2011

La principale ressource de la Banque du Canada, c'est son personnel. La Banque est une institution fondée sur le savoir, dont beaucoup d'employés se consacrent à des activités de recherche et d'analyse, à l'appui de la formulation et de la mise en œuvre des politiques associées à chacune de ses quatre grandes fonctions. La Banque a besoin d'un nombre important de professionnels hautement qualifiés pour atteindre ses objectifs.

En 2010, la Banque a lancé son Programme d'efficacité institutionnelle afin de pouvoir réaliser les priorités du Plan à moyen terme tout en respectant les directives du gouvernement fédéral de plafonner le budget d'exploitation aux niveaux de 2010 pour les exercices 2011 et 2012. Les modifications des processus et des services prévues devaient permettre des réductions d'effectif de l'ordre de 80 à 95 postes. Le programme a été mis en œuvre en 2011, et ces réductions ont été obtenues dans la mesure du possible par l'attrition normale et par la suppression de postes temporaires. Les employés dont les postes ont été éliminés ont bénéficié d'un programme de transition.

La Banque a continué de recruter dans des secteurs nécessitant des compétences et connaissances spécialisées, et le climat de travail est demeuré positif. Le fait que l'institution compte un taux de roulement inférieur à 5 % et qu'une proportion non négligeable de ses employés aient accepté de nouvelles fonctions, par suite de promotions ou d'affectations temporaires, témoigne de la santé de son environnement de travail (Tableau 1 et Encadré 3).

Tableau 1 : Indicateurs se rapportant à l'effectif – employés réguliers uniquement

	2009	2010	2011
Effectif	1 311	1 305	1 228
Moyenne des années de service	13,1	12,8	12,6
Embauches	119	69	47
Changements de postes internes	283	277	214
Taux de roulement (%)	4,2	4,9	4,6

Encadré 3

Bilan de santé du milieu de travail

Préserver un milieu de travail exceptionnel reste une priorité pour la Banque. Tous les trois ans, elle mène une enquête auprès de ses employés afin de recueillir leur opinion sur leur milieu de travail et de cerner ses atouts et les points à améliorer. L'enquête porte sur plus de 30 indicateurs traduisant le niveau d'engagement des employés dans leur milieu de travail, qu'il s'agisse de l'apprentissage ou du perfectionnement, de la rémunération, de la charge de travail, des communications, etc. En 2011, 85 % des employés ont répondu au sondage, ce qui, en soi, atteste un grand sens de l'engagement parmi le personnel.

Les résultats de l'enquête montrent que l'indice d'engagement général est en progression depuis 2008 et qu'à cet égard, la Banque surpasse les organismes pris en compte dans les comparaisons. L'enquête aide à établir les plans pour continuer d'améliorer le milieu de travail.

Palmarès des 100 meilleurs employeurs au Canada

La Banque s'est classée parmi les 100 meilleurs employeurs au Canada pour 2012 en raison de ses pratiques, ses politiques et ses communications.

Pour de plus amples renseignements, consulter le site eluta.ca/top-employer-bank-of-canada (en anglais seulement).



Sensibilisation du public

La Banque offre une vaste gamme de matériel d'information dans son site Web, y compris des textes et des vidéos expliquant le travail de l'institution, des programmes didactiques sur le thème de la monnaie et des ressources adaptées à des publics variés permettant d'en savoir plus sur les billets de banque et la contrefaçon.

En 2011 a été produite une courte vidéo, intitulée *La Banque du Canada : on peut compter sur elle!*, dans laquelle le gouverneur, Mark Carney, et huit employés expliquent comment la Banque s'acquitte de ses responsabilités.

Pour visionner cette vidéo, il suffit de consulter le site Web de la Banque ([Au sujet de la Banque > Qui nous sommes > Vidéos sur la Banque](#)).

Grandes priorités de la Banque en 2012

La Banque du Canada établit les priorités de travail annuelles en fonction de son plan à moyen terme et de l'évolution du contexte. Ses principales priorités en 2012 sont les suivantes :

Mener des travaux de pointe en matière de recherche et d'analyse des politiques

- Approfondir la compréhension des liens existant entre le système financier et l'économie réelle et de leurs implications pour la politique monétaire;
- poursuivre l'analyse des options pour la conduite de la politique monétaire dans un contexte de bas taux d'intérêt;
- renforcer la surveillance des risques qui pèsent sur le système financier, particulièrement dans un contexte de fragilité mondiale;
- contribuer à la réforme de la réglementation financière à l'échelle nationale et internationale, notamment en ce qui a trait au financement de marché et à l'infrastructure des marchés financiers;
- élargir la portée de l'analyse, par la Banque, du système monétaire international et de l'évolution des déséquilibres mondiaux;
- poursuivre les travaux en matière de recherche et d'analyse des politiques afin d'améliorer les services de gestion financière fournis au gouvernement;
- accroître la compréhension des modes de paiement numériques et des implications qu'un plus grand recours à ceux-ci pourraient avoir pour les politiques et les opérations.

Renforcer la résilience des systèmes et l'infrastructure

- Assurer la migration de données essentielles vers un nouveau centre de données principal et mener à terme un programme visant à perfectionner les processus et les systèmes utilisés à l'appui des opérations sur les marchés intérieurs afin d'augmenter la résilience des systèmes;
- parachever les plans de modernisation du siège en vue du renforcement de l'infrastructure de la Banque.

Attirer, retenir et motiver des employés talentueux

- Affiner le processus de recrutement d'employés spécialisés et procéder à la refonte du site intranet de la Banque pour améliorer la communication interne.

Enfin, une autre grande priorité institutionnelle s'ajoute en 2012, à savoir émettre les coupures de 50 et de 20 dollars et achever la mise au point des billets de 10 et de 5 dollars de la nouvelle série de billets de banque en polymère.

Faits saillants financiers

Le **Tableau 2** ci-dessous expose les points saillants des états financiers de la Banque pour 2011, de même que les chiffres comparatifs des quatre exercices précédents. Les états mêmes ainsi que des explications et des commentaires détaillés sont présentés dans la section « Rapport de gestion ». On trouvera de plus amples renseignements sur le **bilan de la Banque** dans le site Web de l'institution.

Tableau 2 : Points saillants des états financiers

(En millions de dollars)

	Valeur au 31 décembre				
	2011	2010 ^a	2009 ^b	2008 ^b	2007 ^b
Total de l'actif, total du passif et capitaux propres	64 247	61 216	71 355	78 584	53 897
Éléments importants des états financiers					
Prêts et créances	1 531	2 087	25 377	37 234	4 002
Placements	62 424	58 767	45 989	41 023	49 679
Billets de banque en circulation	61 029	57 874	55 468	53 731	50 565
Dépôts	2 481	2 557	15 550	24 413	2 981
Résultat global					
Produits	1 607	1 543	1 710	2 228	2 292
Charges	353	381	366	376 ^c	268
Autres éléments du résultat global (perte)	(179)	(122)	(76)	58	23
Résultat global	1 075	1 040	1 268	1 910	2 047

a. Les chiffres comparatifs ont été retraités selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

b. Les chiffres comparatifs sont présentés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada.

c. La hausse des charges de 2007 à 2008 est principalement attribuable à la prise en charge par la Banque des coûts des services relatifs aux titres destinés aux particuliers, qui étaient recouverts auparavant auprès du ministère des Finances.

La taille du bilan de la Banque a augmenté de 5 % en 2011 par rapport à 2010. Toutefois, elle est nettement inférieure à ce qu'elle était en 2008 et 2009, au moment où la Banque, pour faire face à la crise financière mondiale, a fourni un apport exceptionnel en liquidités au système financier, au moyen principalement de prises en pension à plus d'un jour. La seule prise en pension qui restait au 31 décembre 2011 avait été conclue à des fins de gestion du bilan.

Les billets de banque constituent l'élément le plus important du passif. La valeur des billets en circulation s'est accrue de 5,5 % en 2011, ce qui correspond en gros au taux d'accroissement du PIB nominal.

La croissance d'environ 4 % des produits en 2011 tient surtout à l'augmentation des taux de rendement des titres d'État. Cette hausse d'une année à l'autre vient inverser la tendance à la baisse enregistrée entre 2007 et 2010, qui était attribuable à un fléchissement des rendements des titres d'État. La diminution de quelque 7 % des charges en 2011 s'explique par une réduction des frais de personnel et des coûts relatifs aux technologies et aux installations.

Charges par fonction

Les charges de la Banque pour 2011 sont ventilées par fonction dans le Graphique 5 et le Tableau 3.

Graphique 5 : Charges par fonction

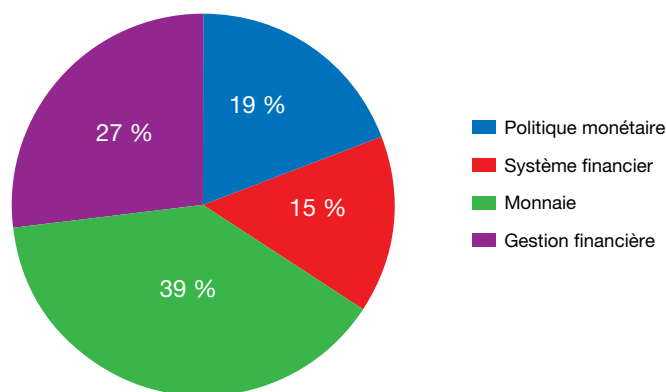


Tableau 3 : Charges par fonction

(En millions de dollars)

	2011	2010
Politique monétaire	68,3	72,8
Système financier	51,0	52,6
Monnaie	137,1	145,5
Gestion financière	96,7	109,9
Total des charges	353,1	380,8

Les coûts associés à la fonction Monnaie, qui constituent la part la plus importante des charges de l'institution (soit 39 % du total), englobent les coûts de production des billets de banque.

Le Conseil d'administration et la direction de la Banque



Mark Carney^{6*}
Gouverneur,
président du Conseil



Tiff Macklem^{6,7*}
Premier
sous-gouverneur



William Black^{1,6}



Philip Deck^{3,5}



Bonnie DuPont^{3*,4,6}



Douglas Emsley^{2,5*,6}



Jock Finlayson^{3,4,8}



Carol Hansell^{2,3}



Brian Henley^{5,7}



Daniel Johnson^{2,4*}



David Laidley^{2*,4,5,6}



Leo Ledohowski^{3,5}



Richard McGaw^{4,7}



Michael O'Brien^{2,7}



Michael Horgan⁶
Sous-ministre
des Finances,
membre d'office

1. Administrateur principal
 2. Membre du Comité de la vérification et des finances
 3. Membre du Comité des ressources humaines et de la rémunération
 4. Membre du Comité de gouvernance
 5. Membre du Comité des projets d'immobilisations
 6. Membre du Comité de direction
 7. Membre du Comité des pensions
 8. Président du Comité de nomination du Programme de bourses de recherche
- * Assure la présidence du Comité

Le rôle du Conseil

Selon le cadre de gouvernance établi en vertu de la *Loi sur la Banque du Canada*, le gouverneur est le premier dirigeant de l'institution et le président du Conseil d'administration de celle-ci. Il a compétence expresse sur les activités de la Banque et il en assume la responsabilité. Ces activités consistent notamment à formuler et à mettre en œuvre la politique monétaire, à faire office d'agent financier du gouvernement canadien, à émettre des billets de banque, à approvisionner le système financier en liquidités et, conformément à la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*, à exercer la surveillance des principaux systèmes de paiement, de compensation et de règlement au Canada.

Le Conseil d'administration joue un rôle de surveillance générale à l'égard de la gestion et de l'administration de la Banque, en particulier en ce qui concerne la planification stratégique, les finances et la comptabilité, la gestion des risques, les ressources humaines et les autres politiques internes. Le Conseil et le gouverneur travaillent en étroite collaboration, étant donné l'importance que revêt la surveillance exercée par le Conseil en matière de finances et d'administration pour la conduite des affaires de la Banque par le gouverneur.

Le Conseil et la Haute Direction revoient périodiquement et prennent en considération les pratiques optimales pertinentes en vigueur dans d'autres institutions publiques, banques centrales et organismes du secteur privé dans le but d'améliorer sans cesse la qualité de la gouvernance de la Banque et d'atteindre l'excellence à cet égard.

La composition et les activités du Conseil

Le Conseil est composé du gouverneur, du premier sous-gouverneur ainsi que de douze administrateurs indépendants nommés pour un mandat renouvelable de trois ans par le gouverneur en conseil (le Cabinet). Le sous-ministre des Finances y siège en qualité de membre d'office n'ayant pas droit de vote. Le Conseil d'administration et ses comités se réunissent périodiquement tout au long de l'année selon un calendrier établi en consultation avec la direction et les administrateurs.

Le Conseil et ses comités ont adopté le texte de leurs mandats respectifs, dans lesquels sont énoncées leurs diverses responsabilités et celles incombant à leurs présidents. Avant le début de l'année civile, le Conseil et ses comités conviennent de plans de travail écrits.

Comités et activités du Conseil

Par souci d'efficacité, le Conseil a institué les comités permanents suivants pour le seconder dans l'exercice de ses fonctions :

- Le **Comité de la vérification et des finances**, présidé par David Laidley, assure la supervision des questions financières au sein de l'institution, notamment à l'égard du Plan à moyen terme, du budget annuel et des charges, ainsi que des activités des vérificateurs internes et des auditeurs externes de la Banque. En 2011, le Comité a surveillé le passage de l'institution aux Normes internationales d'information financière ainsi que la mise en conformité de la Banque aux nouvelles normes du Conseil du Trésor relativement à la production de rapports financiers trimestriels.
- Le **Comité des ressources humaines et de la rémunération**, présidé par Bonnie DuPont, assume le rôle de surveillance dévolu au Conseil en ce qui touche les politiques et pratiques en matière de ressources humaines, les politiques de rémunération, la planification de la relève et

le rendement des cadres supérieurs, ainsi que, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, la rémunération du gouverneur et du premier sous-gouverneur.

- Le **Comité de gouvernance**, présidé par Daniel Johnson, veille, au nom du Conseil, au respect des pratiques de gouvernance institutionnelle et, à cette fin, procède annuellement à l'évaluation de l'efficacité du Conseil, à la revue de la composition des comités ainsi qu'à l'examen des mandats du Conseil et de ses comités.
- Le **Comité des pensions**, présidé par le premier sous-gouverneur, Tiff Macklem, est chargé de soumettre au Conseil ses recommandations à l'égard des responsabilités de la Banque à titre de répondant et d'administrateur du Régime de pension de la Banque du Canada, y compris en ce qui a trait aux politiques de placement, à l'administration du Régime, aux communications et aux relations avec les parties prenantes. Le Comité est constitué de trois administrateurs indépendants et de trois membres de la direction ainsi que du premier sous-gouverneur. À toute réunion du Comité, la présence d'au moins deux administrateurs indépendants est requise pour que le quorum soit atteint. En 2011, la gouvernance du Régime de pension a fait l'objet d'un examen qui a confirmé que celle-ci respecte les normes actuelles. Un certain nombre de recommandations ont néanmoins été formulées pour améliorer le suivi de la gouvernance, et elles sont en cours de mise en œuvre.
- Le **Comité des projets d'immobilisations**, présidé par Douglas Emsley, exerce, au nom du Conseil, une surveillance des projets d'immobilisations d'envergure entrepris par la Banque. En 2011, le Comité s'est surtout penché sur les projets de la Banque concernant la modernisation de son siège, à Ottawa. Une décision finale au sujet du plan de modernisation est prévue en 2012.

De plus, aux termes de la *Loi sur la Banque du Canada*, l'institution est dotée d'un comité de direction ayant qualité pour agir en lieu et place du Conseil. Les membres du Comité de direction se sont rencontrés deux fois en 2011 : en mars, pour prendre connaissance du rapport annuel sur la dotation des postes de cadre supérieur présenté par le Comité des ressources humaines et de la rémunération, et en juillet, pour recevoir un compte rendu approfondi de la situation économique de la part de la Haute Direction (réunion ouverte à tous les membres du Conseil).

En ce qui concerne le Programme de bourses de recherche de la Banque, la direction a demandé qu'un administrateur indépendant assume la présidence de son comité de nomination. Ce rôle revient actuellement à Jock Finlayson. Les points saillants du Programme de bourses de recherche de la Banque mené cette année se trouvent à la section du présent rapport consacrée à la politique monétaire.

Présences aux réunions

En 2011, le Conseil d'administration s'est réuni huit fois, de même que le Comité de la vérification et des finances, le Comité de direction a tenu deux réunions, le Comité de gouvernance, quatre, le Comité des projets d'immobilisations, sept, tandis que le Comité des ressources humaines et de la rémunération ainsi que le Comité des pensions en ont tenu cinq. Le registre des présences peut être consulté dans le site Web de l'institution ([Au sujet de la Banque > Direction et gouvernance > Conseil d'administration](#)).

Indépendance du Conseil

Le gouverneur exerce la double fonction de président du Conseil d'administration et de premier dirigeant de la Banque; c'est pourquoi les administrateurs indépendants (c'est-à-dire qui ne font pas partie de la direction) élisent un administrateur principal pour représenter leurs intérêts et assurer la liaison entre eux et le gouverneur. Le mandat de l'administrateur principal est décrit dans un document adopté par le Conseil. William Black a été réélu à titre d'administrateur principal pour un autre mandat de deux ans prenant fin en septembre 2012.

De plus, le Conseil et ses comités tiennent régulièrement séance sans la présence de la direction ou des administrateurs non indépendants. À l'exception du Comité des pensions, tous les comités du Conseil sont composés exclusivement d'administrateurs indépendants. Le Comité de la vérification et des finances rencontre périodiquement à huis clos les coauditeurs, la vérificatrice interne en chef et la comptable en chef. Le Conseil et ses comités sont autorisés à retenir les services de conseillers indépendants aux frais de la Banque.

Efficacité du Conseil et formation

Le Conseil effectue périodiquement son autoévaluation au moyen d'une enquête visant à recueillir les avis des administrateurs sur différents aspects de son fonctionnement, de sa gouvernance et de son efficacité. Lorsqu'ils entrent en fonction, les nouveaux administrateurs reçoivent une formation complète. Le Conseil examine régulièrement ses besoins en la matière et reçoit de la formation sur les sujets en rapport avec ses fonctions.

Chaque année, le Conseil organise une réunion à l'extérieur d'Ottawa et profite de l'occasion pour se familiariser avec les préoccupations locales et expliquer les politiques de la Banque. En 2011, cette réunion a eu lieu à Vancouver.

Les membres du Conseil ont également assisté au compte rendu bisannuel présenté par des cadres supérieurs du Département Hémisphère occidental du Fonds monétaire international.

Rémunération des administrateurs

Les administrateurs indépendants sont rémunérés en fonction des échelles prévues dans les lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État, qui sont administrées par le Bureau du Conseil privé. En 2011, les administrateurs ont reçu une provision annuelle de 8 000 dollars et une indemnité quotidienne supplémentaire de 625 dollars pour leur participation à chacune des réunions du Conseil d'administration et des comités auxquels ils siégeaient. Une provision annuelle supplémentaire de 3 000 dollars a été versée à chacun des administrateurs membres du Comité de direction. Les administrateurs assumant la présidence d'un comité du Conseil ont obtenu pour leur part une provision annuelle supplémentaire de 1 000 dollars, à l'exception du président du Comité de gouvernance, qui a reçu 2 000 dollars. M. Finlayson a bénéficié d'une indemnité quotidienne additionnelle en sa qualité de président du Comité de nomination du Programme de bourses de recherche.

En outre, les administrateurs indépendants obtiennent le remboursement des frais de déplacement, d'hébergement et de repas qu'occasionne leur participation aux réunions du Conseil ou de ses comités, ou à d'autres activités se rapportant à leurs fonctions. Le gouverneur, le premier sous-gouverneur et le sous-ministre des Finances ne sont pas rémunérés en leur qualité de membre du Conseil.

Direction de la Banque

Le Conseil de direction constitue l'organe de décision chargé des politiques de la Banque. Formé du gouverneur, du premier sous-gouverneur et des quatre sous-gouverneurs, il est responsable de la conduite de la politique monétaire, des décisions visant à favoriser la solidité et la stabilité du système financier et de l'orientation stratégique de la Banque.



Le Conseil de direction (de gauche à droite) : Tiff Macklem, premier sous-gouverneur; Agathe Côté, sous-gouverneure; Timothy Lane, sous-gouverneur; Mark Carney, gouverneur; John Murray, sous-gouverneur; Jean Boivin, sous-gouverneur

Le Conseil de gestion assure un leadership et fournit des conseils sur les politiques institutionnelles et sur les enjeux stratégiques en matière de gestion, en plus de superviser l'ensemble des activités de la Banque. Présidé par le premier sous-gouverneur, le Conseil de gestion est composé de deux sous-gouverneurs, de deux conseillers, de l'avocat général et secrétaire général ainsi que de la chef des Services financiers, qui assume également les fonctions de comptable en chef.

En 2011, le Comité des chefs a été créé pour rationaliser les processus décisionnels de la Banque en renforçant la collaboration entre les départements chargés d'élaborer et de mettre en œuvre des solutions communes aux problèmes institutionnels. Le Comité se compose de tous les chefs de département et de la directrice des Ressources humaines.

La Banque est constituée de douze départements, en l'occurrence : Analyses de l'économie canadienne, Analyses de l'économie internationale, Communications, Gestion financière et Opérations bancaires, Marchés financiers, Monnaie, Services à la Haute Direction et Services juridiques, Services des technologies de l'information, Services financiers, Services généraux, Stabilité financière et Vérification.

Gestion des risques — Points saillants

La gestion des risques est une composante importante des responsabilités de la direction en matière de surveillance. Elle porte non seulement sur les risques financiers, mais aussi sur les risques liés aux activités et les risques d'entreprise. La Banque dispose d'un cadre bien établi pour identifier, gérer et surveiller ces risques.

Surveillance des risques et comptes rendus

Chaque année, dans le cadre du processus d'autoévaluation instauré par la Banque, des membres de la Haute Direction identifient et évaluent les principaux risques qui pourraient empêcher l'institution de remplir son mandat

et d'atteindre ses objectifs stratégiques. Les approches en place pour gérer ces risques sont recensées, puis, tous les trimestres, la vraisemblance de ces risques et leurs conséquences possibles sont évaluées. Les résultats préliminaires de ces évaluations sont transmis aux membres du Conseil de gestion afin de prendre en compte leurs opinions et leurs points de vue. Des rapports semestriels sur les risques sont soumis au Conseil d'administration à des fins de discussion.

Le département de la Vérification examine périodiquement les activités de l'institution, notamment le processus de gestion des risques, dans le but d'évaluer le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles internes mis en place par la direction pour atténuer les risques, et d'être ainsi à même de fournir une assurance raisonnable à l'égard de l'atteinte des objectifs de la Banque.

En étroite collaboration avec la direction, le chef de la gestion des risques étudie les changements dans l'environnement qui pourraient avoir une incidence sur les niveaux de risque associés à chacun des principaux secteurs de risque, et cerne les risques émergents. Les sous-gouverneurs et les chefs de département rendent compte au gouverneur et au premier sous-gouverneur de la gestion des risques dans leurs champs de responsabilité respectifs. Dans le cadre du suivi régulier des activités de la Banque, le Conseil de gestion passe en revue toute modification notable des niveaux de risque ou tous nouveaux risques importants, et en informe le Conseil d'administration.

Le profil de risque de la Banque

Le profil de risque de la Banque témoigne pour l'essentiel des défis et des incertitudes à court et à moyen terme qui devraient rester présents dans ses environnements externe et interne. Les principaux secteurs de risque au sein de la Banque concernent les risques financiers, les risques liés aux activités et les risques d'entreprise. La gestion inefficace de ces risques pourrait nuire à la réputation de la Banque et conduire à une perte de confiance dans sa capacité de s'acquitter de ses responsabilités.

Les **risques financiers**, qui englobent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché, ont trait à la gestion des actifs et des passifs de la Banque. En qualité d'agent financier du gouvernement du Canada, l'institution gère aussi les risques financiers associés aux actifs et aux passifs financiers de ce dernier. Pour ce qui est de la gestion des réserves de change de l'État, elle atténue les risques financiers au moyen d'un dispositif global permettant d'apparier les actifs et les passifs et de définir des critères rigoureux relatifs au crédit et aux actifs remis en garantie.

Les **risques liés aux activités** dans les fonctions Politique monétaire, Système financier et Gestion financière ont diverses sources, notamment les incertitudes entourant l'économie mondiale et le système financier international. Pour atténuer ces risques, la Banque appuie ses analyses et ses décisions stratégiques sur des cadres de politique bien définis et un vaste programme de recherche, participe à certains des principaux forums internationaux et collabore avec d'autres grandes banques centrales ainsi qu'avec ses partenaires responsables de la réglementation du secteur financier. Afin de limiter les risques en matière de mise en œuvre liés à la nouvelle série de billets de banque en polymère, la Banque a élaboré des plans d'exécution détaillés et travaille en étroite collaboration avec les parties prenantes externes.

Les **risques d'entreprise** ont trait : 1) à la dotation en personnel, notamment à l'évolution démographique et aux autres défis que présente la nécessité d'attirer et de retenir des employés qualifiés; 2) à l'exécution de projets, du fait de la quantité de grands projets complexes qui sont en cours; et 3) aux dispositions prises par l'institution pour assurer la continuité des opérations. Afin d'atténuer ces risques, la Banque s'emploie à améliorer ses programmes de ressources humaines, son cadre de gestion de projets et de communication d'informations s'y rapportant ainsi que sa capacité en matière de continuité des opérations.

De plus amples renseignements sur la gestion des risques à la Banque figurent à la page 36 de la section « Rapport de gestion ».

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers audités de la Banque du Canada et les notes complémentaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

La Banque élabore et applique les politiques relevant de son mandat, notamment en ce qui concerne ses quatre grandes fonctions, à savoir la Politique monétaire, le Système financier, la Monnaie et la Gestion financière. Une analyse des états financiers de l'institution ne peut pas rendre compte de l'intégralité de ses

activités et de ses opérations, étant donné que celles-ci n'ont pas pour objet de générer des revenus ou des profits. La Banque veille certes à ce que ses états financiers fournissent suffisamment de renseignements sur son travail, mais cette information ne saurait permettre à elle seule d'appréhender la totalité de ce qu'accomplit l'institution. Le présent rapport annuel donne un éclairage et des précisions supplémentaires sur tout l'éventail des activités de la Banque.

Cadre opérationnel

Fonctions et mandat de la Banque

La Banque du Canada a été inaugurée en 1935 en tant que banque centrale du pays. C'est aujourd'hui une société d'État qui appartient en propriété exclusive au gouvernement fédéral par l'entremise du ministre des Finances et qui est régie en vertu de la *Loi sur la Banque du Canada*. La *Loi* décrit le cadre législatif et

le mode de gouvernance de l'institution et établit le vaste mandat dont elle est investie et qui consiste à « favoriser la prospérité économique et financière du Canada ». La Banque n'est pas un établissement commercial et n'offre donc aucun service bancaire au public.

Éclairage sur les résultats financiers de la Banque

Bien que, dans ses activités, la Banque ne vise aucun objectif d'optimisation des profits, ses actifs et ses passifs, de même que ses revenus et ses dépenses, sous-tendent un ou plusieurs de ses mandats fonctionnels.

La Banque est seule habilitée à émettre les billets de banque canadiens; la valeur nominale de ces billets est inscrite au passif de l'état de sa situation financière (bilan). La Banque approvisionne en billets les institutions financières, qui portent alors à son crédit la valeur nominale des coupures livrées. Elle se sert immédiatement du produit de ces opérations pour acheter des titres du gouvernement du Canada (bons du Trésor et obligations), qui figurent à l'actif de son bilan. L'acquisition de ces titres se fait par voie de soumission non concurrentielle lors d'adjudications, et le portefeuille de la Banque est structuré de façon à refléter, dans l'ensemble, la composition de l'encours des titres négociables à rendement nominal émis par le gouvernement fédéral sur le marché intérieur.

L'essentiel des revenus de la Banque provient de la rémunération de ces titres d'État. Déduction faite des coûts de production

et de distribution des billets, les produits d'intérêt sur les actifs sous-jacents aux billets de banque en circulation constituent ce qu'on appelle les « recettes de seigneurage ». La Banque dispose d'autres sources de revenus, entre autres les intérêts qu'elle tire de ses facilités de prêt et de ses dépôts, et les dividendes qu'elle reçoit de la Banque des Règlements Internationaux (BRI).

Une portion des produits de la Banque sert à financer ses opérations. Le solde, dont est soustrait le montant des réserves et prélèvements autorisés, est remis au Receveur général du Canada toutes les deux semaines. En 2011, la Banque a versé à ce titre 1,1 milliard de dollars.

En plus de générer des produits, les titres du gouvernement du Canada sont utilisés à l'appui des fonctions de la Banque relatives à la politique monétaire et au système financier. Les sections suivantes décrivent la relation entre les opérations liées aux quatre grandes fonctions de la Banque et les résultats financiers de celle-ci.

Politique monétaire

Les mesures de politique monétaire de la Banque sont fondées sur la poursuite d'une cible de maîtrise de l'inflation clairement définie, établie dans une entente écrite avec le gouvernement du

Canada. Cette entente, qui a été renouvelée en 2011 pour une durée de cinq ans, fixe la cible d'inflation à 2 %, soit au point médian de la fourchette de maîtrise de l'inflation qui va de 1 à 3 %.

Le tableau suivant met en relation la conduite de la politique monétaire de la Banque et ses résultats financiers.

Mécanisme utilisé par la Banque	Incidence sur les résultats financiers de la Banque
Le taux cible du financement à un jour est le principal outil dont se sert la Banque pour la conduite de la politique monétaire. Les membres adhérents de l'Association canadienne des paiements (ACP) ont le droit de tenir des dépôts à la Banque au taux cible minoré de 25 points de base et d'obtenir d'elle des avances garanties au taux cible majoré de 25 points de base.	La Banque vise en temps normal une cible de 25 millions de dollars pour les soldes de règlement nets, mais elle peut modifier ce montant afin d'injecter, en cas de besoin, des liquidités dans le système financier. La Banque peut approvisionner les comptes des participants au système de façon pour ainsi dire illimitée. On trouvera des précisions au sujet de l'incidence des soldes de règlement sur les états financiers de la Banque dans la section « Système financier » ci-dessous.
Au besoin, la Banque procède à des prises en pension à plus d'un jour ou à des cessions en pension afin de maintenir le taux du financement à un jour près du niveau visé.	Ces opérations sont comptabilisées à l'état de la situation financière sous les prêts et créances, en tant que prêts garantis, ou sous les autres éléments de passif, en tant qu'emprunts garantis, et selon le coût d'acquisition ou de vente des titres majoré de l'intérêt couru.
Le placement des soldes de trésorerie du Receveur général se fait dans le cadre d'un processus d'adjudication tenu avec les institutions financières participantes et administré par la Banque.	Les soldes de trésorerie du Receveur général détenus à la Banque sont inscrits à l'état de la situation financière sous les dépôts du gouvernement du Canada.

Système financier

La Banque s'emploie à promouvoir la stabilité et l'efficacité du système financier canadien : 1) en fournissant des liquidités; 2) en exerçant une surveillance générale des principaux systèmes de paiement, de compensation et de règlement au pays; 3) en participant à la formulation des politiques qui régissent le système financier tant au Canada qu'à l'échelle internationale; 4) en

évaluant les risques qui menacent la stabilité du système financier dans son ensemble et en communiquant ses constatations à cet égard.

Les actifs financiers de la Banque appuient la fonction Système financier, comme on l'indique ci-dessous.

Service fourni par la Banque		Incidence sur les résultats financiers de la Banque
Soldes de règlement	Les participants au Système de transfert de paiements de grande valeur recourent à des créances sur la Banque pour s'acquitter de leurs obligations de paiement nettes directement envers les autres participants.	Les soldes de règlement sont inscrits à l'état de la situation financière sous les dépôts des membres de l'ACP et sous les avances aux membres de l'ACP.
Mécanisme permanent d'octroi de liquidités	Ce mécanisme couramment utilisé permet d'accorder des avances aux institutions financières à un taux de 25 points de base supérieur au taux cible. Le cadre de mise en œuvre du taux cible du financement à un jour incite les intermédiaires financiers à se prêter des fonds entre eux de sorte qu'ils n'aient pas à faire un usage abondant des facilités de dépôt et d'avances garanties offertes par la Banque.	Ces avances sont comptabilisées dans l'état de la situation financière sous les avances aux membres de l'ACP. Les intérêts produits sont inscrits dans l'état du résultat global.
Programme de prêt de titres	La Banque administre un programme de prêt de titres afin de soutenir l'efficacité du marché des effets émis par le gouvernement du Canada; ce programme l'amène à devenir temporairement une source secondaire de titres. Lorsque des émissions particulières de bons du Trésor ou d'obligations du gouvernement du Canada se font rares sur le marché secondaire et que ces effets se négocient en deçà d'un taux plancher prédéterminé, la Banque prête à un jour jusqu'à 50 % de son portefeuille de titres de ces émissions en échange d'autres instruments.	Ces opérations de prêt sont entièrement garanties par des titres. Les titres prêtés continuent d'être comptabilisés dans les actifs de la Banque. Les commissions de prêt sont imputées aux autres produits dans l'état du résultat global.
Titres achetés ou vendus dans le cadre de conventions de revente ou de rachat	Dans ses activités courantes de gestion de bilan, la Banque doit parfois procéder à des opérations de revente ou de rachat. Ces opérations visent le plus souvent à faire contrepoids aux variations saisonnières du flux des billets de banque, mais elles peuvent aussi servir à d'autres fins temporaires.	Ces opérations sont inscrites à l'état de la situation financière en tant que prêts garantis sous les prêts et créances, ou comme emprunts garantis sous les autres éléments de passif, et comptabilisées selon le coût d'acquisition ou de vente des titres majoré de l'intérêt couru. Les intérêts reçus sont consignés dans l'état du résultat global de la Banque.
Aide d'urgence	La Banque est en mesure de fournir une aide d'urgence aux institutions financières ayant besoin de liquidités à court terme. (La dernière intervention de ce type remonte à 1986.)	L'aide d'urgence serait comptabilisée en tant que prêt garanti de la Banque; les intérêts reçus seraient enregistrés dans l'état du résultat global de la Banque.

Monnaie

La Banque est la seule autorité habilitée à émettre des billets de banque au Canada. Elle est chargée de fournir aux Canadiens des billets qu'ils peuvent utiliser en toute confiance, sans crainte de la contrefaçon. Elle émet les billets canadiens depuis 1935 et introduit régulièrement de nouvelles séries dotées des

caractéristiques les plus avancées en matière de sécurité. En novembre 2011, la Banque a amorcé l'émission d'une nouvelle série en polymère présentant un certain nombre d'éléments tout à fait uniques qui rendent ces coupures difficiles à contrefaire et faciles à vérifier.

Élément de la fonction Monnaie	Incidence sur les résultats financiers de la Banque
Passif correspondant aux billets de banque en circulation	Le passif correspondant aux billets de banque en circulation est la charge la plus importante de l'état de la situation financière de la Banque. Il tend à croître avec le temps parallèlement à l'augmentation de la demande de billets et enregistre de fortes variations saisonnières (affichant généralement un creux à la fin du premier trimestre et des sommets aux deuxième et quatrième trimestres aux alentours des périodes de vacances).
Production des billets de banque	Les coûts de production des billets de banque sont passés en charges au moment où les billets sont fabriqués et reçus, sous forme de produits finis, par la Banque. Les matières premières servant à la fabrication des billets de banque achetées par la Banque sont imputées aux stocks de matières premières du bilan de la Banque jusqu'à leur utilisation aux fins de la production des billets.

Gestion financière

La Banque gère les placements et les passifs inscrits à son bilan ainsi que les placements de son fonds de pension (lesquels sont détenus dans un fonds en fiducie indépendant).

Par ailleurs, la Banque assure des services de gestion financière pour le compte du gouvernement du Canada, d'autres banques centrales et d'organisations internationales, notamment des services de règlement des opérations sur titres et des services de garde de titres et d'or. Les actifs détenus aux termes des

accords de garde ne sont pas comptabilisés à l'actif de l'état de la situation financière; cependant, les droits perçus à cet égard sont inclus dans les résultats de l'institution. Les comptes de règlement tenus au nom d'autres banques centrales et d'organisations internationales figurent sous les autres dépôts dans l'état de la situation financière.

Le tableau suivant présente les responsabilités de la Banque à titre d'agent financier aux fins de la gestion des fonds publics.

Responsabilité	Rôle de la Banque	Incidence sur les résultats financiers de la Banque
Banquier et gestionnaire de la trésorerie du gouvernement	Gérer les comptes du Receveur général, par lesquels transite la quasi-totalité des entrées et des sorties de fonds du gouvernement, veiller à ce que ces comptes soient suffisamment provisionnés pour répondre aux besoins quotidiens du gouvernement et investir tout excédent dans des dépôts à terme.	Les montants sont enregistrés sous les dépôts du gouvernement du Canada dans l'état de la situation financière.
Réserves de change	Les réserves officielles de liquidités internationales du Canada sont détenues dans le Compte du fonds des changes, que la Banque gère au nom du gouvernement fédéral. Contrairement à de nombreuses autres banques centrales, la Banque n'inscrit pas de réserves de change à son bilan et ne détient que des soldes de trésorerie minimes en monnaies étrangères.	Aucune incidence — Les réserves de change sont comptabilisées par le gouvernement dans les Comptes publics du Canada et ne figurent pas dans les états financiers de la Banque. Les dépenses associées à la prestation de ces services d'agent financier sont incluses dans les charges de la Banque. Aucun droit n'est perçu pour ces services.
Gestion de la dette	La Banque conseille le ministère des Finances en vue de la gestion efficiente de la dette publique (bons du Trésor et obligations) et vend les titres aux distributeurs des marchés financiers lors d'adjudications. La Banque conseille le ministère des Finances à l'égard du Programme de placement de titres sur le marché de détail (qui vise les Obligations d'épargne du Canada et les Obligations à prime du Canada). En outre, elle voit à la mise en œuvre du programme (notamment en assurant le soutien des opérations et des systèmes, en offrant des services comptables et en réalisant des initiatives liées aux ventes et à la commercialisation).	Aucune incidence — Le passif de la dette publique est comptabilisé par le gouvernement dans les Comptes publics du Canada et ne figure pas dans les états financiers de la Banque. Les dépenses associées à la prestation de ces services d'agent financier sont prises en compte dans les charges de la Banque. Aucun droit n'est perçu pour ces services.

Charges de la Banque par fonction

Les charges déclarées dans les états financiers annuels de la Banque sont ventilées par catégorie de dépenses. Elles sont également présentées selon les fonctions auxquelles elles se rapportent (voir la note 16 afférente aux états financiers). Les charges sont analysées en profondeur dans la section « Analyse des résultats financiers » du présent rapport. Le tableau et le graphique ci-contre montrent la répartition des charges entre les grandes fonctions de la Banque en 2011.

Les coûts associés à la fonction Monnaie constituent la part la plus importante des charges de l'institution (39 %), car c'est dans cette catégorie qu'entrent les coûts de production des billets de banque.

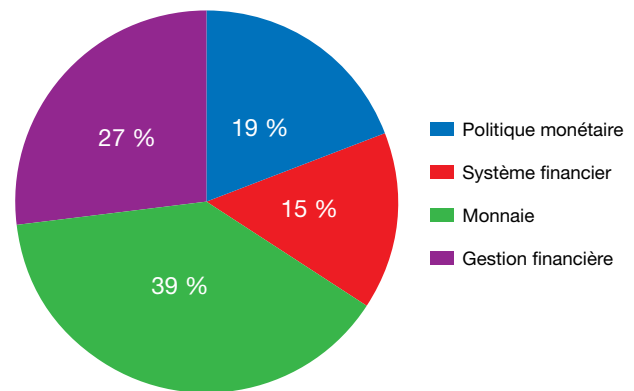
La Banque répartit les charges parmi ses grandes fonctions selon les principes suivants :

- Les charges liées directement à une fonction lui sont imputées (y compris les salaires et avantages du personnel, les autres charges opérationnelles et les amortissements).
- Les frais généraux, dont ceux qui concernent les services des technologies de l'information et les services des installations, sont ventilés selon des critères précis, tels que le nombre de codes d'utilisateur et l'étendue des surfaces locatives.
- Les coûts relatifs aux initiatives et aux projets stratégiques sont affectés au secteur d'activité qui en est responsable.
- Les frais généraux restants sont répartis suivant un modèle qui est établi au début de chaque période visée par un nouveau plan à moyen terme.

Charges par fonction

(En millions de dollars)

	2011	2010
Politique monétaire	68,3	72,8
Système financier	51,0	52,6
Monnaie	137,1	145,5
Gestion financière	96,7	109,9
Total des charges	353,1	380,8



Capacité de produire des résultats

Structure de direction et leadership

La Banque a désigné les principaux dirigeants membres des organes suivants comme responsables de la planification, de la direction et du contrôle de l'institution : le Conseil

d'administration, le Conseil de direction et le Conseil de gestion. Le tableau qui suit résume la composition et les responsabilités de ces organes.

Conseil d'administration	Conseil de direction	Conseil de gestion
Le gouverneur, le premier sous-gouverneur et les douze administrateurs indépendants ¹ (le sous-ministre des Finances est membre d'office, mais n'a pas droit de vote)	Le gouverneur ^{2,3} , le premier sous-gouverneur ^{2,4} et les quatre sous-gouverneurs	Le premier sous-gouverneur, deux sous-gouverneurs, le comptable en chef, l'avocat général et secrétaire général et deux conseillers
Le Conseil d'administration est chargé de surveiller la gestion et l'administration de la Banque, notamment en ce qui concerne la planification stratégique et la gestion des risques, les finances et la comptabilité, les ressources humaines et les autres politiques internes.	Les membres du Conseil de direction assument collectivement la responsabilité des décisions portant sur la politique monétaire, le système financier et l'orientation stratégique de la Banque.	Le Conseil de gestion assure un leadership et fournit des conseils sur les politiques institutionnelles et sur les enjeux stratégiques en matière de gestion, en plus de superviser l'ensemble des activités de la Banque.

1. Les administrateurs sont nommés pour un mandat renouvelable de trois ans par le gouverneur en conseil.
2. Le gouverneur et le premier sous-gouverneur sont nommés pour une période de sept ans par le Conseil d'administration avec l'approbation du gouverneur en conseil.
3. Le mandat du gouverneur Mark Carney expire le 31 janvier 2015.
4. Le mandat du premier sous-gouverneur Tiff Macklem expire le 1^{er} juillet 2017.

Selon le cadre de gouvernance établi par la *Loi sur la Banque du Canada*, le gouverneur est à la fois le premier dirigeant de l'institution et le président du Conseil d'administration de celle-ci. Il a compétence expresse sur les activités de la Banque. Le premier sous-gouverneur est habilité à remplacer le gouverneur et assume les fonctions de chef de l'exploitation de la Banque.

Les salaires du gouverneur et du premier sous-gouverneur sont fixés par le Conseil d'administration sur l'avis du Comité des

ressources humaines et de la rémunération, conformément aux lignes directrices énoncées par le Bureau du Conseil privé, et sont soumis à l'approbation du gouverneur en conseil. Comme le prévoit le paragraphe 6(3) de la *Loi sur la Banque du Canada*, ces salaires ne comportent aucun élément de rémunération au rendement. Le gouverneur et le premier sous-gouverneur bénéficient aussi des avantages offerts à tous les employés de l'institution, y compris la participation aux régimes de pension et de soins médicaux et dentaires de la Banque.

Employés

Les employés constituent la principale richesse de la Banque. En tant qu'institution fondée sur le savoir, où un grand nombre d'employés se consacrent à la recherche et à l'analyse afin d'appuyer la formulation et la mise en œuvre des politiques dans chacune de ses quatre grandes fonctions, la Banque a besoin d'un effectif important de professionnels hautement qualifiés pour atteindre ses objectifs.

En 2011, la Banque a achevé la mise en place de son nouveau programme de rémunération globale en vue de renforcer sa

capacité d'attirer et de retenir les employés talentueux dont elle a besoin, et de répondre ainsi à l'un des objectifs de son plan à moyen terme actuel. Cette approche en matière de rémunération globale est axée sur le rendement et vise à assurer à la Banque une position concurrentielle par rapport à ses marchés de référence.

Le tableau suivant présente un portrait chiffré des employés de la Banque.

Statistiques relatives aux ressources humaines

Effectif	1 228 employés réguliers et 235 employés embauchés pour une durée déterminée (ou contractuels)
Bilinguisme (français et anglais)	831 employés (67,7 % de l'effectif)
Répartition géographique	Siège du centre-ville d'Ottawa et centre des opérations en banlieue d'Ottawa : 1 085 employés (88,4 % de l'effectif) Centres des opérations de Toronto et de Montréal : 102 employés (8,3 % de l'effectif) Bureaux régionaux de Vancouver, Calgary, Toronto, Montréal et Halifax et bureau de New York : 41 employés (3,3 % de l'effectif)

Actifs corporels et incorporels

Le complexe qui abrite le siège de la Banque au centre-ville d'Ottawa est la principale immobilisation corporelle de l'institution. Cette structure réunit deux grands éléments architecturaux : l'immeuble d'origine, qui date de 1938, et les deux tours adjacentes reliées par un jardin intérieur, ensemble conçu par Arthur Erickson et achevé en 1979.

L'une des priorités énoncées dans le plan à moyen terme actuel consiste à élaborer et à planifier un programme de modernisation des installations du siège, l'objectif étant de remettre à neuf les composantes intérieures du complexe ou d'y effectuer d'importantes réparations. En 2009, sous la direction du Conseil

d'administration, la Banque a commencé à évaluer l'état des bâtiments et à examiner différentes options. En 2011, un certain nombre de scénarios ont été étudiés. En 2012, la Banque affinera davantage son estimation des coûts afin d'arrêter son choix à l'égard de ce programme.

Les actifs incorporels sont des actifs non monétaires identifiables qui n'ont pas de substance physique. À la Banque, ces actifs sont constitués principalement des logiciels développés en interne ou acquis à l'extérieur. L'institution ne possède aucun autre actif non monétaire significatif.

Liquidité et capital

Liquidité

Grâce à sa capacité de créer des quantités théoriquement illimitées d'actifs de règlement (voir le tableau dans la section « Politique monétaire », page 30), la Banque a une liberté d'action que ne viennent pas entraver les contraintes normalement

imposées par les flux de trésorerie ou les avoirs liquides. Ses recettes de seigneurage sont également prévisibles et largement supérieures à ses charges.

Capital

Le capital de base de la Banque est formé d'un capital autorisé de 5 millions de dollars et d'une réserve légale de 25 millions de dollars.

Sont comptabilisés en autres éléments du résultat global de l'institution les variations de la juste valeur des actifs disponibles à la vente ainsi que les écarts actuariels au titre des régimes

d'avantages postérieurs à l'emploi. Si, à un moment quelconque, le cumul des pertes nettes non réalisées venait à dépasser le montant du capital de base de la Banque, soit 30 millions de dollars, celle-ci devrait déclarer une insuffisance de capital. Pour éliminer ce risque, la Banque a conclu les ententes et constitué les réserves décrites ci-dessous.

Description des ententes et des réserves		Valeur au 31 décembre 2011
Protocole d'entente conclu avec le ministère des Finances	Aux termes de ce protocole, la Banque est autorisée à prélever sur les sommes à verser au Receveur général et à porter au crédit des résultats non distribués un montant égal aux pertes non réalisées sur les actifs disponibles à la vente, aux pertes actuarielles non réalisées au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et aux autres pertes non réalisées ou hors trésorerie.	188 millions de dollars
Réserve spéciale	La <i>Loi sur la Banque du Canada</i> autorise la Banque à créer une réserve spéciale destinée à compenser les pertes non réalisées liées à des changements dans l'évaluation à la juste valeur de ses actifs disponibles à la vente. La réserve, qui s'établit actuellement à 100 millions de dollars, peut être portée à un maximum de 400 millions de dollars par le Conseil d'administration. Chaque année, la direction et le Conseil d'administration évaluent la suffisance de cette réserve.	100 millions de dollars
Réserve pour gains actuariels	La réserve pour gains actuariels, à laquelle une somme initiale de 119,7 millions de dollars a été versée, a été créée au moment de la transition de la Banque aux Normes internationales d'information financière. Depuis, elle a été réduite à néant par les pertes actuarielles comptabilisées au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies de la Banque.	Néant
Réserve disponible à la vente	Les actifs disponibles à la vente comprennent les bons du Trésor du gouvernement du Canada et les actions de la BRI détenues par la Banque. Les variations de la juste valeur de ces actifs sont comptabilisées en autres éléments du résultat global et sont cumulées dans la réserve d'actifs disponibles à la vente. Le montant de cette réserve est principalement lié aux variations de la juste valeur du placement de la Banque en actions de la BRI.	294,6 millions de dollars

Régimes d'avantages du personnel futurs

La Banque a instauré un régime de pension à prestations définies capitalisé (auquel s'ajoute un régime complémentaire du même type) et des régimes d'avantages non capitalisés. Comme l'indique la note 14 afférente aux états financiers, l'institution avait, au 31 décembre 2011, un actif net de 15,4 millions de dollars au titre des régimes de pension capitalisés (contre 165,1 millions de dollars au 31 décembre 2010) et une obligation de 164,7 millions de dollars au titre des régimes d'avantages non capitalisés hors pension (contre 149,9 millions de dollars au 31 décembre 2010).

Au 1^{er} janvier 2011, le Régime de pension agréé affichait un déficit de solvabilité¹. On s'attend à ce que ce déficit soit plus élevé au 1^{er} janvier 2012, principalement en raison de la faiblesse des rendements sur les actifs du Régime et du bas niveau des taux d'intérêt. La Banque procède à des évaluations actuarielles

annuelles depuis 2008 et effectue des cotisations additionnelles pour combler le déficit de solvabilité sur cinq ans. Depuis 2009, elle a versé 141,3 millions de dollars au Régime de pension.

Les exigences de capitalisation des régimes d'avantages du personnel futurs sont déterminées d'après les évaluations actuarielles selon le principe de continuité d'exploitation² et dépendent d'un certain nombre de facteurs, dont les rendements réels des actifs du régime, les taux d'intérêt à long terme, le profil démographique des participants ainsi que les règlements et les normes actuarielles applicables. L'exigence de capitalisation de la Banque pour 2012 est estimée à 65,5 millions de dollars, soit 32,6 millions de dollars en cotisation ordinaire au titre des services rendus au cours de la période et 32,9 millions de dollars en paiement spécial pour combler le déficit de solvabilité sur cinq ans.

Systèmes et processus

La Banque fait appel à plusieurs systèmes informatiques pour assurer la bonne marche de ses fonctions. L'un des objectifs premiers du plan à moyen terme actuel est de renforcer la résilience

des systèmes et l'infrastructure. Pour ce faire, l'institution a entrepris plusieurs projets d'envergure.

Projet	Coûts estimatifs pluriannuels ^a	Coûts inscrits à l'actif en 2011	Avantages prévus
Opérations sur la monnaie : mise en œuvre de trois applications essentielles de gestion des stocks de billets de banque	12,1 millions de dollars	7,2 millions de dollars	Remplacer les systèmes actuels vieillissants et répondre aux besoins en matière de regroupement de l'information sur les stocks de billets, de systèmes de gestion des stocks et de processus de contrôle de gestion avant que la nouvelle série de billets en polymère soit entièrement mise en circulation.
Opérations sur les marchés financiers : remplacement des systèmes actuels qui sous-tendent l'octroi de liquidités, les adjudications, la gestion de la trésorerie et la gestion des instruments de garantie	30,7 millions de dollars	10,9 millions de dollars	Atténuer les risques opérationnels et répondre à des besoins opérationnels que les systèmes actuels ne peuvent satisfaire.
Analyse économique et financière : élaboration d'une nouvelle architecture logicielle et de nouvelles fonctionnalités	9,5 millions de dollars	4,0 millions de dollars	Accroître la capacité de la Banque en matière d'analyse et d'entreposage des données, et mettre en œuvre des solutions de gestion des données pour l'analyse économique et financière.
Technologies de l'information : amélioration de l'infrastructure TI	14,5 millions de dollars	2,8 millions de dollars	Mettre à niveau des composantes réseau désuètes, améliorer les performances et réduire les risques de défaillance des systèmes.
Amélioration de la continuité des opérations : fractionnement des opérations cruciales et aménagement des centres de données de la Banque	60,5 millions de dollars	23,2 millions de dollars	Accroître la résilience des systèmes essentiels de paiement, de compensation et de règlement de la Banque et de ses centres de données, et aménager ces derniers.

a. Comprennent à la fois les estimations des dépenses d'exploitation et des dépenses en immobilisations.

1. L'approche de solvabilité postule que le Régime sera liquidé à la date d'évaluation.
2. L'approche de continuité d'exploitation, ou approche de capitalisation, suppose que le Régime existera toujours, et, au 1^{er} janvier 2011, celui-ci affichait un excédent selon cette approche. Les hypothèses sont axées sur le long terme et portent sur des facteurs tels que les taux d'intérêt, les taux d'inflation, les augmentations salariales, les taux de départ à la retraite et les taux de mortalité.

Risques

Cadre et stratégie de gestion des risques

Depuis qu'elle l'a instauré, à la fin des années 1990, la Banque a développé son cadre de gestion des risques en y intégrant les pratiques exemplaires dans les domaines liés à ses opérations et ses activités. Elle se tient au fait de ces pratiques exemplaires

grâce aux contacts qu'elle entretient au sein d'autres grandes banques centrales, d'organisations du secteur public et d'institutions financières, ainsi qu'en examinant l'évolution de cadres de gestion des risques bien établis³.

Processus d'autoévaluation des risques

Dans le cadre du processus d'autoévaluation, des membres de la Haute Direction représentant l'ensemble de la Banque identifient et évaluent pour chacune des fonctions – Politique monétaire, Système financier, Monnaie, Gestion financière et Administration générale – les principaux risques qui pourraient empêcher l'institution de remplir son mandat, de réaliser ses objectifs stratégiques et d'atteindre les résultats visés dans son plan à moyen terme. Les grandes catégories de risques qui font l'objet de cette évaluation sont les risques financiers, les risques liés aux activités et les risques d'entreprise. Une gestion inefficace de ces secteurs de risque pourrait nuire à la réputation de la Banque et conduire à une perte de confiance dans sa capacité de s'acquitter de ses responsabilités.

Chaque fonction recense les approches en place pour gérer les risques associés à chacun des principaux secteurs de risque. Puis, tous les trimestres, la vraisemblance et les conséquences possibles de ces risques sont évaluées en tenant compte des stratégies retenues pour atténuer ces derniers. Les résultats préliminaires de ces évaluations sont transmis aux membres du Conseil de gestion afin de prendre en compte leurs opinions et leurs points de vue. Des rapports semestriels portant sur les secteurs de risque prioritaires et les mesures d'atténuation préconisées sont soumis au Conseil d'administration à des fins de discussion. Afin de dresser un portrait plus complet des principaux secteurs de risque, des séances d'information concernant chacune des fonctions sont aussi présentées au Conseil d'administration au cours de l'année.

Surveillance des risques et comptes rendus

En étroite collaboration avec la direction, le chef de la gestion des risques étudie les changements dans l'environnement qui pourraient avoir une incidence sur les niveaux de risque associés à chacun des principaux secteurs de risque, et cerne les risques émergents. Les sous-gouverneurs et les chefs de département rendent compte au gouverneur et au premier sous-gouverneur de la gestion des risques dans leurs champs de responsabilité respectifs. Dans le cadre du suivi régulier des activités de la Banque, le Conseil de gestion passe en revue toute modification notable

des niveaux de risque ou tous nouveaux risques importants, et en informe le Conseil d'administration.

Le département de la Vérification examine périodiquement les activités de l'institution, notamment le processus de gestion des risques, et évalue le caractère adéquat et l'efficacité des systèmes existants d'atténuation des risques, de manière à pouvoir fournir une assurance raisonnable que les objectifs de la Banque seront atteints.

3. Ces cadres de gestion des risques sont notamment : la norme ISO 31000:2009, Management du risque; le COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission – American Institute of Certified Public Accountants, American Accounting Association, Financial Executives International, The Institute of Internal Auditors et Institute of Management Accountants); la norme AS/NZS 4360:2004 – soit la norme australienne et néo-zélandaise en matière de gestion des risques adoptée en 2004.

Le profil de risque de la Banque

Le profil de risque de la Banque témoigne pour l'essentiel des défis et des incertitudes à court et à moyen terme qui devraient rester présents dans ses environnements externe et interne.

Le résumé des principaux secteurs de risque au sein de la Banque est présenté ci-après. Il est suivi de la description des mesures prises pour gérer les risques dans ces secteurs.

Appréciation du risque résiduel

Acceptable : Des mesures appropriées de gestion des risques ont été prises.



Préoccupant : Un dispositif de surveillance active ou des mesures d'atténuation du risque améliorées n'ont pas été pleinement mis en œuvre.



Grave : Les mesures d'atténuation du risque doivent être nettement renforcées sur-le-champ et s'accompagner d'une surveillance active et d'une communication prompte des résultats à la Haute Direction et au Conseil d'administration.



Risques

Appréciation au 31 décembre

2011 2010

Risques financiers

Risque de crédit : Le portefeuille de placements de la Banque est exposé au risque de crédit, c'est-à-dire au risque qu'une partie ne s'acquitte pas de ses obligations suivant les modalités convenues. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable du portefeuille. Elle est couverte par les actifs acceptés en garantie conformément aux politiques en la matière publiées par la Banque. Le risque de crédit est jugé faible, car les titres que détient la Banque sont principalement des engagements directs du gouvernement du Canada.



Risque de marché : L'exposition de la Banque au risque de marché découle principalement de ses placements disponibles à la vente, notamment des bons du Trésor du gouvernement du Canada et des actions de la BRI, qui sont détenus à leur juste valeur. L'incidence de variations des taux d'intérêt sur la valeur du portefeuille de bons du Trésor a été calculée et elle est présentée à la note 7 des états financiers. Le placement en actions de la BRI est soumis au risque de change et à l'autre risque de prix du fait que la juste valeur de ces titres est estimée en fonction de la valeur de l'actif net de la BRI, convertie en dollars canadiens à la date de clôture. Ces variations ne nuiraient pas à la capacité de la Banque de s'acquitter de ses obligations, étant donné que ses produits dépassent de beaucoup ses charges.



Risque de liquidité : Le principal élément de passif de la Banque, les billets de banque en circulation, ne produisent pas d'intérêts et n'ont pas d'échéance fixe. Dans l'éventualité d'un rachat imprévu de billets de banque, l'institution serait en mesure de s'acquitter de ses obligations en vendant son portefeuille de titres très liquides portant intérêt.



Risques liés aux activités

Politique monétaire : Des risques sur le plan de la mise en œuvre proviennent de différentes sources, dont l'incertitude importante entourant les perspectives économiques mondiales et le système financier international, et la difficulté à attirer des employés expérimentés et compétents en nombre suffisant.



Système financier : Des risques liés aux politiques et à la surveillance découlent de l'élargissement du rôle joué par la Banque dans la réforme des systèmes financiers canadien et international et dans la surveillance de nouvelles contreparties centrales, ainsi que de la difficulté à attirer du personnel qualifié.



Monnaie : Des risques sur le plan de la mise en œuvre tiennent à la possibilité que la nouvelle série de billets de banque en polymère n'atteigne pas les objectifs visés.



Gestion financière : Il existe des risques liés à la prestation de services de garde, à l'exploitation du système de paiement, de compensation et de règlement et à la gestion des réserves de change.



Risques d'entreprise

Personnel et capacité fonctionnelle : Des risques sont rattachés à la complexité grandissante des activités de la Banque, à la transformation de l'éventail de compétences recherché, à la taille restreinte du bassin de candidats à des postes d'économiste et de spécialiste du système financier, ainsi qu'à l'évolution démographique.



Exécution et répercussions des projets : Des risques sont associés à la quantité de grands projets complexes et à leur interdépendance.



Continuité des processus opérationnels essentiels : Les risques liés à la poursuite des activités tiennent à l'incapacité dans laquelle la Banque pourrait se trouver de mener à bien ses processus opérationnels essentiels en raison de l'indisponibilité du personnel, des systèmes informatiques ou du site de relève.



Risques financiers

Pour atténuer les risques financiers, la Banque est dotée d'un organe de surveillance qui exerce ses fonctions indépendamment des opérations de l'institution. Le Bureau de surveillance des risques financiers a pour mandat de suivre de près les risques financiers associés au bilan de la Banque et à rendre compte de ses observations. Les politiques en matière de nantissement qui concernent les opérations d'octroi de liquidités sont examinées

et mises à jour régulièrement. En ce qui a trait au fonctionnement général de l'institution, la direction a mis en place un système de contrôles internes qu'elle surveille activement. Des examens visant à apprécier le caractère approprié et l'efficacité de ces contrôles sont effectués périodiquement. Pour plus de renseignements sur les risques financiers auxquels est exposée la Banque, se reporter à la note 7 des états financiers.

Risques liés aux activités

Pour gérer les risques liés aux activités dans les fonctions Politique monétaire, Système financier et Gestion financière, la Banque dispose de cadres de politique bien établis et d'un vaste programme de recherche, ainsi que de modèles d'analyse qu'elle actualise régulièrement. Elle participe aussi à un certain nombre des principaux forums internationaux et collabore avec d'autres grandes banques centrales ainsi qu'avec ses partenaires canadiens et internationaux responsables de la réglementation du secteur financier. De plus, elle a recours à une stratégie de communication globale pour faire connaître aux Canadiens les objectifs de ses décisions en matière de politique ainsi que les enjeux liés au système financier et les vulnérabilités potentielles de ce dernier.

Les mesures prises pour atténuer les risques associés à la fonction Monnaie sont notamment les suivantes : élaboration de plans d'exécution détaillés; suivi attentif des travaux liés à l'émission des nouveaux billets en polymère en 2012 et en 2013 et présentation de rapports à chacune des principales étapes; essais multiples à l'étape de la préproduction; maintien de relations soutenues avec les institutions financières et les entreprises d'impression de billets; mise en œuvre d'un programme complet de communication et d'information du public.

La Banque s'assure de la qualité de l'environnement de contrôle en procédant régulièrement à l'examen de ses systèmes, processus et documents importants ou essentiels à l'accomplissement de sa mission, et en y apportant des améliorations au besoin. (Voir également à ce sujet la section suivante, « Risques d'entreprise ».)

Risques d'entreprise

Pour atténuer les risques liés au personnel et à la capacité fonctionnelle, la Banque affine sa stratégie de recrutement (en optant par exemple pour un recrutement proactif et ciblé dans le cas des professionnels en milieu de carrière et des candidats spécialisés), elle s'assure que ses politiques de ressources humaines et les programmes offerts relativement au développement du talent, au milieu de travail et à la rémunération demeurent adéquats et efficaces, et elle renforce la planification des capacités et ses moyens de gestion du changement.

Sur le plan de l'exécution de projets, la Banque atténue les risques au moyen d'une structure de gouvernance TI bien conçue, ainsi que par un suivi et des comptes rendus de l'avancement des

projets, par de bonnes méthodes de gestion de portefeuille et par le recours à des compétences externes au besoin.

La Banque met régulièrement à l'essai son programme de continuité des opérations et le modifie en fonction des résultats obtenus. Elle s'assure de pouvoir compter sur un effectif polyvalent en offrant en permanence à son personnel de la formation sur les processus et systèmes sur lesquels s'appuient ses activités. Enfin, la tenue d'une base de données sur les incidents opérationnels permet l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action visant à atténuer les risques potentiels. Des changements sont en cours pour améliorer ses plans de continuité des opérations, y compris ses sites de relève.

Résultats par rapport au Plan

Le Plan à moyen terme 2010-2012

Le Plan à moyen terme (triennal) est le principal document de planification dans lequel la Banque établit ses priorités stratégiques. Le plan actuel prévoit les priorités suivantes : mener des travaux de pointe en matière de recherche et d'analyse des politiques;

renforcer la résilience des systèmes et l'infrastructure; attirer, retenir et motiver les employés; dévoiler et émettre une nouvelle série de billets de banque.

Les grandes priorités de la Banque

La Banque établit ses priorités de travail annuelles en fonction de son plan à moyen terme et de l'évolution du contexte. Le tableau suivant présente les réalisations clés pour chacune des grandes

priorités de la Banque en 2011. Les travaux effectués au cours de la dernière année dans chacun de ces domaines stratégiques sont décrits à la section « Principales réalisations » du présent rapport.

Grandes priorités de la Banque en 2011	Principales réalisations en 2011
<p>Mener des travaux de pointe en matière de recherche et d'analyse des politiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La Banque a mené à bien le programme pluriannuel de recherche sur le cadre de conduite de la politique monétaire et elle a renouvelé l'entente conclue avec le gouvernement fédéral concernant la maîtrise de l'inflation. ▪ Elle a joué un rôle de premier plan dans les projets de réformes macroéconomique et financière, tant au Canada qu'à l'étranger. ▪ Elle a renforcé le cadre d'analyse servant à apprécier le risque systémique auquel est exposé le système financier canadien. ▪ Elle a participé à la conception du plan de liquidité prudentielle du gouvernement et de la stratégie de gestion de la dette de ce dernier.
<p>Renforcer la résilience des systèmes et l'infrastructure</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elle a accru la résilience de son infrastructure de paiement essentielle en franchissant des étapes importantes vers la mise à niveau de son centre de données. ▪ Elle a réalisé d'importants progrès dans la mise au point de nouveaux systèmes informatiques à l'appui de l'analyse économique, des opérations sur les marchés financiers, de la gestion financière et de l'administration générale, et elle a poursuivi l'analyse en prévision de la modernisation du complexe du siège.
<p>Attirer, retenir et motiver les employés</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elle a achevé la mise en œuvre du nouveau programme de rémunération globale et amélioré la gestion du rendement. ▪ Elle a élaboré un cadre pour le recrutement de personnel en milieu de carrière possédant des compétences spécialisées. ▪ Elle a mené un bilan de santé du milieu de travail auquel a participé 85 % du personnel, et amélioré ses résultats par rapport au sondage précédent.
<p>Procéder au dévoilement d'une nouvelle série de billets de banque et en émettre la première coupure</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elle a lancé avec succès la nouvelle série de billets de banque en polymère, dotée d'éléments de sécurité améliorés, et émis la coupure de 100 dollars.

Résultats financiers de 2011 par rapport au Plan

Pour suivre l'évolution de ses charges, la Banque se penche, d'une part, sur les charges opérationnelles totales publiées dans les états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière et, d'autre part, sur les charges opérationnelles relevant du Plan à moyen terme⁴. Celles-ci constituent un sous-ensemble du total des charges opérationnelles publiées dans les états financiers.

Les charges opérationnelles relevant du Plan à moyen terme ne prennent pas en compte les coûts qui ont affiché une forte volatilité dans le passé ou qui ne peuvent être prévus avec précision, et qui, par conséquent, sont moins significatifs du point de vue de la gestion courante des activités de la Banque.

4. Les charges opérationnelles relevant du Plan à moyen terme sont considérées comme étant une mesure non conforme aux IFRS, qui n'a donc pas de signification selon ce référentiel.

Les charges suivantes sont exclues des charges opérationnelles relevant du Plan à moyen terme :

- les charges associées aux avantages du personnel futurs ne se rapportant pas à l'exercice courant, dont la volatilité découle des variations des taux d'actualisation;
- les coûts liés à la production des billets de banque, qui varient en fonction des volumes de billets;
- les coûts ponctuels considérables rattachés à deux projets d'immobilisations importants : 1) le Programme d'amélioration de la continuité des opérations et 2) la modernisation du complexe du siège de l'institution, à Ottawa.

Le niveau des charges opérationnelles relevant du Plan à moyen terme inscrites au budget pour 2011 a été fixé à 342 millions de dollars, conformément à la directive du gouvernement fédéral de

plafonner les dépenses aux niveaux de 2010. La Banque a pris cet engagement à la fin de 2010, lors de la mise à jour du plan financier du Plan à moyen terme. Elle a lancé au même moment le Programme d'efficacité institutionnelle pour s'assurer que les objectifs prioritaires énoncés dans le Plan à moyen terme seront atteints, tout en respectant la directive du gouvernement fédéral sur le maintien des dépenses au niveau de 2010.

Les charges opérationnelles réelles au titre du Plan à moyen terme pour 2011 se chiffrent à 316 millions de dollars, ce qui correspond à 26 millions de dollars de moins que les charges opérationnelles budgétisées de 342 millions de dollars. Ce recul des charges est attribuable surtout aux économies découlant de la mise en œuvre du Programme d'efficacité institutionnelle et des coûts moins importants que prévu associés aux activités de restructuration. Les charges opérationnelles totales se sont établies à 353 millions de dollars. La section « Analyse des résultats financiers » du présent rapport en donne le détail.

	2011		2010	
	Charges réelles	Plan à moyen terme	Charges réelles	Plan à moyen terme
Charges opérationnelles relevant du Plan à moyen terme	316	342	344	342
Charges exclues	37		37	
Charges totales	353		381	

Les coûts liés à la production des billets de banque, qui constituent le principal élément des charges exclues, n'ont pas enregistré de variation notable par rapport à 2010. En 2011, les coûts donnant lieu aux charges associées aux avantages sociaux futurs

ne se rapportant pas à l'exercice courant ont diminué, en raison surtout de la révision à la baisse des projections de coûts par suite de l'évaluation actuarielle la plus récente.

Mesures de rendement de l'institution

Pour apprécier son rendement sur les plans de la mise en œuvre de sa stratégie et du suivi de ses résultats financiers, la Banque en examine les principaux déterminants et suit des indicateurs

de rendement clés. Le rendement de la Banque en 2011 à l'égard de chacun de ces indicateurs est présenté dans le tableau suivant.

Indicateur de rendement clé	Rendement en 2011
Inflation	L'inflation mesurée par l'IPC global a temporairement dépassé la limite supérieure de la fourchette de maîtrise de l'inflation de 1 à 3 %; l'inflation mesurée par l'indice de référence est cependant demeurée proche de 2 % durant toute l'année et les attentes d'inflation sont restées bien arrimées à la cible de 2 %.
Niveaux de contrefaçon	À 34 faux billets par million de billets authentiques en circulation (BPM), le taux de contrefaçon s'est maintenu bien en deçà du plafond de 50 BPM fixé dans le Plan à moyen terme.
Délai d'exécution des opérations sur les marchés	Le délai d'exécution des opérations sur les marchés a été bien au-dessous de la limite de cinq minutes fixée pour donner suite aux offres des participants aux adjudications de bons du Trésor et d'obligations, et aux offres relatives aux opérations de rachat et de conversion.
Disponibilité des systèmes	La cible de 99,5 % visée en matière de disponibilité des systèmes a été dépassée pour les systèmes bancaires essentiels de la Banque.
Milieu de travail	La Banque a continué de figurer au palmarès des 100 meilleurs employeurs du Canada.

Analyse des résultats financiers

Variations de la situation financière et du résultat global

La présente section porte sur l'analyse des résultats financiers de la Banque tels qu'ils sont communiqués dans ses états financiers.

Points saillants de l'état de la situation financière

(En millions de dollars)

	31 décembre 2011	31 décembre 2010 ^a	Variation (\$)	Variation (%)
Actif				
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères	12	5	7	149,4
Prêts et créances	1 531	2 087	(556)	-26,7
Placements	62 424	58 767	3 657	6,2
Immobilisations corporelles	177	153	24	15,4
Immobilisations incorporelles	44	26	18	69,9
Autres éléments d'actif	59	178	(119)	-66,7
	64 247	61 216	3 031	5,0
Passif et capitaux propres				
Billets de banque en circulation	61 029	57 874	3 155	5,5
Dépôts	2 481	2 557	(76)	-3,0
Autres éléments de passif	312	368	(56)	-15,1
Capitaux propres	425	417	8	1,8
	64 247	61 216	3 031	5,0

a. Les chiffres comparatifs ont été retraités selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

À la clôture de l'exercice 2011, la Banque détenait un actif de 64 247 millions de dollars sous forme de prêts et créances, de placements, d'immobilisations corporelles et incorporelles, et d'autres éléments d'actif. L'actif a augmenté de 3 031 millions de dollars par rapport à la fin de l'exercice 2010, en raison surtout du fait qu'il a fallu accroître le niveau des actifs pour couvrir les billets de banque en circulation.

Les prêts et créances ont diminué de 556 millions de dollars depuis le 31 décembre 2010 à cause du niveau moins élevé de l'encours de prises en pension à plus d'un jour à la fin de l'exercice, comparativement à l'exercice précédent. Ces transactions, conclues pour contrebalancer les variations saisonnières de la demande de billets de banque, n'ont plus lieu d'être après le retour de cette dernière aux niveaux d'avant les périodes de vacances. La Banque a procédé à une seule prise en pension à plus d'un jour en décembre 2011 à des fins de gestion générale du bilan, entre autres pour faire face à la hausse saisonnière de la demande de billets.

L'accroissement des placements, qui se chiffre à 3 657 millions de dollars, s'explique par les achats nets de bons du Trésor et d'obligations du gouvernement du Canada, d'un montant

supérieur à celui du remboursement des titres arrivés à échéance. L'augmentation de 10 003 millions de dollars constatée au titre des obligations du gouvernement du Canada, qui a été en partie neutralisée par le recul de 6 360 millions de dollars enregistré au chapitre des bons du Trésor du gouvernement du Canada, concorde avec la hausse du volume d'obligations émises par le gouvernement en 2011. Le reste de l'écart au titre des placements est attribuable à la variation de la juste valeur du placement de la Banque dans les actions de la BRI.

Les dépenses liées aux immobilisations corporelles et incorporelles, engagées depuis le 31 décembre 2010, totalisent 60 millions de dollars. La partie de ces dépenses se rattachant au Programme d'amélioration de la continuité des opérations et au projet de modernisation des ascenseurs du complexe du siège se monte à 26,5 millions de dollars. En outre, la Banque a effectué des dépenses de 27,5 millions de dollars relatives à des initiatives stratégiques nécessaires à l'atteinte des objectifs prioritaires énoncés dans son plan à moyen terme. La part la plus importante de ces investissements a été affectée au Programme sur les applications relatives aux adjudications et aux opérations sur les marchés, qui vise à permettre le traitement en aval de bout en bout et à renforcer la capacité de continuité des activités.

La valeur des autres éléments d'actif a fléchi de 119 millions de dollars depuis le 31 décembre 2010, principalement en raison d'une réduction de l'actif net au titre des avantages du personnel lié aux fonds de pension.

Le passif associé aux billets de banque en circulation a progressé de 5,5 %, une hausse attribuable à la croissance habituelle de la demande de billets.

Le principal élément comptabilisé au passif en tant que dépôts est le dépôt détenu pour le compte du gouvernement du Canada. Cet élément de passif est tributaire des besoins de liquidités du gouvernement, et les fluctuations qui surviennent sont

imputables aux décisions de celui-ci en matière de gestion des flux de trésorerie. Les dépôts au 31 décembre 2011 avaient reculé de 76 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.

Les autres éléments de passif ont marqué une baisse de 56 millions de dollars par rapport à la fin de l'exercice 2010, essentiellement en raison d'une diminution de la somme à verser au Receveur général du Canada. Le résultat net tiré des actifs de la Banque, déduction faite des charges opérationnelles et des sommes affectées aux réserves, est remis chaque année au Receveur général du Canada. Au 31 décembre 2011, la somme à verser s'élevait à 79,8 millions de dollars, contre 168 millions de dollars au 31 décembre 2010.

Points saillants de l'état du résultat global

Résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2011

(En millions de dollars)

	Période de douze mois close le 31 décembre		Variation (\$)	Variation (%)
	2011	2010 ^a		
Produits				
Produits d'intérêts	1 621	1 574	47	3
Charges d'intérêts	(23)	(42)	19	-44
Autres produits	9	11	(2)	-20
Total des produits	1 607	1 543	64	4
Charges				
Frais de personnel	154	171	(17)	-10
Billets de banque – Recherche, production et traitement	54	54	0	1
Entretien des immeubles	24	29	(5)	-16
Technologie et télécommunications	27	34	(7)	-21
Amortissements	17	15	2	12
Autres charges	77	78	(1)	-1
Total des charges	353	381	(28)	-7
Résultat net	1 254	1 163	91	8
Autres éléments du résultat global	(179)	(122)	(57)	—^b
Résultat global	1 075	1 040	35	3

a. Les chiffres comparatifs ont été retraités selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

b. La donnée comparative n'est pas significative.

Produits

Le total des produits pour 2011 s'est chiffré à 1 607 millions de dollars, soit une hausse de 64 millions de dollars (4 %) par rapport à l'exercice précédent.

Le produit des placements de la Banque, qui s'est établi à 1 621 millions de dollars, se composait de 1 615 millions de dollars en produits d'intérêts découlant de bons du Trésor et d'obligations, de 4 millions de dollars en dividendes et de 2 millions de dollars en intérêts acquis sur les titres achetés dans le cadre de conventions de revente. L'amélioration du rendement des placements a fait augmenter les produits d'intérêts de 89 millions de dollars (6 %).

La diminution des produits d'autres provenances a contrebalancé l'accroissement du produit des placements. En outre, la Banque a enregistré un recul des intérêts issus des opérations de prise

en pension, un moins grand nombre de prises en pension à plus d'un jour ayant été réalisées en 2011. Cette situation s'est traduite par une baisse de 36 millions de dollars des intérêts acquis sur les titres achetés dans le cadre de ces opérations.

Les dividendes versés par la BRI ont régressé de 6 millions de dollars, un dividende exceptionnel ayant été versé par la BRI en 2010, mais non en 2011.

Les produits de la Banque sont comptabilisés déduction faite des intérêts versés sur les dépôts du gouvernement du Canada. Les charges d'intérêts sur les dépôts ont diminué de 19 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout de la baisse du niveau des dépôts du gouvernement du Canada, comme il est décrit dans les points saillants de l'état de la situation financière à la page 41.

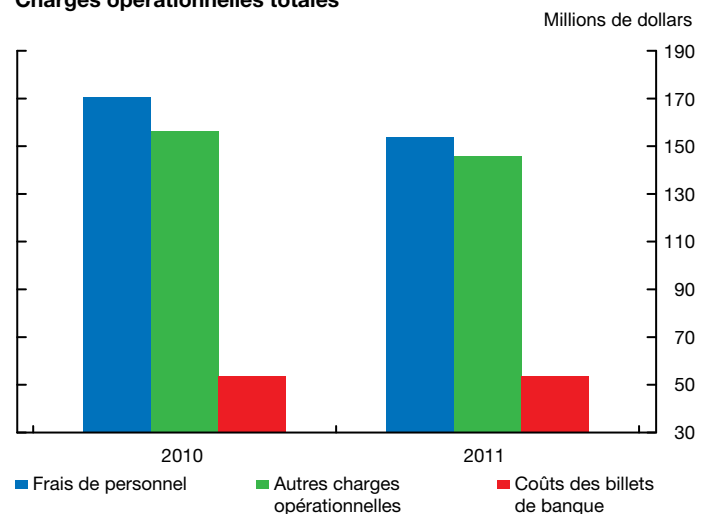
Charges

Les charges opérationnelles totales ont reculé de 28 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, par suite principalement d'une réduction des frais de personnel. Les charges opérationnelles relevant du Plan à moyen terme étaient de 26 millions de dollars inférieures aux prévisions, ainsi qu'il est indiqué dans la section « Résultats financiers de 2011 par rapport au Plan ». Grâce au Programme d'efficacité institutionnelle, des économies ont été réalisées dans un certain nombre d'éléments de coût, dont les frais de personnel, l'entretien des immeubles et les coûts associés au rôle d'agent financier de la Banque pour le programme de la dette du gouvernement canadien. Ces économies ont compensé la hausse des coûts non contrôlables dans d'autres secteurs d'activité.

Les frais de personnel pour 2011 ont enregistré une baisse de 17 millions de dollars par rapport à 2010. Les augmentations annuelles de la rémunération ont été neutralisées en partie par la diminution des coûts liés aux régimes d'avantages du personnel futurs. Les charges de 2010 comprenaient des coûts de restructuration de 11 millions de dollars, mais pas celles de 2011.

Les coûts relatifs à la production des billets de banque sont demeurés au même niveau qu'en 2010. En 2011, la Banque a reçu 205 millions de billets en papier de coton et 107 millions de billets en polymère, contre 456 millions de billets en papier de coton en 2010. La hausse des coûts associés à la production des billets en polymère a contrebalancé la baisse du nombre de billets reçus. La production des billets en papier de coton a eu lieu au premier trimestre de 2011, alors que celle des billets en polymère s'est déroulée au second semestre de l'année.

Charges opérationnelles totales



Les autres charges opérationnelles, dont l'entretien des immeubles, la technologie et les amortissements, ont fléchi de 10 millions de dollars par rapport à 2010. Les charges liées à l'entretien des immeubles ont connu une diminution de 5 millions de dollars compte tenu de l'analyse en cours en vue de la rénovation de l'infrastructure vieillissante. Les coûts afférents à la technologie ont diminué de 7 millions de dollars, essentiellement à cause de la portion plus élevée des coûts imputés aux projets d'immobilisations. Les autres charges sont restées inchangées d'une année à l'autre, en raison des réductions de coûts de 4 millions de dollars relativement au rôle d'agent financier de la Banque pour le programme de la dette du gouvernement du Canada.

Résultat net

Le résultat net tiré des actifs de la Banque, déduction faite des charges opérationnelles et des sommes affectées aux réserves, est versé chaque année au Receveur général du Canada. En 2011, la Banque a remis 1 156 millions de dollars au Receveur

général du Canada (soit une somme de 126 millions de dollars liée au résultat net de 2010 et une autre de 1 030 millions de dollars liée à celui de 2011).

Autres éléments du résultat global

Les autres éléments du résultat global, qui se chiffrent à -179 millions de dollars, consistent en une augmentation de 24 millions de dollars de la juste valeur des actifs disponibles à la vente contrebalancée par une perte actuarielle de 203 millions de dollars au titre des régimes d'avantages du personnel futurs.

Les pertes actuarielles découlent de la différence entre le rendement réel et le rendement attendu des actifs des régimes ainsi que du taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies. La perte enregistrée en 2011 est attribuable à la réduction du taux d'actualisation servant à calculer la valeur de l'obligation au titre des prestations définies, de même qu'aux faibles rendements des actifs des régimes. La réduction

du taux d'actualisation reflète la variation du rendement des obligations de sociétés observé au cours des douze derniers mois et l'incidence de la nouvelle méthode adoptée par la Banque pour établir le taux d'actualisation comptable⁵.

Les actifs disponibles à la vente comprennent les bons du Trésor du gouvernement du Canada et les actions de la BRI détenues par la Banque. Les variations cumulatives de la juste valeur sont comptabilisées dans la réserve d'actifs disponibles à la vente comme élément des capitaux propres. Au 31 décembre 2011, cette réserve s'établissait à 294,6 millions de dollars, montant qui correspond principalement à la variation de la juste valeur du placement de la Banque en actions de la BRI.

Adoption des Normes internationales d'information financière (IFRS)

À titre d'entreprise ayant une obligation d'information du public, et en conformité avec les normes comptables pour le secteur public, la Banque a adopté les IFRS le 1^{er} janvier 2011. Les premiers états financiers annuels de la Banque présentés selon les IFRS sont ceux de l'exercice clos le 31 décembre 2011, qui sont accompagnés, à des fins de comparaison, des chiffres retraités de l'exercice 2010. L'incidence de la transition aux IFRS sur l'état de

la situation financière d'ouverture de la Banque et sur les chiffres comparatifs de l'exercice clos le 31 décembre 2010 est expliquée en détail à la note 20 afférente aux états financiers.

Voici les principales composantes touchées par la transition de la Banque aux IFRS au 1^{er} janvier 2010 :

	Montant	Description du changement
Instruments financiers : valeur comptable des actions de la BRI	Hausse de 281 millions de dollars de la valeur comptable des actions de la BRI	Le placement de la Banque en actions de la BRI est classé comme étant disponible à la vente. Il était comptabilisé au coût selon le référentiel comptable antérieur, mais est inscrit à la juste valeur conformément aux IFRS.
Avantages du personnel	Incidence nette des changements : <ul style="list-style-type: none"> ▪ augmentation de 113 millions de dollars de la valeur comptable de l'actif au titre des prestations définies ▪ baisse de 10 millions de dollars de la valeur comptable du passif autre qu'au titre des prestations définies 	Lors de la transition aux IFRS, la Banque a adopté une méthode selon laquelle la totalité des écarts actuariels relatifs aux prestations définies postérieures à l'emploi sont comptabilisés immédiatement en autres éléments du résultat global, et ceux liés aux autres avantages à long terme, en résultat net. À la date de transition, tous les éléments suivants, qui n'étaient pas amortis auparavant, ont été comptabilisés en résultats non distribués : les obligations et actifs transitoires, le coût des prestations acquises au titre des services passés et les crédits connexes, de même que les pertes actuarielles nettes. Ont également été comptabilisées en résultats non distribués les variations liées à l'adoption d'IAS 19, qui comprennent l'utilisation de taux d'actualisation déterminés en fonction des rendements du marché des obligations de sociétés notées AA.
Immobilisations corporelles	Appréciation de 28 millions de dollars de la valeur comptable des immeubles de la Banque	Conformément aux IFRS, chaque composant d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'élément est amorti séparément. Les effets de ce changement sur les immobilisations corporelles de la Banque découlent des modifications rétroactives apportées aux durées d'utilité sur lesquelles ces composants sont amortis.

5. La Banque a adopté la nouvelle méthode pour se conformer aux directives émises par l'Institut canadien des actuaires concernant l'établissement du taux d'actualisation comptable.

Contrôles financiers et procédures

Il incombe à la direction d'établir et de maintenir des contrôles internes adéquats à l'égard de l'information financière, et de mettre en place des contrôles et des procédures appropriés en matière de communication de l'information. La Banque dispose d'un régime d'attestation pour évaluer la conception et l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière, et les

contrôles et procédures de communication de l'information. Au 31 décembre 2011, les cadres de la Banque responsables de l'attestation ont évalué la conception et l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière ainsi que les contrôles et procédures de communication de l'information, et ont déterminé qu'ils étaient adéquats.

Principales méthodes et estimations comptables

Les méthodes comptables de la Banque sont présentées à la note 3 afférente aux états financiers. Pour établir les états financiers, la direction doit faire preuve de jugement dans ses estimations et ses hypothèses. Les estimations comptables significatives de la Banque portent principalement sur la juste valeur

des instruments financiers et les coûts rattachés aux prestations de pension et aux autres avantages du personnel futurs. Ces estimations sont décrites respectivement aux notes 7 et 14 des états financiers, et sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Placement de la Banque en actions de la BRI

La Banque comptabilise à la juste valeur son placement en actions de la BRI.	La juste valeur des actions de la BRI est jugée équivaloir à 70 % de la participation de la Banque à la valeur de l'actif net de la BRI à la date de clôture. Cette décote de 30 % appliquée à la valeur de l'actif net se fonde sur une décision de la Cour internationale de Justice de La Haye concernant un rachat d'actions par la BRI en 2001 (le dernier rachat d'actions effectué par la BRI) et est utilisée par cette dernière pour déterminer le cours de toute nouvelle action émise depuis.
	Les états financiers de la Banque comportent les plus récentes données disponibles de la BRI.
	La Banque s'attend à ce que la valeur des actions de la BRI fluctue au fil du temps concurremment avec la solidité du bilan de celle-ci et le taux de change.

Avantages du personnel

Les coûts des avantages du personnel futurs sont imputés au compte de résultat pour la période durant laquelle les avantages découlent des états de service du membre du personnel. Les hypothèses sur lesquelles se fonde le calcul des coûts sont présentées à la note 14 des états financiers.	Les principales hypothèses comprennent le taux de rendement à long terme attendu pour les actifs des régimes, le taux de croissance de la rémunération et le taux d'actualisation.
	Le taux de rendement à long terme attendu pour les obligations est déterminé d'après la composition des portefeuilles d'obligations du gouvernement du Canada et de provinces.
	Le taux d'actualisation est l'hypothèse pouvant le plus influencer sur l'obligation au titre des prestations définies. Ce taux est établi en fonction du rendement des obligations de sociétés notées AA.
	Une analyse de sensibilité est présentée à la note 14, <i>Régimes d'avantages du personnel</i> . Une augmentation du taux d'actualisation de 50 points de base donnerait lieu à une hausse de 96 millions de dollars de l'obligation nette au titre des prestations définies, et de 2,6 millions de dollars des charges au titre des avantages du personnel.

Contrats et accords importants

En 2011, la Banque a conclu les accords et contrats suivants.

Au premier trimestre de 2011, la Banque a signé avec la société Note Printing Australia Limited, filiale en propriété exclusive de la Banque de réserve d'Australie, un contrat d'une durée de dix ans portant sur la production et la fourniture du support en polymère pour la nouvelle génération de billets de banque canadiens, en contrepartie d'une somme limitée à 250 millions de dollars pour toute la durée du contrat.

En décembre 2011, la Banque a conclu des accords bilatéraux temporaires de swap de monnaies avec la Banque fédérale de réserve de New York, la Banque du Japon, la Banque nationale suisse, la Banque d'Angleterre et la Banque centrale européenne. La Banque et ces institutions ont établi de tels accords afin que des liquidités puissent être fournies dans chaque territoire dans

chacune de leurs monnaies respectives si les conditions des marchés le justifient. L'accord préexistant de 30 milliards de dollars É.-U. conclu avec la Banque fédérale de réserve de New York a été prolongé jusqu'au 1^{er} février 2013. Les accords de swap d'un montant illimité intervenus avec la Banque du Japon, la Banque nationale suisse, la Banque d'Angleterre et la Banque centrale européenne ont été passés en décembre 2011 et sont assortis d'une durée initiale expirant le 1^{er} février 2013. Aucun des accords de swap de liquidités n'a été utilisé par l'une ou l'autre partie en 2011.

En 2009, la Banque a instauré le Programme d'amélioration de la continuité des opérations afin de rénover et de moderniser l'actuel centre de relève d'Ottawa, dans l'intention de fractionner ses opérations critiques sur les marchés financiers et d'héberger son principal centre de données. Durant le deuxième trimestre, elle a

conclu avec un entrepreneur général un contrat de construction d'une valeur fixe de 27 millions de dollars à cet égard. Les travaux ont débuté en juin, marquant ainsi une étape importante dans l'accroissement de la résilience des systèmes et l'amélioration de l'infrastructure de la Banque, une des priorités de son plan à moyen terme.

Au dernier trimestre de 2011, la Banque et le ministère des Finances ont signé un protocole d'entente concernant un dépôt qui sera fait à la Banque par le gouvernement du Canada relativement à la gestion de ses liquidités prudentielles. Pour être en

Transactions entre parties liées

La Banque est liée, en propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Pour réaliser ses objectifs en matière de politique monétaire, elle maintient une position d'indépendance structurelle et fonctionnelle par rapport au gouvernement, grâce à sa capacité de financer ses propres activités sans aide de l'extérieur et à ses structures de gestion et de gouvernance.

Aperçu des états financiers de 2012

Les prévisions de la Banque à l'égard de ses opérations n'englobent pas les projections relatives au résultat net et à la situation financière. Ces projections nécessiteraient la formulation d'hypothèses sur les taux d'intérêt, ce que la Banque évite afin de limiter l'influence potentielle sur les marchés.

Charges exclues du Plan à moyen terme

En 2012, la Banque prévoit engager des dépenses liées à son programme de modernisation du siège à la suite de travaux d'analyse additionnels et de la réalisation d'estimations détaillées des coûts.

La Banque s'attend à dépenser 150 millions de dollars pour la production de la nouvelle série de billets de banque en polymère

Dépenses en immobilisations

En 2012, des dépenses en immobilisations de 66 millions de dollars sont projetées au chapitre des opérations courantes et des investissements stratégiques. Cette estimation pourrait être revue

État de la situation financière

En ce qui concerne le plan de liquidité prudentielle du gouvernement canadien, les dépôts de ce dernier détenus à la Banque

mesure de répondre à ses besoins de liquidités prudentielles, le gouvernement compte déposer à la Banque environ 20 milliards de dollars. La Banque, en consultation avec le ministère des Finances, déterminera le rythme de l'accumulation initiale des soldes. Le dépôt rapportera des intérêts aux taux équivalents à ceux accordés pour d'autres soldes du Receveur général. Afin de rendre possible la hausse projetée du passif de la Banque, le montant minimum d'obligations à rendement nominal que celle-ci achète aux adjudications a été augmenté en 2011, et est passé de 15 à 20 %.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des transactions avec des parties liées, et les transactions et soldes significatifs sont présentés à la note 19 des états financiers. La Banque fournit au gouvernement fédéral des services de gestion financière et d'agent financier et des services bancaires, dont elle comptabilise les coûts dans ses charges. Les actifs et passifs qui sont gérés au nom du gouvernement ne figurent pas dans les états financiers de la Banque, puisqu'ils ne lui appartiennent pas.

La Banque prévoit ses charges opérationnelles au cours de l'élaboration du Plan à moyen terme. Conformément à l'engagement qu'elle a pris à la fin de 2010, lors de la mise à jour du plan financier du Plan à moyen terme pour donner suite à la directive du gouvernement fédéral, la Banque compte maintenir à 342 millions de dollars ses charges opérationnelles pour 2012.

en 2012. Outre la production de la coupure de 100 dollars, qui a été lancée en novembre 2011, et la dernière commande de billets en papier de coton de 5 dollars et de 10 dollars, la production et le lancement des nouveaux billets en polymère de 50 dollars et de 20 dollars auront lieu au cours de l'année 2012.

en cours d'année lorsque seront connues les décisions qui seront prises à l'égard du Programme de modernisation du siège.

devraient augmenter d'un montant de 8 à 10 milliards de dollars en 2012.

États financiers

au 31 décembre 2011

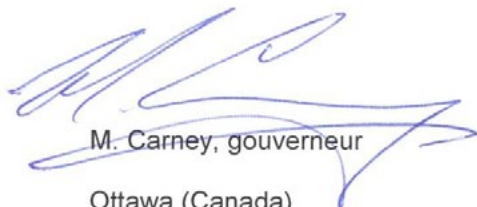
RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de la Banque du Canada, qui sont joints à la présente déclaration, ont été préparés par la direction de la Banque selon les Normes internationales d'information financière et renferment certains éléments qui reflètent les estimations et jugements les plus justes possible de cette dernière. La direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données contenues dans les états financiers et veille à ce que les renseignements fournis dans le *Rapport annuel* concordent avec les états financiers.

À l'appui de sa responsabilité au regard de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ainsi que du système comptable grâce auquel ils sont produits, la direction a élaboré et mis en place un système de contrôles internes qui lui permet de fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont autorisées et enregistrées correctement, que les données financières sont fiables, que l'actif est bien protégé, que le passif est constaté et que les opérations sont efficaces. La Banque est dotée d'un département de vérification interne, qui est notamment chargé d'examiner les mécanismes de contrôle interne, y compris de contrôle comptable et financier, et leur mise en application.

Il incombe au Conseil d'administration de veiller à ce que la direction remplisse ses obligations en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne, responsabilité dont il s'acquitte par l'entremise de son comité de la vérification et des finances. Les membres de ce comité ne sont ni cadres ni membres du personnel de la Banque, et ils possèdent des connaissances financières appropriées. Le Comité de la vérification et des finances a donc les compétences nécessaires pour examiner les états financiers annuels de la Banque et en recommander l'approbation par le Conseil d'administration. Il rencontre au besoin les membres de la direction, le vérificateur interne en chef et les auditeurs externes de la Banque, lesquels sont nommés par décret. Il a en outre établi des processus visant à mesurer l'indépendance des auditeurs externes de la Banque et examine tous les services que ceux-ci fournissent. Enfin, le Comité est chargé d'étudier les principes et procédures comptables dont l'adoption, ou la modification, a des répercussions importantes sur les états financiers et de passer en revue et d'évaluer les principaux jugements et estimations de la direction qui sont significatifs pour la présentation de l'information financière.

Les états financiers ont été audités par les auditeurs externes de la Banque, les cabinets KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. et Deloitte & Touche s.r.l./S.E.N.C.R.L., dont le rapport figure ci-après. Les auditeurs externes ont eu un libre accès au Comité de la vérification et des finances pour discuter de leur travail et des résultats y afférents.



M. Carney, gouverneur

Ottawa (Canada)
16 février 2012



S. Vokey, CA, comptable en chef

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au ministre des Finances, en sa qualité d'actionnaire inscrit de la Banque du Canada (la « Banque »)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque, qui comprennent les états de la situation financière au 31 décembre 2011, 31 décembre 2010 et 1^{er} janvier 2010 et les états du résultat global, les états des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices se terminant les 31 décembre 2011 et 2010, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2011, 31 décembre 2010 et 1^{er} janvier 2010, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices se terminant les 31 décembre 2011 et 2010, conformément aux Normes internationales d'information financière.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Deloitte + Touche s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Deloitte & Touche s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés
Experts-comptables autorisés


Ottawa (Canada)
16 février 2012

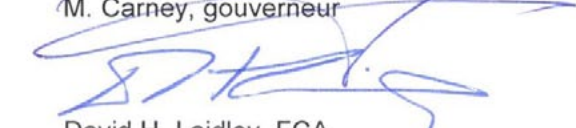
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(En millions de dollars)

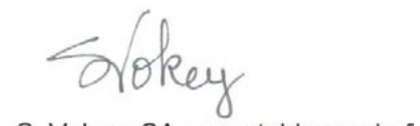
	Au		
	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
ACTIF			
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères (note 4)	11,7	4,7	20,4
Prêts et créances			
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente (note 5a)	1 447,7	2 062,4	25 374,8
Avances aux membres de l'Association canadienne des paiements (note 5b)	81,5	22,5	-
Autres créances	1,6	2,1	2,2
	<u>1 530,8</u>	<u>2 087,0</u>	<u>25 377,0</u>
Placements (notes 6 et 7)			
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	18 545,6	24 906,1	13 684,0
Obligations du gouvernement du Canada	43 553,3	33 550,6	31 986,2
Autres placements	325,3	310,7	318,7
	<u>62 424,2</u>	<u>58 767,4</u>	<u>45 988,9</u>
Immobilisations corporelles (note 8)	176,6	153,0	155,2
Immobilisations incorporelles (note 9)	44,6	25,9	23,7
Autres éléments d'actif (note 10)	59,3	178,1	211,6
Total de l'actif	<u>64 247,2</u>	<u>61 216,1</u>	<u>71 776,8</u>
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Billets de banque en circulation (note 11)	61 028,8	57 874,2	55 467,9
Dépôts (note 12)			
Gouvernement du Canada	1 512,5	1 869,4	11 847,6
Membres de l'Association canadienne des paiements	106,7	47,5	2 999,6
Autres dépôts	861,8	639,9	703,0
	<u>2 481,0</u>	<u>2 556,8</u>	<u>15 550,2</u>
Autres éléments de passif (note 13)	312,8	368,3	189,8
	<u>63 822,6</u>	<u>60 799,3</u>	<u>71 207,9</u>
Capitaux propres (note 15)	424,6	416,8	568,9
Total du passif et des capitaux propres	<u>64 247,2</u>	<u>61 216,1</u>	<u>71 776,8</u>

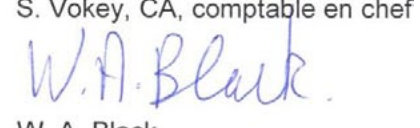
Engagements, éventualités et garanties (note 18)


M. Carney, gouverneur


David H. Laidley, FCA,
président du Comité de la vérification et des finances

Au nom du Conseil


S. Vokey, CA, comptable en chef


W. A. Black,
administrateur principal

(Voir les notes complémentaires aux états financiers.)

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(En millions de dollars)

	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2011	2010
PRODUITS		
Produits d'intérêts nets		
Produits d'intérêts		
Intérêts acquis sur les placements	1 614,7	1 525,3
Dividendes	4,3	10,1
Intérêts acquis sur les titres achetés dans le cadre de conventions de revente	1,9	38,4
Autres produits d'intérêts	0,2	0,1
	<u>1 621,1</u>	<u>1 573,9</u>
Charges d'intérêts		
Charges d'intérêts sur les dépôts	(23,4)	(42,0)
	<u>1 597,7</u>	<u>1 531,9</u>
Autres produits	9,1	11,4
Total des produits	<u>1 606,8</u>	<u>1 543,3</u>
CHARGES		
Frais de personnel	153,8	170,8
Billets de banque – Recherche, production et traitement	53,5	53,7
Entretien des immeubles	24,4	28,7
Technologie et télécommunications	27,0	34,3
Amortissements	17,4	15,2
Autres charges opérationnelles	77,0	78,1
Total des charges	<u>353,1</u>	<u>380,8</u>
RÉSULTAT NET	<u>1 253,7</u>	<u>1 162,5</u>
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	23,6	(16,5)
Pertes actuarielles	(202,5)	(105,6)
Autres éléments du résultat global	<u>(178,9)</u>	<u>(122,1)</u>
RÉSULTAT GLOBAL	<u>1 074,8</u>	<u>1 040,4</u>

(Voir les notes complémentaires aux états financiers.)

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(En millions de dollars)

	Pour l'exercice clos le 31 décembre						
	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale	Réserve disponible à la vente	Réserve pour gains actuariels	Résultats non distribués	Total
Solde au 1^{er} janvier 2011	5,0	25,0	100,0	271,0	14,1	1,7	416,8
Résultat global pour l'exercice							
Résultat net	-	-	-	-	-	1 253,7	1 253,7
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	23,6	-	-	23,6
Pertes actuarielles	-	-	-	-	(14,1)	(188,4)	(202,5)
	-	-	-	23,6	(14,1)	1 065,3	1 074,8
Transfert au Receveur général du Canada	-	-	-	-	-	(1 067,0)	(1 067,0)
Solde au 31 décembre 2011	5,0	25,0	100,0	294,6	-	-	424,6
Solde au 1^{er} janvier 2010	5,0	25,0	100,0	287,5	119,7	31,7	568,9
Résultat global pour l'exercice							
Résultat net	-	-	-	-	-	1 162,5	1 162,5
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	(16,5)	-	-	(16,5)
Pertes actuarielles	-	-	-	-	(105,6)	-	(105,6)
	-	-	-	(16,5)	(105,6)	1 162,5	1 040,4
Transfert au Receveur général du Canada	-	-	-	-	-	(1 192,5)	(1 192,5)
Solde au 31 décembre 2010	5,0	25,0	100,0	271,0	14,1	1,7	416,8

(Voir les notes complémentaires aux états financiers.)

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(En millions de dollars)

	Pour l'exercice clos	
	le 31 décembre	
	2011	2010
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Intérêts reçus	1 641,6	1 606,0
Dividendes reçus	4,3	10,1
Autres produits reçus	9,9	11,8
Intérêts versés	(23,4)	(42,0)
Sorties de trésorerie destinées aux membres du personnel ou pour leur compte et aux fournisseurs	(385,8)	(403,3)
Diminution nette des avances aux membres de l'Association canadienne des paiements	(59,0)	(22,5)
Diminution nette des dépôts	(76,4)	(12 993,4)
Produit de l'arrivée à échéance de titres achetés dans le cadre de conventions de revente	17 052,7	60 784,5
Acquisition de titres achetés dans le cadre de conventions de revente	(16 438,6)	(37 506,3)
Remboursement de titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	(764,8)	(470,0)
Produit de titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	764,8	470,0
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités opérationnelles	1 725,3	11 444,9
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
(Augmentation) diminution nette des bons du Trésor du gouvernement du Canada	6 362,5	(11 180,9)
Achat d'obligations du gouvernement du Canada	(15 422,9)	(5 924,2)
Produit de l'arrivée à échéance d'obligations du gouvernement du Canada	5 403,1	4 302,2
Entrées d'immobilisations corporelles	(36,2)	(10,7)
Entrées d'immobilisations incorporelles	(23,5)	(4,4)
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement	(3 717,0)	(12 818,0)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation nette des billets de banque en circulation	3 154,6	2 406,3
Remise de l'excédent constaté au Receveur général du Canada	(1 156,1)	(1 048,6)
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités de financement	1 998,5	1 357,7
EFFET DES VARIATIONS DES COURS DE CHANGE		
SUR LES DÉPÔTS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES	0,2	(0,3)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE		
ET DES DÉPÔTS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES	7,0	(15,7)
TRÉSORERIE ET DÉPÔTS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES		
AU DÉBUT DE L'EXERCICE	4,7	20,4
TRÉSORERIE ET DÉPÔTS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES		
À LA FIN DE L'EXERCICE	11,7	4,7

(Voir les notes complémentaires aux états financiers.)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS DE LA BANQUE DU CANADA

pour l'exercice clos le 31 décembre 2011

(Sauf indication contraire, les montants inscrits dans les notes complémentaires aux états financiers de la Banque du Canada sont exprimés en millions de dollars canadiens.)

1. Fonctions de la Banque du Canada

La Banque du Canada (la Banque) est la banque centrale du Canada. La Banque est une société régie par la *Loi sur la Banque du Canada*, elle appartient en propriété exclusive au gouvernement du Canada et est exonérée d'impôts sur le résultat. La Banque est une entreprise publique, selon la définition du *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public*, et, à ce titre, elle doit respecter les normes établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) s'appliquant aux entreprises ayant une obligation d'information du public.

Les responsabilités de la Banque sont axées sur la réalisation des objectifs suivants : un taux d'inflation bas et stable, la stabilité du système financier, une monnaie sûre et la gestion efficiente des fonds de l'État et de la dette publique. La Banque s'acquitte de ces responsabilités dans le cadre des grandes fonctions décrites ci-après.

Politique monétaire

La politique monétaire a pour objet de contribuer à la bonne tenue de l'économie et à l'amélioration du niveau de vie des Canadiens en maintenant l'inflation à un taux bas, stable et prévisible.

Système financier

Cette fonction vise la promotion de la fiabilité, de la solidité et de l'efficacité du système financier au Canada et dans le monde.

Monnaie

La Banque conçoit, produit et distribue les billets de banque canadiens, veille à en décourager la contrefaçon en menant des recherches sur les éléments de sécurité, en informant le public et en travaillant en partenariat avec les organismes d'application de la loi, et détruit et remplace les billets usés.

Gestion financière

La Banque assure des services de gestion financière de haute qualité efficaces et efficaces à titre d'agent financier du gouvernement du Canada, ainsi que pour son propre compte et pour celui d'autres clients.

2. Référentiel comptable

Conformité aux Normes internationales d'information financière (IFRS)

Les présents états financiers ont été préparés selon les méthodes comptables IFRS et satisfont aux exigences de la *Loi sur la Banque du Canada* et des statuts administratifs de la Banque en matière de comptabilité et d'informations à fournir.

Il s'agit des premiers états financiers annuels de la Banque à être préparés conformément aux IFRS. La Banque a choisi le 1^{er} janvier 2010 comme date de transition aux IFRS (la « date de transition »). La norme IFRS 1 *Première application des Normes internationales d'information financière* (IFRS 1) a été mise en application. Une explication de l'incidence de la transition aux IFRS sur les états financiers est fournie à la note 20.

Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers le 16 février 2012.

Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis selon la méthode du coût historique, sauf pour les actifs financiers disponibles à la vente, qui sont évalués à la juste valeur, et les actifs et obligations au titre des prestations définies, qui sont comptabilisés comme le solde net des actifs des régimes, majoré du

coût des services passés non comptabilisé, et de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies.

Estimations et jugements comptables significatifs dans l'application des méthodes comptables

Pour établir les états financiers, la direction doit formuler des jugements et faire des estimations et des hypothèses, en se fondant sur les informations disponibles à la date des états financiers, qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et le montant déclaré des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont passées en revue de façon continue. Les révisions des estimations comptables sont constatées dans la période au cours de laquelle elles ont lieu et dans toutes les périodes ultérieures affectées. Ces estimations concernent principalement les régimes d'avantages du personnel (note 14) et la juste valeur de certains instruments financiers et instruments de garantie (note 7).

Monnaie fonctionnelle et de présentation

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la Banque est le dollar canadien.

Activités d'agent financier et activités de garde

La responsabilité de la gestion opérationnelle des actifs et des passifs financiers du gouvernement du Canada est assumée conjointement par la Banque (à titre d'agent financier du gouvernement) et par le ministère des Finances. En sa qualité d'agent financier, la Banque fournit un soutien transactionnel et administratif au gouvernement du Canada dans certains domaines. Les actifs, les passifs, les dépenses et les revenus visés par ce soutien sont ceux du gouvernement du Canada et ne figurent pas dans les états financiers de la Banque.

La Banque offre un service de garde de titres et d'or à d'autres banques centrales et à des organisations internationales. Les actifs correspondants et les produits en découlant sont exclus des présents états financiers, puisqu'ils ne constituent pas des actifs ou des produits de la Banque.

3. Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables de la Banque sont résumées ci-dessous. À moins d'indication contraire, ces méthodes ont été mises en application de manière uniforme pour tous les exercices présentés.

a) Conversion des monnaies étrangères

Le produit des placements et les charges connexes libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les éléments calculés à leur juste valeur libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date du calcul à la juste valeur. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin des périodes de présentation de l'information financière annuelles. Les gains ou les pertes qui découlent de ces conversions sont imputés aux autres produits. Les gains ou les pertes sur les instruments de capitaux propres classés comme disponibles à la vente, ainsi que les gains ou les pertes de change connexes, sont comptabilisés dans la réserve disponible à la vente parmi les autres éléments du résultat global.

b) Instruments financiers

La Banque comptabilise tous les instruments financiers selon le mode de comptabilisation à la date de règlement. Les instruments financiers sont évalués lors de la comptabilisation initiale à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction (le cas échéant), pour tous les actifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. Après leur comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés selon leur classement.

Après leur comptabilisation initiale, les actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur selon les prix cotés sur un marché, à l'exception des actions de la

Banque des Règlements Internationaux (BRI), qui sont évaluées au moyen de données non observables significatives. Les variations non réalisées de la valeur des actifs financiers disponibles à la vente calculés à leur juste valeur sont comptabilisées en autres éléments du résultat global et accumulées dans la réserve disponible à la vente en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif financier soit décomptabilisé ou qu'il se déprécie. Le cumul des gains ou des pertes latents auparavant comptabilisé en autres éléments du résultat global est alors reclassé de capitaux propres en résultat net. Les actifs financiers de la Banque classés comme disponibles à la vente sont constitués des bons du Trésor du gouvernement du Canada et des autres placements, qui comprennent les actions de la BRI.

Les actifs financiers que la Banque a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance sont classés comme étant détenus jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale, les actifs financiers classés comme étant détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, moins les pertes de valeur, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette méthode fait appel au taux inhérent à un instrument financier, qui actualise les flux de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à comptabiliser les intérêts sur la base d'un rendement constant. Les obligations du gouvernement du Canada sont classées dans les placements détenus jusqu'à leur échéance.

La Banque n'a classé aucun de ses actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, à part la trésorerie et les dépôts en monnaies étrangères.

Tous les autres actifs financiers sont classés en prêts et créances. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti, moins les pertes de valeur, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Banque décomptabilise un actif financier seulement lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de cet actif arrivent à expiration. Lors de la décomptabilisation d'un actif financier évalué au coût amorti, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue et de celle à recevoir est comptabilisée en résultat net.

La Banque a classé ses passifs financiers en autres éléments de passif. Ces passifs sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Après leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, à l'exclusion des billets de banque en circulation, qui sont évalués à leur valeur nominale. La Banque n'a classé aucun de ses passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

La Banque décomptabilise les passifs financiers si et seulement si ses obligations sont éteintes, sont annulées ou expirent. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la somme de la contrepartie payée et de celle à payer, y compris, s'il y a lieu, les actifs non monétaires transférés ou les passifs assumés, est comptabilisée en résultat net.

c) Titres achetés dans le cadre de conventions de revente

Les achats de titres dans le cadre de conventions de revente sont des opérations de pension en vertu desquelles la Banque achète des titres à des contreparties désignées en s'engageant à les leur revendre à un prix fixé à l'avance à une date convenue. Sur le plan comptable, ces conventions sont considérées comme des prêts garantis et sont inscrites à l'état de la situation financière selon le coût d'acquisition initial des titres majoré de l'intérêt couru.

d) Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat

Les ventes de titres dans le cadre de conventions de rachat sont des opérations de pension en vertu desquelles la Banque vend des titres du gouvernement canadien à des contreparties désignées en s'engageant à les leur racheter à un prix fixé à l'avance à une date convenue. Sur le plan comptable, ces conventions sont considérées comme des emprunts garantis et sont inscrites à l'état de la situation financière selon le coût de vente initial des titres majoré de l'intérêt couru.

e) Programme de prêt de titres

La Banque administre un programme de prêt de titres afin de soutenir la liquidité du marché des titres du gouvernement canadien en fournissant une source secondaire et temporaire de titres. Ces opérations sont entièrement garanties par des titres, et il s'agit généralement de prêts assortis d'une échéance d'un jour ouvrable. Les titres prêtés continuent d'être comptabilisés dans les placements de la Banque. Les commissions de prêt imposées par cette dernière sont imputées aux autres produits à la date d'échéance de l'opération.

f) Immobilisations corporelles

Ce poste comprend les terrains, les constructions, le matériel informatique, tout autre équipement et les projets en cours connexes. Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût, moins le cumul des amortissements (à l'exception des terrains, qui ne sont pas amortis), et sont diminuées de toute perte de valeur connexe. Les projets en cours sont comptabilisés à leur coût mais ne sont amortis qu'à partir du moment où l'actif est prêt à être utilisé. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif.

Lorsque les parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des immobilisations corporelles distinctes (principaux composants). Au remplacement d'une partie significative d'une immobilisation corporelle, la valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée des actifs, laquelle est indiquée ci-dessous. La durée d'utilité estimée et le mode d'amortissement sont revus à la fin de chaque période de présentation de l'information financière annuelle, l'effet des changements d'estimations, s'il y a lieu, étant comptabilisé prospectivement.

Constructions	de 25 à 65 ans
Matériel informatique	de 3 à 7 ans
Autre équipement	de 5 à 15 ans

g) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont des actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations incorporelles de la Banque comprennent les logiciels développés en interne ou acquis à l'extérieur.

Les coûts directement liés au développement en interne d'un logiciel identifiable qui, selon la meilleure estimation de la direction, peut techniquement être achevé et générera un avantage économique futur pour la Banque sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles. Les dépenses ultérieures sont inscrites à l'actif seulement lorsqu'elles accroissent les avantages économiques futurs compris dans l'actif auquel elles se rapportent.

Les actifs logiciels acquis par la Banque dont la durée d'utilité est limitée sont évalués au coût après déduction du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée des actifs, qui peut varier de 3 à 15 ans. La durée d'utilité estimée et le mode d'amortissement sont revus à la fin de chaque période de présentation de l'information financière annuelle, l'effet des changements d'estimations, s'il y a lieu, étant comptabilisé prospectivement.

h) Contrats de location**La Banque agit à titre de preneur**

Les contrats de location d'équipement où la Banque assume la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme des contrats de location-financement. Ces contrats sont inscrits à l'actif au commencement du contrat, à la plus faible de la juste valeur

de l'actif loué et de la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location. Les obligations locatives correspondantes, déduction faite des charges financières, sont incluses dans les autres éléments de passif. Chaque paiement au titre de la location est ventilé entre le passif et les charges financières en vue d'atteindre un taux de rendement constant sur l'obligation au titre des contrats de location-financement en cours. L'équipement acquis en vertu des contrats de location-financement est amorti sur la plus courte de la durée d'utilité de l'actif et de la durée du contrat.

Tout autre contrat de location est un contrat de location simple. Les paiements au titre du contrat de location simple sont inscrits à l'état du résultat global selon la méthode linéaire sur la durée du contrat.

La Banque agit à titre de bailleur

Les contrats de location de biens de la Banque ont été évalués et classés comme contrats de location simple, car les risques et les avantages inhérents à la propriété ne sont pas transférés au preneur. Les revenus tirés de contrats de location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat.

i) Dépréciation

Dépréciation d'actifs financiers

Dans le cas des actifs financiers qui ne sont pas classés à la juste valeur par le biais du résultat net, la Banque détermine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe des indications objectives d'une perte de valeur d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs. S'il y a perte de valeur, les actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont réévalués à la valeur recouvrable nette, et le montant de la perte de valeur est comptabilisé en résultat net. Les pertes non réalisées sur les actifs financiers disponibles à la vente dépréciés sont comptabilisées en résultat net au moment de la dépréciation.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs non financiers, y compris les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les stocks, sont soumis à un test de dépréciation dès lors que des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable.

Les immobilisations incorporelles en cours de développement sont soumises à un test de dépréciation annuellement.

j) Avantages du personnel

Avantages à court terme

Les avantages à court terme englobent le salaire en trésorerie, les primes, les congés annuels, les prestations pour soins de santé et soins dentaires ainsi que les avantages prévus par la loi. Ils sont évalués sur une base non actualisée.

Avantages à long terme

La Banque a instauré un régime d'invalidité de longue durée.

Le passif constaté à l'égard de ce régime correspond à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies. La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies est calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés, à partir des taux d'intérêt d'obligations de sociétés de première qualité ayant une échéance proche de la durée de l'obligation. La charge constatée pour l'exercice comprend le coût des services rendus au cours de la période, le coût financier, les écarts actuariels et le coût des services passés.

Le coût des services rendus au cours de la période et les obligations au titre des prestations du régime sont établis par calcul actuariel selon une méthode comptable fondée sur la date d'occurrence des événements. Les écarts actuariels sont constatés en résultat net immédiatement dans la période au cours de laquelle ils surviennent. Le coût des services passés

découlant de modifications du régime est comptabilisé immédiatement en frais de personnel dans la période au cours de laquelle il survient.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

La Banque a instauré un régime de pension à prestations définies capitalisé (le Régime de pension agréé de la Banque du Canada) et un régime de pension complémentaire à prestations définies capitalisé (le Régime de pension complémentaire de la Banque du Canada), qui visent à fournir des prestations de retraite aux membres du personnel admissibles. Les prestations versées dans le cadre de ces régimes sont calculées en fonction du nombre d'années de service et du salaire à temps plein moyen des cinq meilleures années consécutives et sont indexées de façon à tenir compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation à la date où les versements commencent à être effectués et le 1^{er} janvier de chaque année par la suite.

La Banque a instauré également d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies non capitalisés qui comprennent un régime d'assurance vie, un régime de soins médicaux et de soins dentaires pour les membres du personnel admissibles, ainsi qu'un programme d'indemnités pour longs états de service à l'intention des membres du personnel embauchés avant le 1^{er} janvier 2003.

L'actif ou le passif constaté à la fin de l'exercice à l'égard de ces régimes se compose de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies diminuée de la juste valeur des actifs des régimes (s'il en existe). La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies est calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés, à partir des taux d'intérêt d'obligations de sociétés de première qualité ayant une échéance proche de la durée de l'obligation. La charge constatée pour l'exercice comprend le coût des services rendus au cours de la période, le coût financier, le rendement attendu des actifs des régimes et le coût des services passés.

Le coût des services rendus au cours de la période et les obligations au titre des prestations des régimes sont déterminés par calcul actuariel selon la méthode des unités de crédit projetées. Les écarts actuariels découlent de la différence entre le taux de rendement réel et le taux de rendement attendu des actifs des régimes pour cette période ainsi que des changements des hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies. Les écarts actuariels sont constatés en autres éléments du résultat global immédiatement dans la période au cours de laquelle ils surviennent. Le coût des services passés découlant de modifications des régimes pour lesquels les avantages sont acquis est passé en charges immédiatement. Le coût des services passés pour lesquels les avantages ne sont pas acquis est amorti sur la période jusqu'à ce que les avantages correspondants soient acquis. Les actifs des régimes liés aux obligations capitalisées sont déterminés selon leur juste valeur à la fin de l'exercice.

k) Provisions

Une provision est constatée si, par suite d'un événement passé, la Banque a une obligation actuelle juridique ou implicite qui peut être estimée de manière fiable à la date de l'état de la situation financière et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation.

l) Constatation des produits

Les produits d'intérêts provenant des bons du Trésor et des obligations du gouvernement du Canada sont constatés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes tirés des actions de la BRI sont comptabilisés lorsqu'ils sont déclarés.

Les gains (pertes) réalisés sur la vente de bons du Trésor du gouvernement du Canada, qui correspondent à l'excédent du produit sur le coût amorti à la date de transaction, sont constatés au moment de la vente en tant que reclassement des autres éléments du résultat global.

Les intérêts acquis sur les titres achetés dans le cadre de conventions de revente sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres produits, qui pour l'essentiel comprennent les intérêts acquis sur les avances aux membres de l'Association canadienne des paiements (ACP), sont constatés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

m) Charge au titre des billets de banque

Le coût de production des billets de banque neufs est passé en charges au moment où il est engagé.

n) Changements futurs de méthodes comptables

IFRS 9

La norme IFRS 9 *Instruments financiers* (IFRS 9), publiée en novembre 2009 et révisée en octobre 2010, ainsi que les modifications corrélatives connexes, remplaceront la Norme comptable internationale 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39). IFRS 9 porte sur la comptabilisation et la décomptabilisation des actifs et des passifs financiers ainsi que sur leur évaluation.

IFRS 9 élimine les catégories d'actifs financiers existantes et exige le classement de tous les actifs financiers au moment de la comptabilisation initiale, soit au coût amorti, soit à la juste valeur, en fonction du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Les gains et les pertes sur les actifs financiers évalués à leur juste valeur seront comptabilisés en résultat net, sauf les gains et les pertes sur les placements en titres de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, qui seront comptabilisés directement en capitaux propres.

La nouvelle norme exige également l'utilisation d'une seule méthode de dépréciation des actifs financiers fondée sur les pertes attendues et les pertes avérées, qui remplacera les diverses méthodes connexes prévues aux termes d'IAS 39.

Selon IFRS 9, tous les passifs financiers qui ne sont pas désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net doivent être ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 9 sera en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2015, mais elle peut être adoptée avant cette date. La Banque évalue actuellement l'incidence qu'aura IFRS 9 sur ses états financiers et continuera à le faire jusqu'à l'achèvement des étapes restantes de ce projet, liées à la comptabilité de couverture et à la compensation des actifs et des passifs financiers.

IFRS 7

IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir* (IFRS 7) a été modifiée en octobre 2010 pour que soient fournies des informations complémentaires sur le transfert des actifs financiers, y compris les effets possibles de tout risque résiduel que l'entité cédante pourrait conserver. Ces modifications sont en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2011. La Banque en évalue actuellement l'incidence sur ses états financiers.

IFRS 11

Le 12 mai 2011, le Conseil des normes comptables internationales (IASB) a publié IFRS 11 *Partenariats* (IFRS 11). IFRS 11 permet un traitement plus réaliste des partenariats en mettant l'accent sur les droits et obligations de l'accord plutôt que sur sa forme juridique (comme c'est actuellement le cas). La norme remédie au manque d'uniformité dans la présentation des partenariats en imposant une méthode unique pour la comptabilisation des participations dans des entités contrôlées conjointement. IFRS 11 sera en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013. L'application anticipée est permise. La Banque évalue actuellement l'incidence éventuelle de cette nouvelle norme sur ses états financiers.

IFRS 12

Le 12 mai 2011, l'IASB a publié IFRS 12 *Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités* (IFRS 12). Il s'agit d'une nouvelle norme générale sur les obligations en matière d'informations à fournir concernant toutes les formes de participations détenues dans d'autres entités, y compris les filiales, les partenariats, les entreprises associées et les entités structurées exclues du périmètre de consolidation.

IFRS 12 sera en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013. L'application anticipée est permise. La Banque évalue actuellement l'incidence éventuelle de cette nouvelle norme sur ses états financiers.

IFRS 13

Le 12 mai 2011, l'IASB a publié IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur* (IFRS 13). Cette norme, qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2013, définit la juste valeur, établit dans une seule IFRS un cadre d'évaluation de la juste valeur et exige que soient fournies des informations sur l'évaluation de la juste valeur. IFRS 13 ne détermine pas quand un actif, un passif ou un instrument de capitaux propres d'une entité doit être évalué à la juste valeur. Les obligations en matière d'évaluation et d'informations à fournir prévues aux termes d'IFRS 13 s'appliquent plutôt lorsqu'une autre IFRS exige ou permet que l'élément soit évalué à la juste valeur (sauf quelques exceptions limitées). La Banque évalue actuellement l'incidence éventuelle de cette nouvelle norme sur ses états financiers.

IAS 19

IAS 19 *Avantages du personnel* (IAS 19) a été modifiée le 16 juin 2011 dans le but d'éliminer l'application de la méthode dite du « corridor » et impose que tous les effets de réévaluation soient comptabilisés immédiatement. Elle touche également certains aspects de l'évaluation et des informations à fournir. Ces modifications entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2013. L'élimination de la méthode du corridor n'aura aucune incidence sur la Banque, puisque celle-ci avait adopté dès la transition aux IFRS la méthode consistant à comptabiliser immédiatement tous les écarts actuariels. La Banque évalue actuellement l'incidence des autres changements apportés à IAS 19 sur ses états financiers.

4. Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères

La trésorerie et les dépôts en monnaies étrangères se composent des fonds en caisse ainsi que des dépôts à vue très liquides en monnaies étrangères auprès d'autres banques centrales ou d'institutions financières internationales. Le solde comprend des dollars américains d'une valeur de 5,6 millions de dollars CAN (1,2 million de dollars CAN au 31 décembre 2010 et 3,3 millions de dollars CAN au 1^{er} janvier 2010).

5. Prêts et créances

Les prêts et créances englobent principalement les titres achetés dans le cadre de conventions de revente et, le cas échéant, les avances aux membres de l'ACP. Ces transactions sont entièrement garanties, conformément aux exigences rendues publiques à l'égard des instruments de garantie admissibles et des marges. Les risques financiers associés à ces instruments sont présentés à la note 7.

a) Titres achetés dans le cadre de conventions de revente

Les titres achetés dans le cadre de conventions de revente assorties d'une échéance d'un jour ouvrable sont acquis dans le cadre d'opérations de pension auprès de négociants principaux de titres du gouvernement du Canada afin de renforcer le taux cible du financement à un jour.

Les titres achetés dans le cadre de conventions de revente assorties d'une échéance de plus d'un jour ouvrable sont acquis dans le cadre d'un processus d'adjudication afin d'assurer la liquidité permettant de soutenir le fonctionnement efficace des marchés financiers. La Banque annonce à l'avance les modalités régissant ces adjudications. Les soumissions sont présentées

sur la base du taux de rendement, et les fonds sont alloués par ordre décroissant de taux de rendement.

Au 31 décembre 2011, l'encours se composait d'un contrat assorti d'une échéance initiale de 14 jours. (Au 31 décembre 2010, l'encours se composait de contrats dont l'échéance initiale s'échelonnait de 20 à 34 jours. Au 1^{er} janvier 2010, l'encours se composait de contrats dont l'échéance initiale s'échelonnait de 84 à 363 jours.)

b) Avances aux membres de l'Association canadienne des paiements

Les avances aux membres de l'ACP comprennent, en règle générale, des prêts consentis dans le cadre du mécanisme permanent d'octroi de liquidités de la Banque. Ces avances arrivent à échéance le jour ouvrable suivant. Les intérêts sur les avances à un jour sont calculés au taux officiel d'escompte. Le taux officiel d'escompte, ou taux d'escompte, est le taux d'intérêt auquel la Banque accorde des prêts à un jour aux principales institutions financières.

6. Placements

Au 31 décembre 2011, aucun titre n'avait été prêté dans le cadre du programme de prêt de titres (néant au 31 décembre 2010 et néant au 1^{er} janvier 2010).

Les autres placements comprennent 9 441 actions de la BRI que la Banque détient dans le but de participer aux activités de cette dernière. Seules les banques centrales peuvent détenir des actions de la BRI et elles ne peuvent en acquérir de nouvelles que lorsqu'elles sont invitées à en souscrire par le Conseil d'administration de l'institution. Ces actions ne peuvent être transférées sans le consentement écrit préalable de la BRI.

7. Instruments financiers et gestion des risques

Les instruments financiers de la Banque comprennent la trésorerie et les dépôts en monnaies étrangères, les titres achetés dans le cadre de conventions de revente, les avances aux membres de l'ACP, les autres créances, les placements (bons du Trésor du gouvernement du Canada, obligations du gouvernement du Canada et actions de la BRI), les billets de banque en circulation, les dépôts et les autres éléments de passif (exclusion faite des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des avantages à long terme).

La trésorerie et les dépôts en monnaies étrangères, les bons du Trésor du gouvernement du Canada et les actions de la BRI sont évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, à l'exclusion des billets de banque en circulation, qui sont évalués à leur valeur nominale.

a) Juste valeur des instruments financiers

(i) Valeur comptable et juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs financiers.

	31 décembre 2011		31 décembre 2010		1 ^{er} janvier 2010	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers						
Trésorerie et dépôts						
en monnaies étrangères	11,7	11,7	4,7	4,7	20,4	20,4
Titres achetés dans le cadre						
de conventions de revente	1 447,7	1 447,7	2 062,4	2 062,4	25 374,8	25 377,5
Avances aux membres de l'ACP	81,5	81,5	22,5	22,5	-	-
Autres créances	1,6	1,6	2,1	2,1	2,2	2,2
Bons du Trésor du gouvernement						
du Canada	18 545,6	18 545,6	24 906,1	24 906,1	13 684,0	13 684,0
Obligations du gouvernement						
du Canada	43 553,3	48 511,0	33 550,6	36 296,4	31 986,2	34 128,0
Autres placements	325,3	325,3	310,7	310,7	318,7	318,7
Total des actifs financiers	63 966,7	68 924,4	60 859,1	63 604,9	71 386,3	73 530,8
Passifs financiers						
Billets de banque en circulation	61 028,8	61 028,8	57 874,2	57 874,2	55 467,9	55 467,9
Dépôts	2 481,0	2 481,0	2 556,8	2 556,8	15 550,2	15 550,2
Autres passifs financiers	132,1	132,1	216,9	216,9	61,7	61,7
Total des passifs financiers	63 641,9	63 641,9	60 647,9	60 647,9	71 079,8	71 079,8

(ii) Instruments financiers évalués à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète le poids relatif des données utilisées pour réaliser les évaluations :

Niveau 1 – des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – des données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);

Niveau 3 – des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie des justes valeurs exige l'utilisation de données de marché observables dans la mesure où de telles données existent. L'instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée significative a été prise en compte dans l'évaluation à la juste valeur.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers à la juste valeur au 31 décembre 2011				
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères	11,7	-	-	11,7
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	18 545,6	-	-	18 545,6
Actions de la BRI	-	-	325,3	325,3
	<u>18 557,3</u>	<u>-</u>	<u>325,3</u>	<u>18 882,6</u>
Actifs financiers à la juste valeur au 31 décembre 2010				
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères	4,7	-	-	4,7
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	24 906,1	-	-	24 906,1
Actions de la BRI	-	-	310,7	310,7
	<u>24 910,8</u>	<u>-</u>	<u>310,7</u>	<u>25 221,5</u>
Actifs financiers à la juste valeur au 1^{er} janvier 2010				
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères	20,4	-	-	20,4
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	13 684,0	-	-	13 684,0
Actions de la BRI	-	-	318,7	318,7
	<u>13 704,4</u>	<u>-</u>	<u>318,7</u>	<u>14 023,1</u>

En 2011, aucun montant n'a été transféré entre le Niveau 1 et le Niveau 2.

La juste valeur des actions de la BRI est jugée équivaloir à 70 % de la participation de la Banque à la valeur de l'actif net de la BRI à la date de clôture. Cette décote de 30 % appliquée à la valeur de l'actif net se fonde sur une décision de la Cour internationale de Justice de La Haye concernant un rachat d'actions par la BRI en 2001 et est utilisée par cette dernière pour déterminer le cours de toute nouvelle action émise depuis. Bien que la Banque soit d'avis que la décote de 30 % appliquée à la valeur de l'actif net de la BRI demeure la base d'évaluation appropriée, les données d'évaluation ne sont pas considérées comme étant observables.

Le tableau suivant présente le rapprochement de la juste valeur estimée des actions de la BRI, déterminée au moyen des évaluations à la juste valeur du Niveau 3 pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Solde d'ouverture au début de l'exercice	310,7	318,7
(Gain) perte à la juste valeur estimée pour l'exercice comptabilisé par le biais des autres éléments du résultat global	14,6	(8,0)
Solde de clôture à la fin de l'exercice	325,3	310,7

(iii) Instruments financiers non évalués à la juste valeur

La juste valeur des titres achetés dans le cadre de conventions de revente est établie en fonction des rendements à l'échéance sur le marché d'instruments similaires à la date de l'état de la situation financière.

La juste valeur des obligations du gouvernement du Canada est déterminée au moyen des prix non ajustés cotés sur un marché actif.

La valeur comptable de la trésorerie et des dépôts en monnaies étrangères, des avances aux membres de l'ACP, des autres créances, des dépôts et des autres passifs financiers (qui se composent des autres éléments de passif, à l'exception du passif au titre des prestations définies décrit à la note 14) se rapproche de la juste valeur étant donné l'échéance à court terme de ces instruments. La valeur nominale des billets de banque en circulation correspond à leur juste valeur.

b) Risque financier

La Banque dispose d'un cadre bien établi pour identifier, gérer et surveiller les secteurs de risque qui la concernent. Ce cadre est appuyé par le Conseil d'administration, qui veille à ce qu'un processus rigoureux de gestion des risques soit en place. La Banque est exposée au risque financier (c'est-à-dire le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité) lié à la gestion de ses actifs et de ses passifs. Le Bureau de surveillance des risques financiers, qui exerce ses fonctions de façon indépendante, suit de près les risques financiers associés au bilan de l'institution et rend compte de ses observations à cet égard. Les paragraphes qui suivent décrivent ces risques et la manière dont la Banque les gère.

(i) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un contrat financier ne s'acquitte pas de ses obligations suivant les modalités convenues.

La Banque est exposée au risque de crédit par le biais de la trésorerie et des dépôts en monnaies étrangères, de son portefeuille de placements, des avances aux membres de l'ACP et de sa participation à des opérations sur le marché sous forme d'achats de titres dans le cadre de conventions de revente et de prêts de titres. On estime que l'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des éléments indiqués ci-dessus. Aucun actif financier n'est en souffrance ni déprécié.

Les avances aux membres de l'ACP et les titres achetés dans le cadre de conventions de revente sont entièrement garantis. Les instruments de garantie sont acceptés conformément aux critères d'admissibilité et aux exigences à l'égard des marges de la Banque diffusés dans son site Web. Tous les instruments de garantie sont soumis à des critères d'admissibilité rigoureux, et la Banque exige une garantie supérieure à la taille du prêt consenti.

Dans le cas improbable où une contrepartie manquerait à ses obligations, les instruments de garantie pourraient être liquidés pour couvrir l'exposition au risque de crédit. La qualité de crédit des instruments de garantie est assujettie à diverses restrictions fondées sur la nature de ces actifs, leur échéance et leur notation.

Concentration du risque de crédit

Le portefeuille de placements de la Banque, qui représente 97 % de la valeur comptable du total de son actif (97 % en 2010), présente un faible risque de crédit, puisque les titres détenus sont principalement des engagements directs du gouvernement du Canada, qui a une note de crédit AAA. Les avances octroyées par la Banque aux membres de l'ACP et les titres achetés dans le cadre de conventions de revente, qui représentent 2 % de la valeur comptable du total de son actif (3 % en 2010), sont des engagements garantis de diverses institutions financières établies au Canada.

La juste valeur des instruments détenus en garantie des titres achetés dans le cadre de conventions de revente à la fin de la période de présentation de l'information financière s'élève à 1 481,0 millions de dollars, soit 102 % du coût amorti de 1 447,7 millions de dollars.

Les instruments de garantie sont concentrés dans les grandes catégories suivantes.

	31 décembre 2011		31 décembre 2010		1 ^{er} janvier 2010	
	\$	%	\$	%	\$	%
Titres émis ou garantis						
par le gouvernement du Canada	1 481,0	100,0	2 126,9	100,0	15 517,3	58,3
Titres émis ou garantis						
par un gouvernement provincial	-	-	-	-	8 621,4	32,3
Titres émis par une municipalité	-	-	-	-	239,6	0,9
Titres de sociétés	-	-	-	-	1 918,5	7,2
Papier commercial adossé à des actifs	-	-	-	-	359,0	1,3
Total de la juste valeur						
des instruments de garantie	1 481,0	100,0	2 126,9	100,0	26 655,8	100,0
En pourcentage du coût amorti		102 %		103 %		105 %

Garantie relative au Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV)

La Banque est exposée au risque de crédit par le biais de la garantie à l'égard du STPGV. L'exposition maximale aux termes de cette garantie est décrite à la note 18, *Engagements, éventualités et garanties*.

(ii) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les bons du Trésor et les obligations du gouvernement du Canada que détient la Banque servent de contrepoids à son passif associé aux billets de banque en circulation ne portant pas intérêt, et l'aident à jouir d'une indépendance d'action dans la conduite de la politique monétaire. Ces actifs sont acquis dans des proportions se rapprochant globalement de la structure de l'encours de la dette intérieure du gouvernement du Canada, de façon à réduire le risque de taux d'intérêt du point de vue de ce dernier.

L'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt lié à la juste valeur découle principalement de ses placements en bons du Trésor du gouvernement du Canada, qui sont de brève échéance, et en obligations du gouvernement du Canada. La juste valeur des bons du Trésor du gouvernement du Canada détenus par la Banque est exposée à des fluctuations causées par des variations des taux d'intérêt du marché, car ces titres sont classés comme étant disponibles à la vente et évalués à leur juste valeur. Les gains et les pertes non réalisés sur les bons du Trésor du gouvernement du Canada sont comptabilisés dans la réserve disponible à la vente sous la rubrique des capitaux propres de l'état de la situation financière jusqu'à ce que les titres arrivent à échéance ou soient vendus. Les obligations du gouvernement du Canada sont comptabilisées au coût amorti, et la Banque acquiert ces titres dans l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance. Tous les autres actifs ou passifs financiers assortis d'une composante de taux d'intérêt sont comptabilisés au coût amorti ou à la valeur nominale.

Les produits de la Banque varieront au fil du temps sous l'effet de l'évolution future des taux d'intérêt; ces variations ne compromettent toutefois pas la capacité de l'institution de s'acquitter de ses obligations, puisque ses produits dépassent de beaucoup ses charges.

Les chiffres ci-dessous illustrent l'incidence, au 31 décembre, d'une (augmentation) et d'une diminution des taux d'intérêt de 25 points de base sur la juste valeur du portefeuille de bons du Trésor du gouvernement du Canada et les autres éléments du résultat global.

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	<u>(15,9) / 15,4 \$</u>	<u>(21,3) / 20,0 \$</u>

L'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt sous forme de fluctuations des flux de trésorerie futurs des instruments financiers existants est limitée aux dépôts du gouvernement du Canada ainsi qu'à la trésorerie et aux dépôts en monnaies étrangères, puisque ces instruments sont soumis à des taux d'intérêt variables. Les autres actifs et passifs financiers de la Banque sont assortis de taux d'intérêt fixes ou ne portent pas intérêt.

Les chiffres ci-dessous illustrent l'incidence, au 31 décembre, d'une augmentation et d'une (diminution) des taux d'intérêt de 25 points de base sur les charges d'intérêts sur les dépôts du gouvernement du Canada.

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Charges d'intérêts sur les dépôts du gouvernement du Canada	<u>5,0 / (5,0) \$</u>	<u>17,8 / (17,8) \$</u>

Pour l'ensemble des instruments financiers, sauf les billets de banque en circulation, les flux de trésorerie futurs de la Banque sont tributaires du taux d'intérêt du marché en vigueur au moment du renouvellement.

Le tableau suivant illustre le risque de taux d'intérêt associé aux flux de trésorerie futurs en tenant compte des dates d'échéance ou de refixation prévues des actifs et passifs financiers existants.

Au 31 décembre 2011								
	Taux d'intérêt moyen pondéré (%)	Total	Non sensibles aux taux d'intérêt	1 jour ouvrable à 1 mois	1 à 3 mois	3 à 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
ACTIFS FINANCIERS								
Trésorerie et dépôts								
en monnaies étrangères								
	0,03	11,7	-	11,7	-	-	-	-
Prêts et créances								
Avances aux membres de l'ACP								
	1,25	81,5	-	81,5	-	-	-	-
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente								
	1,06	1 447,7	-	1 447,7	-	-	-	-
Autres créances								
		1,6	1,6	-	-	-	-	-
Placements								
Bons du Trésor du gouvernement du Canada								
	1,01	2 999,3	-	2 999,3	-	-	-	-
	0,97	6 666,1	-	-	6 666,1	-	-	-
	1,07	8 880,2	-	-	-	8 880,2	-	-
	1,03	18 545,6	-	-	-	-	-	-
Obligations du gouvernement du Canada ¹								
	1,47	452,2	-	-	452,2	-	-	-
	3,47	4 573,2	-	-	-	4 573,2	-	-
	2,56	23 129,2	-	-	-	-	23 129,2	-
	4,24	15 398,7	-	-	-	-	-	15 398,7
	3,23	43 553,3	-	-	-	-	-	-
Actions de la BRI								
		325,3	325,3	-	-	-	-	-
		63 966,7	326,9	4 540,2	7 118,3	13 453,4	23 129,2	15 398,7
PASSIFS FINANCIERS								
Billets de banque en circulation								
		61 028,8	61 028,8	-	-	-	-	-
Dépôts								
Gouvernement du Canada								
	0,86	1 512,5	-	1 512,5	-	-	-	-
Membres de l'ACP								
	0,75	106,7	-	106,7	-	-	-	-
Autres dépôts								
Soldes non réclamés								
		466,6	466,6	-	-	-	-	-
Autres								
	0,85	395,2	-	395,2	-	-	-	-
Autres passifs financiers								
		132,1	132,1	-	-	-	-	-
		63 641,9	61 627,5	2 014,4	-	-	-	-
Écart dû à la sensibilité aux taux d'intérêt								
		324,8	(61 300,6)	2 525,8	7 118,3	13 453,4	23 129,2	15 398,7

1. La valeur comptable des obligations du gouvernement du Canada comprend les intérêts courus.

		Au 31 décembre 2010						
	Taux d'intérêt moyen pondéré (%)	Total	Non sensibles aux taux d'intérêt	1 jour ouvrable à 1 mois	1 à 3 mois	3 à 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
ACTIFS FINANCIERS								
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères								
	0,13	4,7	-	4,7	-	-	-	-
Prêts et créances								
Avances aux membres de l'ACP								
	1,25	22,5	-	22,5	-	-	-	-
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente								
	1,02	2 062,4	-	2 062,4	-	-	-	-
Autres créances								
		2,1	2,1	-	-	-	-	-
Placements								
Bons du Trésor du gouvernement du Canada								
	0,85	4 498,8	-	4 498,8	-	-	-	-
	0,94	8 835,7	-	-	8 835,7	-	-	-
	1,17	11 571,6	-	-	-	11 571,6	-	-
	1,03	24 906,1	-	-	-	-	-	-
Obligations du gouvernement du Canada ¹								
	9,40	212,7	-	-	212,7	-	-	-
	4,08	5 226,8	-	-	-	5 226,8	-	-
	3,41	14 683,7	-	-	-	-	14 683,7	-
	4,74	13 427,4	-	-	-	-	-	13 427,4
	4,08	33 550,6	-	-	-	-	-	-
Actions de la BRI								
		310,7	310,7	-	-	-	-	-
		60 859,1	312,8	6 588,4	9 048,4	16 798,4	14 683,7	13 427,4
PASSIFS FINANCIERS								
Billets de banque en circulation								
		57 874,2	57 874,2	-	-	-	-	-
Dépôts								
Gouvernement du Canada								
	1,13	1 869,4	-	1 869,4	-	-	-	-
Membres de l'ACP								
	0,75	47,5	-	47,5	-	-	-	-
Autres dépôts								
Soldes non réclamés								
		433,5	433,5	-	-	-	-	-
Autres								
	0,81	206,4	-	206,4	-	-	-	-
Autres passifs financiers								
		216,9	216,9	-	-	-	-	-
		60 647,9	58 524,6	2 123,3	-	-	-	-
Écart dû à la sensibilité aux taux d'intérêt								
		211,2	(58 211,8)	4 465,1	9 048,4	16 798,4	14 683,7	13 427,4

1. La valeur comptable des obligations du gouvernement du Canada comprend les intérêts courus.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

La Banque est exposée au risque de change surtout du fait qu'elle détient des actions de la BRI. Ces actions sont libellées en droits de tirage spéciaux (DTS). Le DTS est l'unité de compte du Fonds monétaire international (FMI), et sa valeur est déterminée en fonction d'un panier composé de quatre grandes monnaies, soit l'euro, le dollar américain, la livre sterling et le yen. Comme les DTS sont convertis à leurs équivalents en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date à laquelle la juste valeur est déterminée, la valeur comptable avoisine la juste valeur à la date de clôture.

Comme pour l'exercice 2010, la Banque ne détenait pas, au 31 décembre 2011, de somme importante en dollars américains.

Étant donné que la position de change nette est peu élevée par rapport à l'actif total de la Banque, le risque de change n'est pas considéré comme important.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant des mouvements de taux d'intérêt et de taux de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

La Banque est exposée à l'autre risque de prix par le biais de sa participation dans la BRI. Sur le plan comptable, la Banque considère les actions de la BRI comme étant disponibles à la vente, et leur juste valeur est estimée en fonction de la valeur de l'actif net de la BRI, moins une décote de 30 %. Ces actions sont donc réévaluées pour tenir compte des variations de la valeur de l'actif net de la BRI et du dollar canadien. Le risque de prix auquel sont exposées les actions de la BRI est lié aux motifs généraux pour lesquels elles sont détenues et ce risque est négligeable par rapport aux autres risques de marché auxquels la Banque doit faire face.

(iii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. Comme l'indique le tableau ci-après, les billets de banque en circulation constituent l'élément le plus important du passif de la Banque. En contrepartie de cet élément non productif d'intérêts, sans échéance fixe, la Banque détient un portefeuille de titres très liquides portant intérêt. Dans l'éventualité d'un rachat imprévu de billets de banque, la Banque est en mesure de s'acquitter de ses obligations en vendant ses actifs.

À titre de banque centrale du pays, la Banque est la source ultime de liquidités pour le système financier canadien et possède le pouvoir et les capacités opérationnelles de créer en tout temps une quantité illimitée de liquidités en dollars canadiens. Elle exerce ce pouvoir dans le cadre de l'engagement qu'elle a pris de maintenir l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible.

Garantie relative au Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV)

La Banque est exposée au risque de liquidité par le biais de la garantie à l'égard du STPGV. L'exposition maximale aux termes de cette garantie est décrite à la note 18, *Engagements, éventualités et garanties*.

Le tableau suivant présente les résultats d'une analyse des échéances des actifs et passifs financiers de la Banque. Les soldes indiqués ci-après ne correspondent pas à ceux qui figurent dans l'état de la situation financière, car le tableau rend compte de tous les flux de trésorerie sur une base non actualisée.

		Au 31 décembre 2011						
	Total	Sans échéance fixe	1 jour ouvrable	1 jour ouvrable à 1 mois	1 à 3 mois	3 à 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
ACTIFS FINANCIERS								
Trésorerie et dépôts								
en monnaies étrangères								
	11,7	11,7	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances								
Avances aux membres de l'ACP								
	81,5	-	81,5	-	-	-	-	-
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente								
	1 447,7	-	-	1 447,7	-	-	-	-
Autres créances								
	1,6	-	-	1,6	-	-	-	-
Placements								
Bons du Trésor du gouvernement du Canada								
	18 600,0	-	-	3 000,0	6 675,0	8 925,0	-	-
Obligations du gouvernement du Canada ¹								
	42 994,6	-	-	-	450,0	4 560,0	22 990,8	14 993,8
Actions de la BRI								
	325,3	325,3	-	-	-	-	-	-
	63 462,4	337,0	81,5	4 449,3	7 125,0	13 485,0	22 990,8	14 993,8
PASSIFS FINANCIERS								
Billets de banque en circulation								
	61 028,8	61 028,8	-	-	-	-	-	-
Dépôts								
Gouvernement du Canada								
	1 512,5	1 512,5	-	-	-	-	-	-
Membres de l'ACP								
	106,7	-	106,7	-	-	-	-	-
Autres dépôts								
Soldes non réclamés								
	466,6	466,6	-	-	-	-	-	-
Autres								
	395,2	395,2	-	-	-	-	-	-
Autres éléments de passif								
	132,1	-	-	132,1	-	-	-	-
	63 641,9	63 403,1	106,7	132,1	-	-	-	-
Écart de financement net								
	(179,5)	(63 066,1)	(25,2)	4 317,2	7 125,0	13 485,0	22 990,8	14 993,8

1. Les intérêts sur les obligations du gouvernement du Canada sont classés en fonction de la date où ils sont versés.

Lorsque les contreparties aux achats de titres dans le cadre de conventions de revente substituent des instruments de garantie après l'entrée en vigueur de la convention, certaines parties des valeurs comptables présentées peuvent arriver à échéance avant le moment indiqué dans le cas où le montant qui vient à échéance plus tôt que prévu dépend de la valeur des instruments de garantie faisant l'objet de la substitution. Lorsqu'il y a substitution, la convention

est habituellement rétablie selon les mêmes modalités. Les informations présentées dans le tableau ci-dessus sont préparées en fonction des conventions en vigueur au 31 décembre 2011.

Les passifs sans échéance fixe comprennent les billets de banque en circulation et les dépôts du gouvernement du Canada. L'expérience démontre que les billets de banque en circulation représentent une source de financement stable à long terme pour la Banque. Les dépôts du gouvernement du Canada comprennent les dépôts détenus par la Banque en sa qualité d'agent financier du gouvernement du Canada.

	Au 31 décembre 2010							
	Total	Sans échéance fixe	1 jour ouvrable	1 jour ouvrable à 1 mois	1 à 3 mois	3 à 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
ACTIFS FINANCIERS								
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères								
	4,7	4,7	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances								
Avances aux membres de l'ACP	22,5	-	22,5	-	-	-	-	-
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente	2 062,4	-	-	2 062,4	-	-	-	-
Autres créances	2,1	-	-	2,1	-	-	-	-
Placements								
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	25 000,0	-	-	4 500,0	8 850,0	11 650,0	-	-
Obligations du gouvernement du Canada ¹	33 072,1	-	-	-	206,6	5 200,9	14 585,8	13 078,8
Actions de la BRI	310,7	310,7	-	-	-	-	-	-
	60 474,5	315,4	22,5	6 564,5	9 056,6	16 850,9	14 585,8	13 078,8
PASSIFS FINANCIERS								
Billets de banque en circulation								
	57 874,2	57 874,2	-	-	-	-	-	-
Dépôts								
Gouvernement du Canada	1 869,4	1 869,4	-	-	-	-	-	-
Membres de l'ACP	47,5	-	47,5	-	-	-	-	-
Autres dépôts								
Soldes non réclamés	433,5	433,5	-	-	-	-	-	-
Autres	206,4	206,4	-	-	-	-	-	-
Autres éléments de passif	216,9	-	-	216,9	-	-	-	-
	60 647,9	60 383,5	47,5	216,9	-	-	-	-
Écart de financement net	(173,4)	(60 068,1)	(25,0)	6 347,6	9 056,6	16 850,9	14 585,8	13 078,8

1. Les intérêts sur les obligations du gouvernement du Canada sont classés en fonction de la date où ils sont versés.

8. Immobilisations corporelles

	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autre équipement	Total
2011				
Coût				
Soldes au 1 ^{er} janvier 2011	197,3	25,8	122,2	345,3
Entrées	21,1	10,2	4,9	36,2
Sorties	(0,2)	(5,2)	(27,6)	(33,0)
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	-	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2011	218,2	30,8	99,5	348,5
Amortissement				
Soldes au 1 ^{er} janvier 2011	(80,1)	(13,9)	(98,3)	(192,3)
Charge d'amortissement	(5,0)	(3,5)	(4,0)	(12,5)
Sorties	-	5,2	27,6	32,8
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	-	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2011	(85,1)	(12,2)	(74,7)	(171,9)
Valeurs comptables				
Au 1 ^{er} janvier 2011	117,2	11,9	23,9	153,0
Au 31 décembre 2011	133,1	18,6	24,8	176,6
Projets en cours en 2011				
Compris dans la valeur comptable nette	25,1	12,3	4,6	42,0
Entrées en 2011	20,5	10,2	4,4	35,1
Engagements au 31 décembre 2011	0,6	0,3	-	0,9

Les projets en cours consistent principalement en des investissements de 26,2 millions de dollars dans le Programme d'amélioration de la continuité des opérations (31 décembre 2010 – 3,0 millions de dollars; 1^{er} janvier 2010 – 0,1 million de dollars), de 4,9 millions de dollars dans le Programme de modernisation du siège (31 décembre 2010 – 1,6 million de dollars; 1^{er} janvier 2010 – 0,1 million de dollars), de 1,2 million de dollars dans le Programme de transformation des systèmes de la Monnaie (31 décembre 2010 – 1,2 million de dollars; 1^{er} janvier 2010 – néant) et de 1,0 million de dollars dans le Projet d'adaptation du système BPS (31 décembre 2010 – néant; 1^{er} janvier 2010 – néant). Les volets terminés de l'Environnement informatique destiné à l'analyse économique (31 décembre 2010 – 3,1 millions de dollars; 1^{er} janvier 2010 – 3,1 millions de dollars) ont été mis en service en 2011 et retirés des projets en cours.

	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autre équipement	Total
2010				
Coût				
Soldes au 1 ^{er} janvier 2010	185,8	29,2	130,0	345,0
Entrées	5,6	2,2	2,9	10,7
Sorties	-	(5,8)	(4,8)	(10,6)
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	5,9	0,2	(5,9)	0,2
Soldes au 31 décembre 2010	197,3	25,8	122,2	345,3
Amortissement				
Soldes au 1 ^{er} janvier 2010	(74,1)	(16,1)	(99,6)	(189,8)
Charge d'amortissement	(5,2)	(3,6)	(3,8)	(12,6)
Sorties	-	5,8	4,3	10,1
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	(0,8)	-	0,8	-
Soldes au 31 décembre 2010	(80,1)	(13,9)	(98,3)	(192,3)
Valeurs comptables				
Au 1 ^{er} janvier 2010	111,7	13,1	30,4	155,2
Au 31 décembre 2010	117,2	11,9	23,9	153,0
Projets en cours en 2010				
Compris dans la valeur comptable nette	5,9	5,2	1,1	12,2
Entrées en 2010	5,3	2,1	1,1	8,5
Engagements au 31 décembre 2010	1,5	0,1	1,1	2,7

9. Immobilisations incorporelles

	Logiciels		Total
	développés en interne	Autres logiciels	
2011			
Coût			
Soldes au 1 ^{er} janvier 2011	42,8	16,8	59,6
Entrées	-	23,5	23,5
Sorties	-	-	-
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	-	(0,1)	(0,1)
Soldes au 31 décembre 2011	42,8	40,2	83,0
Amortissement			
Soldes au 1 ^{er} janvier 2011	(21,9)	(11,8)	(33,7)
Charge d'amortissement	(3,9)	(0,8)	(4,7)
Sorties	-	-	-
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2011	(25,8)	(12,6)	(38,4)
Valeurs comptables			
Au 1 ^{er} janvier 2011	20,9	5,0	25,9
Au 31 décembre 2011	17,0	27,6	44,6
Projets en cours en 2011			
Compris dans la valeur comptable nette	-	25,6	25,6
Entrées en 2011	-	23,5	23,5
Engagements au 31 décembre 2011	0,9	-	0,9

Les projets en cours consistent principalement en des investissements de 11,2 millions de dollars dans le Programme sur les applications relatives aux adjudications et aux opérations sur les marchés (31 décembre 2010 – 1,0 million de dollars; 1^{er} janvier 2010 – néant), de 7,8 millions de dollars dans le Programme de transformation des systèmes de la Monnaie (31 décembre 2010 – 0,6 million de dollars; 1^{er} janvier 2010 – néant), de 1,5 million de dollars dans le Projet d'adaptation du système BPS (31 décembre 2010 – néant; 1^{er} janvier 2010 – néant) et de 4,0 millions de dollars dans le volet « Gestion des données » de l'Environnement informatique destiné à l'analyse économique. Les volets terminés de ce dernier (31 décembre 2010 – 13,4 millions de dollars; 1^{er} janvier 2010 – 11,2 millions de dollars) ont été mis en service en 2011 et retirés des projets en cours.

	Logiciels		
	développés en interne	Autres logiciels	Total
2010			
Coût			
Soldes au 1 ^{er} janvier 2010	48,0	13,0	61,0
Entrées	2,2	2,2	4,4
Sorties	(5,6)	-	(5,6)
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	(1,8)	1,6	(0,2)
Soldes au 31 décembre 2010	42,8	16,8	59,6
Amortissement			
Soldes au 1 ^{er} janvier 2010	(26,0)	(11,3)	(37,3)
Charge d'amortissement	(1,5)	(0,5)	(2,0)
Sorties	5,6	-	5,6
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2010	(21,9)	(11,8)	(33,7)
Valeurs comptables			
Au 1 ^{er} janvier 2010	22,0	1,7	23,7
Au 31 décembre 2010	20,9	5,0	25,9

Projets en cours en 2010

Compris dans la valeur comptable nette	11,7	4,0	15,7
Entrées en 2010	2,2	2,2	4,4
Engagements au 31 décembre 2010	-	-	-

10. Autres éléments d'actif

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Actif au titre des prestations définies (note 14)	31,4	166,6	196,3
Tous les autres éléments d'actif	27,9	11,5	15,3
Total des autres éléments d'actif	59,3	178,1	211,6

11. Billets de banque en circulation

Conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*, la Banque est seule habilitée à émettre des billets de banque au pays. La répartition des billets en circulation est indiquée ci-dessous.

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
5 \$	1 138,0	1 038,4	1 054,8
10 \$	1 197,3	1 159,8	1 125,7
20 \$	16 894,1	16 808,2	16 643,0
50 \$	9 447,7	8 443,7	7 773,0
100 \$	31 027,1	28 964,9	27 535,6
Autres billets de banque	1 324,6	1 459,2	1 515,8
Billets de banque en circulation	61 028,8	57 874,2	55 647,9

Les autres billets de banque comprennent les coupures qui ne sont plus émises mais qui continuent d'avoir cours légal. Les billets de banque en circulation constituent des passifs ne portant pas intérêt et sont payables à vue.

12. Dépôts

Les éléments de passif compris dans cette catégorie sont constitués de 2 481,0 millions de dollars de dépôts à vue en dollars canadiens (2 556,8 millions de dollars CAN au 31 décembre 2010 et 15 550,2 millions de dollars CAN au 1^{er} janvier 2010). La Banque verse sur les dépôts du gouvernement canadien, des banques et des autres institutions financières des intérêts calculés en fonction des taux du marché, et la charge d'intérêt sur les dépôts figure dans l'état du résultat global. Des informations complémentaires sur les taux d'intérêt sont présentées dans le tableau sur le risque de taux d'intérêt à la note 7.

13. Autres éléments de passif

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Obligations au titre des prestations définies postérieures à l'emploi (note 14)	180,7	151,4	128,1
Versement au Receveur général du Canada comptabilisé d'avance	78,4	167,5	23,6
Tous les autres éléments de passif	53,7	49,4	38,1
Total des autres éléments de passif	312,8	368,3	189,8

Le versement au Receveur général du Canada comptabilisé d'avance est pris en compte dans le transfert de 1 067 millions de dollars au Receveur général pour l'exercice présenté dans l'état des variations des capitaux propres (31 décembre 2010 – 1 192,5 millions de dollars).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, une somme de 126,1 millions de dollars liée au résultat net de 2010 et une autre de 1 030 millions de dollars liée au résultat net de 2011 ont été versées au Receveur général du Canada (contre une somme de 23,6 millions de dollars en 2010 liée au résultat net de 2009). Un résultat net impayé de 78,4 millions de dollars (31 décembre 2010 – 167,5 millions de dollars) est inclus dans les autres éléments de passif de l'état de la situation financière.

En 2010, la Banque a comptabilisé des charges au titre des indemnités de départ versées aux membres du personnel dans le cadre de deux projets de restructuration : d'une part, un programme visant à accroître l'efficacité opérationnelles, lequel s'est traduit par une réduction du

nombre de membres du personnel affectés à l'administration générale en 2011, et, d'autre part, la vente de ses opérations liées au matériel optique de sûreté en 2011. En ce qui concerne ces deux projets de restructuration, une charge de 11 millions de dollars au titre des indemnités de départ a été comptabilisée en 2010 parmi les frais de personnel et inscrite sous les autres éléments de passif. La somme versée en 2011 relativement aux deux projets de restructuration est de 4,1 millions de dollars, et le reste de la charge à payer se chiffre à 6,9 millions de dollars.

14. Régimes d'avantages du personnel

La Banque évalue ses obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes pour les besoins de la comptabilité au 31 décembre de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente du Régime de pension agréé aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2011 et la prochaine évaluation doit être effectuée en date du 1^{er} janvier 2012.

Le total des sorties de trésorerie au titre des avantages du personnel futurs pour 2011 se chiffrait à 52,2 millions de dollars (72,7 millions de dollars en 2010), soit 43,1 millions de dollars (64,1 millions de dollars en 2010) en cotisations de la Banque à ses régimes de pension et 9,1 millions de dollars (8,6 millions de dollars en 2010) en sommes versées directement aux bénéficiaires au titre de ses autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Pour 2012, le total des sorties de trésorerie devrait s'établir à 65,5 millions de dollars, soit 57,7 millions de dollars en cotisations de la Banque à ses régimes de pension et 7,8 millions de dollars en sommes versées dans ses autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les obligations au titre des prestations définies et les actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et d'avantages à long terme étaient composés des éléments suivants pour l'exercice :

	Régimes de pension ¹		Autres régimes	
	31 décembre 2011	31 décembre 2010	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Actifs des régimes				
Juste valeur des actifs des régimes				
au début de l'exercice	1 081,8	934,8	-	-
Rendement réel des actifs des régimes				
Rendement attendu des actifs				
des régimes	68,8	60,3	-	-
Gains (pertes) actuariels	(18,1)	53,0	-	-
	50,7	113,3	-	-
Cotisations de la Banque	43,1	64,1	-	-
Cotisations des membres du personnel	11,0	9,2	-	-
Versements et transferts de prestations	(43,5)	(39,6)	-	-
Juste valeur des actifs des régimes				
à la fin de l'exercice ²	1 143,1	1 081,8	-	-
Obligation au titre des prestations définies				
Obligation au titre des prestations				
définies au début de l'exercice	916,7	738,5	149,9	128,1
Coût des services rendus au cours				
de la période	17,3	14,4	6,0	5,0
Coût financier	52,3	51,3	8,3	8,5
Cotisations des membres du personnel	11,0	9,2	-	-
Coût des services passés	1,4	-	-	-
Pertes actuarielles	172,5	142,9	9,6	16,9
Versements et transferts de prestations	(43,5)	(39,6)	(9,1)	(8,6)
Obligation au titre des prestations				
définies à la fin de l'exercice	1 127,7	916,7	164,7	149,9
Actif (passif) au titre des avantages				
du personnel	15,4	165,1	(164,7)	(149,9)
Actif au titre des prestations définies	31,4	166,6	-	-
Obligations au titre des prestations définies postérieures à l'emploi	(16,0)	(1,5)	(164,7)	(149,9)
Actif (passif) au titre des avantages				
du personnel	15,4	165,1	(164,7)	(149,9)

- Dans le cas du Régime de pension complémentaire, l'obligation au titre des prestations définies était plus élevée que les actifs du régime. L'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime s'établissaient à 74,4 millions de dollars (58,1 millions de dollars au 31 décembre 2010 et 46,2 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010) et à 58,4 millions de dollars (56,6 millions de dollars au 31 décembre 2010 et 50,9 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010), respectivement.
- Les actifs des régimes de pension se répartissaient comme suit : 53 % en actions, 27 % en obligations, 10 % en obligations à rendement réel, 5 % en biens immobiliers et 5 % en titres à court terme et en trésorerie (56 %, 26 %, 9 %, 4 % et 5 %, respectivement, au 31 décembre 2010, et 56 %, 26 %, 9 %, 4 % et 5 %, respectivement, au 1^{er} janvier 2010).

Les charges au titre des régimes constatées dans l'état du résultat global étaient composées des éléments suivants :

	Régimes de pension		Autres régimes	
	31 décembre	31 décembre	31 décembre	31 décembre
	2011	2010	2011	2010
Coût des services rendus au cours de la période, déduction faite des cotisations des membres du personnel	17,3	14,4	6,0	5,0
Coût financier	52,3	51,3	8,3	8,5
(Gain) perte actuarielle	-	-	(2,3)	1,0
Rendement attendu des actifs des régimes	(68,8)	(60,3)	-	-
Coût des services passés	1,4	-	-	-
Charge constatée au titre des régimes	2,2	5,4	12,0	14,5

Les écarts actuariels sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et cumulés en capitaux propres dans la réserve pour gains actuariels.

Pertes actuarielles cumulées comptabilisées en autres éléments du résultat global

Pertes actuarielles cumulées comptabilisées, au début de l'exercice	(89.9)	-	(15.9)	-
Pertes actuarielles comptabilisées au cours de l'exercice considéré	(190.5)	(89.9)	(11.9)	(15.9)
Pertes actuarielles cumulées comptabilisées, à la fin de l'exercice	(280.4)	(89.9)	(27.8)	(15.9)

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes (moyenne pondérée) :

Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre

Taux d'actualisation	4,60 %	5,75 %	4,44 %	5,50 %
Taux de croissance de la rémunération + mérite	3,30 %	3,50 %	3,30 %	3,50 %
		+ mérite	+ mérite	+ mérite

Charges au titre des régimes pour l'exercice clos le 31 décembre

Taux d'actualisation	5,75 %	7,00 %	5,50 %	6,60 %
Taux de rendement attendu des actifs	6,50 %	6,50 %	0 %	0 %
Taux de croissance de la rémunération + mérite	3,30 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %
		+ mérite	+ mérite	+ mérite

Taux d'évolution des coûts médicaux

Taux d'évolution initial des coûts médicaux			6,75 %	7,00 %
Niveau vers lequel baisse le taux d'évolution des coûts médicaux			4,50 %	4,50 %
Année où le taux devrait se stabiliser			2029	2029

Le taux d'actualisation est déterminé en fonction des obligations de sociétés canadiennes notées AA ayant une échéance rapprochée de la durée de l'obligation.

Le taux de rendement attendu des actifs, qui est déterminé par la direction, s'applique à l'ensemble du portefeuille d'actifs des régimes selon une moyenne pondérée et est établi sur la base des attentes du marché, au début de la période, pour des rendements sur toute la durée de vie de l'obligation. Il est possible que le taux de rendement attendu ne soit pas indicatif du rendement à court terme des actifs des régimes ou des conditions du marché en général.

Selon l'hypothèse relative à l'espérance de vie utilisée pour l'évaluation des régimes, le participant qui atteint l'âge de 60 ans en 2011 vivra 25 ans (2010 : 25 ans), et la participante, 27 ans (2010 : 27 ans). Les hypothèses de mortalité servant à l'évaluation des régimes se fondent sur des tables standard publiées par la Society of Actuaries, qui ont été modifiées en fonction des données actuelles de l'industrie et des résultats réels du régime en question.

Analyse de sensibilité

	Variation de l'obligation	Variation des charges
Effet d'une augmentation et d'une diminution de 0,50 point de pourcentage des hypothèses de taux		
Régimes de pension		
Variation du taux d'actualisation	96,4 / (84,9)	2,6 / (2,3)
Variation du taux de rendement à long terme des actifs des régimes	s.o. / s.o.	5,3 / (5,3)
Autres régimes		
Variation du taux d'actualisation	13,6 / (12,3)	0,4 / (0,3)
Effet d'une augmentation et d'une diminution de 1,00 point de pourcentage des hypothèses de taux		
Variation du taux d'évolution des coûts médicaux	25,1 / (19,5)	2,2 / (1,5)

Résumé des ajustements historiques

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Juste valeur des actifs	1 143,1	1 081,8	934,8
Obligation au titre des prestations définies	(1 292,4)	(1 066,6)	(866,6)
Excédent (déficit)	(149,3)	15,2	68,2
Ajustements liés à l'expérience relatifs aux actifs des régimes	18,1	(53,0)	-
Ajustements liés à l'expérience relatifs aux prestations des régimes	182,1	159,8	-

15. Capitaux propres

Les objectifs de la Banque concernant la gestion de son capital, dont les éléments figurent dans le tableau ci-dessous, sont conformes à la *Loi sur la Banque du Canada*. À la fin de la période de présentation de l'information financière annuelle, la Banque ne contrevenait à aucune exigence extérieure relative à son capital. Les objectifs de la Banque en ce qui a trait à la gestion de son capital n'ont pas changé par rapport à l'exercice précédent.

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Capital social	5,0	5,0	5,0
Réserve légale	25,0	25,0	25,0
Réserve spéciale	100,0	100,0	100,0
Réserve disponible à la vente	294,6	271,0	287,5
Réserve pour gains actuariels	-	14,1	119,7
Résultats non distribués	-	1,7	31,7
	424,6	416,8	568,9

Capital social

La Banque a un capital autorisé de 5,0 millions de dollars divisé en 100 000 actions d'une valeur nominale de 50 dollars chacune. Les actions ont été payées intégralement et ont été émises au nom du ministre des Finances, qui les détient pour le compte du gouvernement du Canada.

Réserve légale

Des prélèvements sur le résultat net de la Banque ont été versés à la réserve légale jusqu'à ce que son solde atteigne, en 1955, le montant maximal prévu, soit 25,0 millions de dollars.

Réserve spéciale

La réserve spéciale a été créée en 2007 par suite d'une modification de la *Loi sur la Banque du Canada* visant à permettre à la Banque de compenser les éventuelles pertes de réévaluation non réalisées découlant de variations de la juste valeur de ses actifs disponibles à la vente. Le montant détenu dans la réserve spéciale fait régulièrement l'objet d'un examen, à l'aide d'une analyse de la valeur à risque et de simulations fondées sur des scénarios, et peut être modifié par résolution du Conseil d'administration. L'analyse de la valeur à risque est effectuée au moyen de données historiques afin d'estimer l'étendue maximale possible des pertes de réévaluation non réalisées du portefeuille de bons du Trésor de la Banque. Les simulations fondées sur des scénarios permettent d'évaluer l'incidence d'une hausse rapide des taux d'intérêt sur la valeur du portefeuille de bons du Trésor de la Banque. La réserve spéciale est assujettie à un plafond de 400 millions de dollars; une somme initiale de 100 millions de dollars y a été versée en septembre 2007.

Réserve disponible à la vente

La réserve disponible à la vente rend compte des variations cumulatives de la juste valeur des portefeuilles d'actifs disponibles à la vente de la Banque, comme l'illustre le tableau ci-dessous.

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	7,4	(1,7)	6,8
Actions de la BRI	287,2	272,7	280,7
Réserve disponible à la vente	294,6	271,0	287,5

Réserve pour gains actuariels

La réserve pour gains actuariels, à laquelle une somme initiale de 119,7 millions de dollars a été versée, a été créée au moment de la transition aux IFRS, et s'y accumulent les écarts actuariels nets comptabilisés au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies de la Banque après la transition.

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Réserve pour gains actuariels créée lors de la transition aux IFRS	119,7	119,7	119,7
Perte actuarielle cumulative	(119,7)	(105,6)	-
Réserve pour gains actuariels	-	14,1	119,7

Résultats non distribués

Le résultat net de la Banque, déduction faite des sommes affectées aux réserves, est considéré comme un excédent constaté et est versé au Receveur général du Canada, conformément à l'exigence de l'article 27 de la *Loi sur la Banque du Canada*. Avant 2010, la Banque ne pouvait détenir de résultats non distribués.

Depuis le 1^{er} janvier 2010 et conformément à un accord conclu avec le ministre des Finances, la Banque prélève sur les sommes versées au Receveur général et porte au crédit des résultats non distribués un montant égal aux pertes non réalisées sur les actifs financiers disponibles à la vente, aux pertes actuarielles non réalisées sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et aux autres pertes non réalisées ou hors trésorerie qui risqueraient de la placer en situation de capitalisation négative par suite de modifications aux normes comptables ou aux dispositions légales ou réglementaires. En date du 31 décembre 2011, la Banque avait retenu 188,4 millions de dollars sur les sommes versées (1,7 million de dollars en 2010).

16. Charges opérationnelles par fonction

Les charges sont ventilées ci-dessous selon les quatre fonctions de la Banque décrites à la note 1.

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Politique monétaire	68,3	72,8
Système financier	51,0	52,6
Monnaie	137,1	145,5
Gestion financière	96,7	109,9
Total des charges	353,1	380,8

17. Contrats de location

a) Engagements au titre des contrats de location simple

La Banque loue des locaux pour ses bureaux de Halifax, Montréal, Toronto, Calgary et Vancouver. Les paiements minimaux sont établis au début de la période de location et peuvent varier pendant la durée du contrat. Le loyer conditionnel relatif à la location de locaux est fondé sur les charges opérationnelles des immeubles; celui qui concerne la location de matériel de bureau est déterminé en fonction de l'utilisation.

Au 31 décembre 2011, les paiements minimaux futurs exigibles au titre du loyer, de l'impôt foncier et de l'exploitation des immeubles s'élevaient à 10,7 millions de dollars. Les contrats de location prendront fin à différentes dates entre octobre 2012 et octobre 2020.

Contrats de location de locaux

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Engagements			
À payer dans un délai de 1 an	1,6	1,4	1,6
À payer dans un délai de 1 à 5 ans	4,5	3,9	3,7
À payer dans plus de 5 ans	4,6	2,3	1,8
Total des engagements au titre des contrats de location de locaux	10,7	7,6	7,1

b) Paiements à recevoir au titre de la location

La Banque possède des immeubles à Ottawa, Montréal et Toronto et loue des locaux à des ministères et organismes du gouvernement du Canada aux termes de contrats de location simple. Selon les contrats de location actuels non résiliables, le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location et du loyer conditionnel compris dans les produits est ventilé comme suit :

Paiements à recevoir au titre de la location

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
À recevoir dans un délai de 1 an	4,1	3,8	2,9
À recevoir dans un délai de 1 à 3 ans	2,7	2,0	5,8
Total des paiements à recevoir au titre de la location	6,8	5,8	8,7

18. Engagements, éventualités et garanties**a) Contrats à long terme autres que des contrats de location**

La Banque a conclu avec un fournisseur externe un contrat à long terme visant le soutien des services relatifs aux titres destinés aux particuliers, contrat qui arrivera à échéance en 2021. Au 31 décembre 2011, des sommes fixes totalisant 193,2 millions de dollars restaient à verser, ainsi que des sommes variables qui sont fonction du volume des transactions traitées.

En 2010, la Banque a conclu avec un fournisseur externe un contrat à long terme concernant des services relatifs aux centres de données, contrat qui prendra effet en 2013 et expirera en 2022. Des sommes fixes totalisant 17,6 millions de dollars seront versées tout au long de la durée du contrat à compter du 1^{er} janvier 2013.

Paiements annuels minimaux au titre des contrats à long terme autres que des contrats de location

	Services impartis
À payer dans un délai de 1 an	20,3
À payer dans un délai de 1 à 3 ans	44,2
À payer dans un délai de 3 à 5 ans	44,2
Par la suite	102,1
Total des paiements annuels minimaux	210,8

b) Contrats de monnaies étrangères

La Banque est partie aux accords de swap de monnaies étrangères suivants :

	Maximum disponible
Accords bilatéraux de swap de liquidités avec des banques centrales	
Banque du Japon (libellé en yens)	Illimité
Banque nationale suisse (libellé en francs suisses)	Illimité
Banque d'Angleterre (libellé en livres sterling)	Illimité
Banque centrale européenne (libellé en euros)	Illimité
Banque fédérale de réserve de New York (libellé en dollars américains)	30 000,0
Autres accords de swap	
Compte du fonds des changes du Canada (libellé en dollars canadiens)	Illimité
Banque fédérale de réserve de New York (libellé en dollars américains)	2 000,0
Banque du Mexique (libellé en dollars canadiens)	1 000,0

Accords bilatéraux de swap de liquidités avec des banques centrales

La Banque et d'autres banques centrales ont établi des accords bilatéraux temporaires de swap de monnaies afin que des liquidités puissent être fournies dans chaque territoire dans chacune de leurs monnaies respectives si les conditions des marchés le justifient.

L'actuel contrat de 30 milliards de dollars É.-U. conclu avec la Banque fédérale de réserve de New York expire le 1^{er} février 2013. Les accords de swap intervenus avec la Banque du Japon, la Banque nationale suisse, la Banque d'Angleterre et la Banque centrale européenne ont été passés en décembre 2011 et sont assortis d'une durée initiale expirant le 1^{er} février 2013.

Chacun de ces contrats peut prendre la forme d'un mécanisme de swap de liquidités en dollars canadiens ou en monnaies étrangères, et peut être utilisé à l'initiative de l'une ou l'autre partie. Le taux de change applicable aux accords de swap se fonde sur le cours du change au comptant en vigueur convenu entre les parties.

Autres accords de swap

Les autres accords de swap conclus avec la Banque fédérale de réserve de New York et la Banque du Mexique sont d'une durée indéfinie et font l'objet d'un renouvellement annuel.

La Banque a également conclu un accord de swap de monnaies étrangères permanent avec le Compte du fonds des changes du Canada. Cet accord ne comporte pas de montant maximal.

Aucun des accords de swap de liquidités ou des autres accords de swap n'a été utilisé par l'une ou l'autre partie en 2011 ou en 2010. Il n'y avait aucun engagement découlant de ces contrats au 31 décembre 2011 (néant au 31 décembre 2010 et néant au 1^{er} janvier 2010).

c) Éventualités

La Banque détient 9 441 actions de la BRI. La valeur nominale de chacune d'entre elles correspond à un capital de 5 000 DTS, dont 25 % (soit 1 250 DTS) est libéré. Le capital restant de 3 750 DTS peut être appelé moyennant un avis de trois mois à la suite d'une décision du Conseil d'administration de la BRI. La valeur en dollars canadiens de ce passif éventuel était de 55,3 millions de dollars au 31 décembre 2011 (54,6 millions de dollars au 31 décembre 2010 et 58,1 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010), selon les taux de change en vigueur à cette date.

d) Garanties

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque conclut certaines garanties, décrites ci-après.

Garantie relative au Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV)

Le STPGV est un système de traitement de gros paiements, qui appartient à l'ACP et qui est exploité par elle. Toute institution de dépôt membre de l'ACP peut participer au STPGV, à condition d'avoir un compte de règlement à la Banque, de disposer de facilités qui lui permettent de donner des actifs en garantie aux fins du système et de remplir certaines conditions techniques. Les mesures de contrôle des risques prévues dans le STPGV, dont la limitation des positions débitrices nettes et le dépôt d'instruments de garantie à l'égard du crédit pour découvert, suffisent pour permettre au système d'obtenir les liquidités nécessaires au règlement des opérations en cas de défaillance du participant affichant la position débitrice la plus grande. La Banque donne l'assurance qu'elle fournira ces liquidités et, dans l'éventualité de la défaillance de ce participant, le prêt serait entièrement garanti. Dans le cas, hautement improbable, où plus d'une institution manquerait à ses obligations le même jour durant les heures d'ouverture du STPGV, pour une somme globale dépassant la position débitrice la plus grande affichée par un même participant, les titres donnés en nantissement seraient vraisemblablement insuffisants pour garantir le montant des liquidités que la Banque devrait accorder pour assurer le règlement des transactions dans le système. Cette dernière pourrait ainsi avoir, à l'égard des défallants, des créances ordinaires dont le montant excéderait celui des titres reçus en nantissement pour garantir les prêts. La Banque aurait le droit, à titre de créancier non garanti, de recouvrer toute partie impayée de ses prêts. Le montant visé par cette garantie est impossible à déterminer, puisque celle-ci ne serait invoquée qu'au terme d'une série d'événements extrêmement peu susceptibles de se produire. Aucun montant n'a jamais été prévu dans le passif de la Banque et aucune somme n'a jamais été versée au titre de cette garantie.

Autres conventions d'indemnisation

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque conclut des conventions d'indemnisation avec diverses contreparties à des transactions comme des conventions de services, des licences d'utilisation de logiciels, des contrats de location et des achats de biens. Aux termes de ces conventions, la Banque s'engage à indemniser la contrepartie de la perte ou de la dette découlant de ses propres actes ou omissions relativement à la convention. La nature des conventions d'indemnisation empêche la Banque d'effectuer une estimation raisonnable de la somme maximale qu'elle pourrait être tenue de verser à ces contreparties.

e) Assurance

La Banque ne s'assure pas contre les risques de perte auxquels elle est directement exposée, sauf lorsque sa responsabilité civile envers les tiers est en cause ou qu'une disposition légale ou contractuelle l'y oblige. Les coûts découlant de ces risques sont inscrits aux comptes dès qu'il est possible d'en obtenir une estimation raisonnable.

19. Parties liées

La Banque est liée, en propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Pour réaliser ses objectifs en matière de politique monétaire, la Banque maintient une position d'indépendance structurelle et fonctionnelle par rapport au gouvernement du Canada, grâce à sa capacité de financer ses propres activités sans aide de l'extérieur et à ses structures de gestion et de gouvernance.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des transactions avec des parties liées, et les transactions et soldes significatifs figurent dans les présents états financiers. Ainsi que le permet l'exemption partielle accordée aux entités appartenant en propriété exclusive à une autorité publique, prévue dans la Norme comptable internationale 24 *Information relative aux parties liées* (IAS 24), la Banque n'a pas publié toutes les transactions qu'elle a conclues avec des entités liées à une autorité publique.

La Banque fournit au gouvernement du Canada des services de gestion financière et d'agent financier et des services bancaires, qui sont prescrits par la *Loi sur la Banque du Canada* et dont le coût n'est pas recouvré.

Régimes de pension de la Banque du Canada

La Banque assure la gestion du Régime de pension agréé de la Banque du Canada, en gère les placements et accomplit les tâches administratives connexes. Le coût des services fournis, qui se chiffre à 0,6 million de dollars (0,5 million de dollars en 2010), a été entièrement recouvré auprès du Régime en 2011.

Principaux dirigeants et rémunération

Les principaux dirigeants, chargés de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Banque, comprennent les membres du Conseil de direction, du Conseil de gestion et du Conseil d'administration. Au 31 décembre 2011, la Banque comptait 23 principaux dirigeants (23 en 2010).

La rémunération des principaux dirigeants figure dans le tableau suivant.

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Avantages à court terme ¹	3.1	3.0
Avantages postérieurs à l'emploi	0.7	0.5
Honoraires des administrateurs	0.3	0.3
Total de la rémunération	4.1	3.8

¹ En 2010, trois membres du Conseil de direction ont pris leur retraite et ont par la suite été remplacés. La rémunération versée pendant qu'ils étaient en fonction en 2010, qui vise à la fois les membres quittant le Conseil de direction et leurs successeurs, a été incluse dans les avantages à court terme.

Les avantages à court terme et les avantages postérieurs à l'emploi s'appliquent uniquement aux membres du personnel de la Banque.

En 2011, il n'y a eu aucune dépense liée aux autres avantages à long terme ou aux indemnités de cessation d'emploi pour les principaux dirigeants.

20. Explication de la transition aux IFRS

Comme il est indiqué à la note 2, les présents états financiers annuels de la Banque sont les premiers à être préparés conformément aux IFRS. Les méthodes comptables décrites à la note 3 ont été utilisées pour préparer les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2011, les informations comparatives figurant dans les présents états financiers IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 et l'état de la situation financière d'ouverture en IFRS au 1^{er} janvier 2010 (la date de transition aux IFRS).

Pour la préparation de l'état de la situation financière d'ouverture en IFRS, la Banque a ajusté les montants déclarés auparavant dans les états financiers rédigés conformément au référentiel comptable antérieur. Les tableaux qui suivent et les notes d'accompagnement expliquent l'incidence de la transition du référentiel comptable antérieur aux IFRS sur la situation financière et le résultat global de la Banque.

Rapprochement des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie déclarés selon les IFRS et selon le référentiel comptable antérieur ne présentent aucune différence.

Rapprochement de la situation financière et des capitaux propres au 1^{er} janvier 2010

(En millions de dollars)

	Note	Référentiel comptable antérieur	Effet de la transition aux IFRS	Ouverture en IFRS
ACTIF				
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères		20,4	-	20,4
Prêts et créances				
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente		25 374,8	-	25 374,8
Autres créances		2,2	-	2,2
		<u>25 377,0</u>	<u>-</u>	<u>25 377,0</u>
Placements				
Bons du Trésor du gouvernement du Canada		13 684,0	-	13 684,0
Obligations du gouvernement du Canada		31 986,2	-	31 986,2
Autres placements	(a)	38,0	280,7	318,7
		<u>45 708,2</u>	<u>280,7</u>	<u>45 988,9</u>
Immobilisations corporelles	(b,g)	126,8	28,4	155,2
Immobilisations incorporelles	(g)	23,7	-	23,7
Autres éléments d'actif	(c)	98,6	113,0	211,6
Total de l'actif		<u>71 354,7</u>	<u>422,1</u>	<u>71 776,8</u>
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES				
Billets de banque en circulation		55 467,9	-	55 467,9
Dépôts				
Gouvernement du Canada		11 847,6	-	11 847,6
Membres de l'ACP		2 999,6	-	2 999,6
Autres dépôts		703,0	-	703,0
		<u>15 550,2</u>	<u>-</u>	<u>15 550,2</u>
Autres éléments de passif	(c,d,e)	199,8	(10,0)	189,8
		<u>71 217,9</u>	<u>(10,0)</u>	<u>71 207,9</u>
Capitaux propres	(a,b,c,d,e)	136,8	432,1	568,9
Total du passif et des capitaux propres		<u>71 354,7</u>	<u>422,1</u>	<u>71 776,8</u>

(Voir les notes sur le rapprochement de la situation financière et des capitaux propres, et du résultat global.)

Rapprochement de la situation financière et des capitaux propres au 31 décembre 2010

(En millions de dollars)

	Note	Référentiel comptable antérieur	Effet de la transition aux IFRS	IFRS
ACTIF				
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères		4,7	-	4,7
Prêts et créances				
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente		2 062,4	-	2 062,4
Avances aux membres de l'ACP		22,5	-	22,5
Autres créances		2,1	-	2,1
		<u>2 087,0</u>	<u>-</u>	<u>2 087,0</u>
Placements				
Bons du Trésor du gouvernement du Canada		24 906,1	-	24 906,1
Obligations du gouvernement du Canada		33 550,6	-	33 550,6
Autres placements	(a)	38,0	272,7	310,7
		<u>58 494,7</u>	<u>272,7</u>	<u>58 767,4</u>
Immobilisations corporelles	(b,g)	123,4	29,6	153,0
Immobilisations incorporelles	(g)	25,9	-	25,9
Autres éléments d'actif	(c)	149,1	29,0	178,1
Total de l'actif		<u>60 884,8</u>	<u>331,3</u>	<u>61 216,1</u>
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES				
Billets de banque en circulation		57 874,2	-	57 874,2
Dépôts				
Gouvernement du Canada		1 869,4	-	1 869,4
Membres de l'ACP		47,5	-	47,5
Autres dépôts		639,9	-	639,9
		<u>2 556,8</u>	<u>-</u>	<u>2 556,8</u>
Autres éléments de passif	(c,d,e)	323,8	44,5	368,3
		<u>60 754,8</u>	<u>44,5</u>	<u>60 799,3</u>
Capitaux propres	(a,b,c,d,e)	130,0	286,8	416,8
Total du passif et des capitaux propres		<u>60 884,8</u>	<u>331,3</u>	<u>61 216,1</u>

(Voir les notes sur le rapprochement de la situation financière et des capitaux propres,
et du résultat global.)

Rapprochement du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

(En millions de dollars)

	Note	Référentiel comptable antérieur	Effet de la transition aux IFRS	IFRS
PRODUITS				
Produits d'intérêts nets				
Produits d'intérêts				
Intérêts acquis sur les placements		1 525,3	-	1 525,3
Intérêts acquis sur les titres achetés dans le cadre de conventions de revente		38,4	-	38,4
Autres produits d'intérêts	(g)	0,1	-	0,1
		<u>1 563,8</u>	<u>-</u>	<u>1 563,8</u>
Charges d'intérêts				
Charges d'intérêts sur les dépôts		(42,0)	-	(42,0)
		<u>1 521,8</u>	<u>-</u>	<u>1 521,8</u>
Dividendes		10,1	-	10,1
Autres produits	(g)	11,4	-	11,4
Total des produits		<u>1 543,3</u>	<u>-</u>	<u>1 543,3</u>
CHARGES				
Frais de personnel	(c,d)	179,3	(8,5)	170,8
Billets de banque – Recherche, production et traitement		53,7	-	53,7
Entretien des immeubles		28,7	-	28,7
Technologie et télécommunications	(g)	34,3	-	34,3
Amortissements	(b)	16,4	(1,2)	15,2
Autres charges opérationnelles		78,1	-	78,1
Total des charges		<u>390,5</u>	<u>(9,7)</u>	<u>380,8</u>
RÉSULTAT NET		<u>1 152,8</u>	<u>9,7</u>	<u>1 162,5</u>
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL				
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	(a)	(8,5)	(8,0)	(16,5)
Pertes actuarielles	(c)	-	(105,6)	(105,6)
Autres éléments du résultat global		<u>(8,5)</u>	<u>(113,6)</u>	<u>(122,1)</u>
RÉSULTAT GLOBAL		<u>1 144,3</u>	<u>(103,9)</u>	<u>1 040,4</u>

(Voir les notes sur le rapprochement de la situation financière et des capitaux propres,
et du résultat global.)

Notes sur le rapprochement de la situation financière et des capitaux propres, et du résultat global

Changements de l'évaluation

- a) Conformément à IAS 39, les placements dans les instruments de capitaux propres classés comme disponibles à la vente qui n'ont pas de cours coté sur un marché actif mais pour lesquels une valeur de marché peut être raisonnablement estimée ont été constatés à la juste valeur. Les placements de la Banque en actions de la BRI sont classés comme disponibles à la vente et étaient comptabilisés au coût selon le référentiel comptable antérieur.

L'incidence de ce changement se résume comme suit :

État du résultat global	Exercice clos le 31 décembre 2010	
Diminution des autres éléments du résultat global	8,0	

État de la situation financière	31 décembre 2010	1^{er} janvier 2010
Augmentation des autres placements	272,7	280,7
Variation des capitaux propres		
Augmentation de la réserve disponible à la vente	(272,7)	(280,7)

- b) Conformément à la Norme comptable internationale 16 (IAS 16), chaque composant d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'élément est amorti séparément. À la date de transition, les seules immobilisations corporelles visées sont les immeubles appartenant à la Banque. La décomposition a eu pour effet de modifier les durées d'utilité sur lesquelles ces actifs sont amortis.

L'incidence de ce changement se résume comme suit :

État du résultat global	Exercice clos le 31 décembre 2010	
Diminution de la charge d'amortissement	1,2	

État de la situation financière	31 décembre 2010	1^{er} janvier 2010
Augmentation des immobilisations corporelles	29,6	28,4
Variation des capitaux propres		
Augmentation des résultats non distribués	(29,6)	(28,4)

- c) Conformément à la Norme comptable internationale 19 (IAS 19), la Banque a adopté la méthode selon laquelle la totalité des écarts actuariels relatifs aux prestations définies postérieures à l'emploi sont comptabilisés immédiatement en autres éléments du résultat global. À la date de transition, tous les éléments suivants, qui n'étaient pas amortis auparavant, ont été comptabilisés en résultats non distribués : les obligations et actifs transitoires, le coût des prestations acquises au titre des services passés et les crédits connexes, de même que les pertes actuarielles nettes.

Ont également été comptabilisées en résultats non distribués les variations liées à l'adoption d'IAS 19, qui comprennent l'utilisation de taux d'actualisation déterminés en fonction des rendements du marché des obligations de sociétés notées AA.

Après la constatation des ajustements de transition aux IFRS, l'incidence nette de la transition liée aux prestations définies postérieures à l'emploi a été transférée pour établir la réserve pour gains actuariels.

L'incidence nette de ces changements se résume comme suit :

État du résultat global	Exercice clos le 31 décembre 2010	
Diminution des charges au titre des avantages du personnel	9,3	
Pertes actuarielles imputées à la réserve pour gains actuariels	(105,6)	
État de la situation financière	31 décembre 2010	1^{er} janvier 2010
Augmentation des autres éléments d'actif	29,0	113,0
Diminution (augmentation) des autres éléments de passif	(5,6)	6,7
Variation des capitaux propres		
Augmentation de la réserve pour gains actuariels	(14,1)	(119,7)
Augmentation des résultats non distribués	(9,3)	-

- d) Conformément à IAS 19, la méthode comptable IFRS utilisée par la Banque relativement aux autres avantages à long terme consiste à comptabiliser l'ensemble des écarts actuariels immédiatement en résultat net. À la date de transition, tous les écarts actuariels non amortis précédemment et les variations liées à l'adoption d'IAS 19 ont été comptabilisés en résultats non distribués.

L'incidence nette de ces changements se résume comme suit :

État du résultat global	Exercice clos le 31 décembre 2010	
Augmentation des charges au titre des avantages du personnel	0,8	
État de la situation financière	31 décembre 2010	1^{er} janvier 2010
Diminution des autres éléments de passif	2,5	3,3
Variation des capitaux propres		
Augmentation des résultats non distribués	(2,5)	(3,3)

- e) Conformément aux exigences de l'article 27 de la *Loi sur la Banque du Canada*, l'augmentation des résultats non distribués découlant de la transition aux IFRS sera payable au Receveur général du Canada. La somme qui sera payable une fois la transition achevée a été constatée par régularisation en autres éléments de passif.

État de la situation financière	31 décembre 2010	1^{er} janvier 2010
Augmentation des autres éléments de passif	(41,4)	-
Variation des capitaux propres		
Diminution des résultats non distribués	41,4	-

f) **Principales exemptions choisies dans le cadre de la transition aux IFRS**

La norme IFRS 1 énonce les exigences auxquelles la Banque doit se conformer au moment d'appliquer les IFRS pour la première fois en vue de la préparation de ses états financiers. La Banque est tenue d'établir ses méthodes comptables IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 et de les appliquer de façon rétrospective pour déterminer l'état de la situation financière d'ouverture en IFRS à la date de transition du 1^{er} janvier 2010. Afin d'aider les entités durant le processus de transition, la norme prévoit un certain nombre d'exemptions précises au principe général de retraitement rétrospectif. La Banque a choisi de fournir le Résumé des ajustements historiques à la note 14 sur une base prospective après la transition aux IFRS. Exception faite de cette information, la Banque n'a choisi aucune des exemptions facultatives à certaines IFRS ni aucune des exemptions à l'application rétrospective de certaines IFRS offertes aux termes d'IFRS 1 pour la préparation des présents états financiers.

g) **Reclassement aux fins de la présentation selon les IFRS**

Certains soldes ont été reclassés pour assurer la conformité à la présentation adoptée par la Banque dans le cadre de la transition aux IFRS.

L'incidence nette de ces changements se résume comme suit :

État du résultat global	Exercice clos le 31 décembre 2010	
Diminution des autres produits	(0,1)	
Augmentation des autres produits d'intérêts	0,1	
Diminution des autres charges opérationnelles	34,3	
Augmentation de la technologie et des télécommunications	(34,3)	

État de la situation financière	31 décembre 2010	1^{er} janvier 2010
Diminution des immobilisations corporelles	(25,9)	(23,7)
Augmentation des immobilisations incorporelles	25,9	23,7

L'état du résultat global, qui était présenté auparavant par fonction dans le cadre du référentiel comptable antérieur, est présenté par nature aux termes des IFRS. Les charges sont déclarées à la note 16 selon les quatre fonctions de la Banque décrites à la note 1.

Cadres supérieurs

Conseil de direction

Mark Carney, *gouverneur*
Tiff Macklem, *premier sous-gouverneur**

Sous-gouverneurs

John D. Murray**, Timothy Lane**, Jean Boivin, Agathe Côté

Avocat général et secrétaire général

W. John Jussup**

Conseillers

Janet Cosier**,¹ Allan Crawford, Dale Fleck, Donna Howard, Sheila Niven**, Lawrence Schembri, David Wolf

Conseillers spéciaux

David T. Beers², Prasanna Gai³, Timothy Hodgson², Evan Siddall²

Analyses de l'économie canadienne

Sharon Kozicki, *chef*
Stephen Murchison, *sous-chef*
Robert Amano, *directeur de recherches*
Greg Bauer, *directeur de recherches*
Césaire Meh, *directeur de recherches*
Pierre St-Amant, *directeur de recherches*

Analyses de l'économie internationale

Donald Coletti, *chef*
Eric Santor, *sous-chef*
René Lalonde, *directeur de recherches*
Rhys Mendes, *directeur*

Communications

Jill Vardy, *chef*
Glen Nichols, *sous-chef*

Gestion financière et Opérations bancaires

Ron Morrow, *chef*
Eric Wolfe, *sous-chef*
Louise Hyland, *directrice*
Miguel Molico, *directeur de recherches*

Marchés financiers

Paul Chilcott, *chef*
Grahame Johnson, *sous-chef*
Marco Petta, *directeur spécial*
Scott Hendry, *directeur de recherches*
Stéphane Lavoie, *directeur*
Miville Tremblay, *représentant principal et directeur*
Eric Tuer, *directeur*

Monnaie

Gerry T. Gaetz, *chef*
Lorna Thomas, *sous-chef*
John Robert Fortin, *directeur*
Nicole Poirier, *directrice*
Charles Spencer, *directeur*
Richard Wall, *directeur*

Services à la Haute Direction et Services juridiques

W. John Jussup, *avocat général et secrétaire général***
Marie Bordeleau, *secrétaire générale adjointe*
Pierre Roach, *avocat général adjoint*
Rob Turnbull, *conseiller juridique spécial*

Services des technologies de l'information

Sylvain Chalut, *chef*
Daniel Lamoureux, *directeur*
Janne Shaw, *directrice*

Services financiers

Sheila Vokey, *chef et comptable en chef***
Rudy Wytenburg, *sous-chef*

Services généraux

Colleen Leighton, *chef*
Dinah Maclean, *sous-chef*
Alexis Corbett, *directrice*
Susan Chibuk, *directrice de projet*

Stabilité financière

Carolyn Wilkins, *chef*
Toni Gravelle, *sous-chef*
Arthur Berger, *directeur*
Carol Ann Northcott, *directrice*
Graydon Paulin, *directeur*

Vérification

Carmen Prévost Vierula, *vérificatrice interne en chef*

Nota : Postes occupés au 17 février 2012

* Président du Conseil de gestion

** Membre du Conseil de gestion

1. Également présidente du Conseil d'administration de l'Association canadienne des paiements

2. Conseiller spécial du gouverneur

3. Conseiller spécial invité

Bureaux régionaux de la Banque du Canada

Provinces de l'Atlantique

1701, rue Hollis, 13^e étage
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3M8
David Amirault, *représentant principal (Analyse économique)*
Monique LeBlanc, *représentante principale (Monnaie)*

Québec

1501, avenue McGill College, bureau 2030
Montréal (Québec) H3A 3M8
Miville Tremblay, *représentant principal et directeur (Marchés financiers)*
Laurent Martin, *représentant principal (Analyse économique)*
Phuong Anh Ho Huu, *représentante principale (Monnaie)*

Ontario

150, rue King Ouest, bureau 2000
Toronto (Ontario) M5H 1J9
Timothy Hodgson, *conseiller spécial du gouverneur et représentant principal*
Eric Tuer, *directeur (Marchés financiers)*
Jane Voll, *représentante principale (Analyse économique)*
Manuel Parreira, *représentant principal (Monnaie)*

Provinces des Prairies, Nunavut et Territoires du Nord-Ouest

308–6th Avenue SW, bureau 2411
Calgary (Alberta) T2P 0H7
Alexander Fritsche, *représentant principal (Analyse économique)*
Ted Mieszkalski, *représentant principal (Monnaie)*

Colombie-Britannique et Yukon

200, rue Granville, bureau 2710
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 1S4
Lori Rennison, *chef adjointe (Analyse régionale)*
Farid Novin, *représentant principal (Analyse économique)*
Trevor Frers, *représentant principal (Monnaie)*

Bureau de New York

Consulat général du Canada
1251 Avenue of the Americas
New York, NY 10020-1175
États-Unis
Zahir Antia, *représentant principal de la Banque du Canada*

Pour de plus amples renseignements sur la Banque du Canada

Internet

banqueducanada.ca

Accès rapide aux communiqués et aux discours du gouverneur, aux principales publications de la Banque ainsi qu'à des données financières à jour

Information publique

Pour obtenir des renseignements d'ordre général sur le rôle et les fonctions de la Banque, communiquer avec le Service d'information publique :

Téléphone : **1 800 303-1282**

Télécopieur : **613 782-7713**

Adresse électronique : **info@banqueducanada.ca**

Pour se renseigner sur les soldes non réclamés :

Téléphone : **1 800 303-1282**

Télécopieur : **613 782-7713**

Adresse électronique : **soldesnr@banqueducanada.ca**